

ANDILLY
ANSAUVILLE
BICQUELEY
BOUCQ
BOUVRON
BRULEY
CHARMES-LA-CÔTE
CHAUDENEY-SUR-MOSELLE
CHOLoy-MÉNILLOT
DOMÈVRE-EN-HAYE
DOMGERMAIN
DOMMARTIN-LÈS-TOUL
ECROUVES
FOUG
GROSROUVRES
GYE
HAMONVILLE
LAGNEY
LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG
LAY-SAINT-RÉMY
LUCEY
MANONCOURT-EN-WOÈVRE
MANONVILLE
MÉNIL-LA-TOUR
MINORVILLE
NOVIANT-AUX-PRÉS
PAGNEY-DERRIÈRE-BARINE
PIERRE-LA-TREICHE
ROYAUMEIX
SANZEY
TOUL
TREMBLECOURT
TRONDES
VILLEY-LE-SEC



Le Toulois
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Rapport d'activités

2015

Sommaire

- 03 préambule
- 04 territoire
- 05 organisation
- 06 bureau

07 économie & aménagement

- 09 Renforcer l'armature économique
- 14 Aménager le territoire
- 18 Accompagner les entreprises et promouvoir le territoire
- 26 Coopérer dans des espaces élargis

28 environnement

- 29 Assainissement
- 38 Déchets ménagers
- 46 Energies
- 47 Rivières
- 48 Tous éco-citoyens

52 services publics

- 53 Centre aquatique Ovine
- 61 Habitat
- 64 Accueil des gens du voyage
- 65 Prévention et plan de formation
- 66 Schéma de mutualisation
- 67 ST2I
- 68 Soutien au milieu associatif

69 ressources

- 70 Finances
- 78 Communication
- 80 Ressources humaines



Le Toulinois
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

CS 40 325 Ecrouves
54 201 Toul Cedex
T - 03 83 43 23 76
F - 03 83 64 90 42
contact@cctoulois.com
www.cctoulois.com

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit la présentation d'un rapport annuel d'activité, transmis par le Président de l'EPCI à chaque commune membre.

Le présent rapport est rédigé conformément à l'article L.5211 -39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il complète la synthèse des comptes administratifs et retrace l'activité de la collectivité.

Il doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut s'exprimer à sa demande devant le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Conception & réalisation graphique Service communication
Impression Imprimerie Moderne, imprimeur labellisé imprim'vert
(charte pour la réduction de l'impact environnemental, la traçabilité et le traitement des déchets)
Papier certifié PEFC (garantie d'une gestion durable des ressources forestières).

Préambule



Vitrine de l'action de la collectivité, le rapport d'activités donne à voir le chemin parcouru et esquisse déjà, en creux, celui qui est à venir. En cela, il n'est pas un simple document "de communication" mais bien un support de discussion au sein de chacune des 34 communes que réunit la CC du Toulinois. La loi invite d'ailleurs les délégués communautaires à le présenter au conseil municipal. Cette appropriation et ce débat communal sont indispensables pour faire vivre ce lien indéfectible qui existe entre les communes à la communauté.

A la suite d'un temps de séminaire, les délégués communautaires ont réaffirmé en octobre 2015 que : "La commune est le socle de base de la vie démocratique et d'expression de la citoyenneté. (...) L'action communautaire doit veiller à soutenir la commune et doit, en concertation avec les communes, donner les moyens de satisfaire les besoins de proximité". Pour le Toulinois, ce n'est pas rien que d'affirmer cela dans une déclaration commune portant sur "ce qui fonde l'action communautaire". En effet, si la CCT s'est attachée depuis sa création - et s'attache encore - à développer de grands services publics (OM, assainissement, centre aquatique, etc) et travaille à la redynamisation économique du territoire, une nouvelle ère doit sans doute s'ouvrir pour renforcer aussi les services de proximité, au plus près et en lien étroit avec les communes, leurs habitants, leurs forces vives. Quand un territoire doit grandir, ce que nous invite à faire la loi NOTRe votée à l'été 2015 par la fusion avec nos voisins de Hazelle en Haye, il doit d'autant plus se soucier de ses liens de proximité. Réu-

nir le bassin de vie du Toulinois dans les années à venir, c'est être plus forts ensemble mais c'est aussi écouter et travailler avec toutes les communes et forces vives dans leur diversité.

Dans ce sens, l'année 2015 a ouvert des « chantiers » qui s'inscrivent dans la durée. Aux côtés de la préparation de gros travaux qui se concrétisent en 2016 (réhabilitation du site Kléber, agrandissement de la déchetterie, hall du centre aquatique, etc), s'est ouverte la réflexion sur l'urbanisme intercommunal, la mobilité, le schéma de mutualisation des services, le commerce, la création d'un pôle métropolitain à l'échelle du Sud 54. 2015 c'est aussi le lancement de l'opération d'amélioration de l'habitat, la gestion en direct de l'aire d'accueil des gens du voyage, la création d'un service instructeur de l'urbanisme et le lancement du « territoire à énergie positive » sur le Pays Terres de Lorraine, la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement sur l'assainissement, les nouveaux marchés de collecte et de traitement des déchets 2015, une année de transition, à mi-chemin entre 2 fusions, une année constructive que vous redécouvrirez au fil de ces pages.

Kristell Juven
présidente de la communauté de communes du Toulinois



Territoire

- 34 communes
- 359,95 km²
- 38 182 habitants*

*source INSEE : population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2015



Organisation

BUREAU
1 Président + 10 Vice-Présidents
Impulsion politique

COMMISSION ÉCONOMIE | **COMMISSION ENVIRONNEMENT** | **COMMISSION SERVICES PUBLICS**
Délégués communautaires et conseillers municipaux
Force de proposition sur les actions à mener - infos-débats

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES
Travail de fond

COMMISSION DES MAIRES
1 Président + 10 Vice-Présidents + les Maires
Examen de sujets de fond et préparation des décisions présentées en conseil communautaire

BUREAU
1 Président + 10 Vice-Présidents
Préparation finale des décisions

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
68 délégués titulaires + 30 suppléants
Débat / vote

Délégués communautaires

↳ **À noter : modifications de gouvernance et installation d'une nouvelle assemblée**
Le décès de Raymond Frénot, Maire de Manoncourt-en-Woèvre, le 27 avril 2015, a entraîné le renouvellement partiel du conseil municipal de la commune, impliquant également une nouvelle répartition des sièges communautaires, actée lors du conseil du 13 octobre 2015 et faisant évoluer la composition de l'assemblée de 76 délégués titulaires et 25 suppléants à 68 titulaires et 30 suppléants.

Bureau

À noter : élection d'un nouveau vice-président

Suite à la démission de Jean-François SEGALT, de son mandat de 3^e vice-président (mandat de délégué communautaire titulaire conservé), l'assemblée a procédé à l'élection d'un nouveau vice-président lors du conseil communautaire du 25 juin 2015, nommant Fabrice CHARTREUX 10^e vice-président de la Communauté de Communes du Toulois.



Kristell Juven, Présidente

réélue le 8 avril 2014

Adjointe au Maire de Pierre-la-Treiche



Jorge Bocanegra 1^{er} Vice-Président

Délégué à l'environnement : ordures ménagères, protection de l'environnement, développement durable et mobilité

Ajoint au Maire de Toul



Roger Sillaire 2^{ème} Vice-Président

Délégué à l'administration générale, au personnel, au ST2I (service technique intercommunal et d'insertion) et à l'aire d'accueil des gens du voyage

Maire d'Ecrouves



Jean-François Segault 3^{ème} Vice-Président

Délégué au développement économique : artisanat, commerce, tourisme, AOC et sentier Toul-Thiaucourt

Maire de Domèvre-en-Haye



Laurent Guyot 4^{ème} Vice-Président

Délégué à la communication externe et interne et aux relations avec les communes

Maire de Dommartin-lès-Toul



Alde Harmand 5^{ème} Vice-Président

Délégué au développement économique : industrie, PITE et requalification de l'ancien site Kléber puis artisanat, commerce, tourisme, AOC et sentier Toul-Thiaucourt suite à la démission de Jean-François Segault

Maire de Toul



Olivier Heyob 6^{ème} Vice-Président

Délégué à l'urbanisme, à l'espace du Génie et à la transition énergétique

Ajoint au Maire de Toul



Christine Assfeld-Lamaze 7^{ème} Vice-Président

Déléguée à l'habitat et au logement

Ajointe au Maire de Toul



Philippe Monaldeschi 8^{ème} Vice-Président

Délégué aux finances

Ajoint au Maire de Foug



Emmanuel Payeur 9^{ème} Vice-Président

Délégué à la politique sportive, au centre aquatique Ovive et à la politique associative et culturelle

Maire de Chaudeney-sur-Moselle



Jean-Luc Starosse 10^{ème} Vice-Président

Délégué à l'environnement : assainissement et rivières

Maire de Charmes-la-Côte



Fabrice Chartreux 11^{ème} Vice-Président

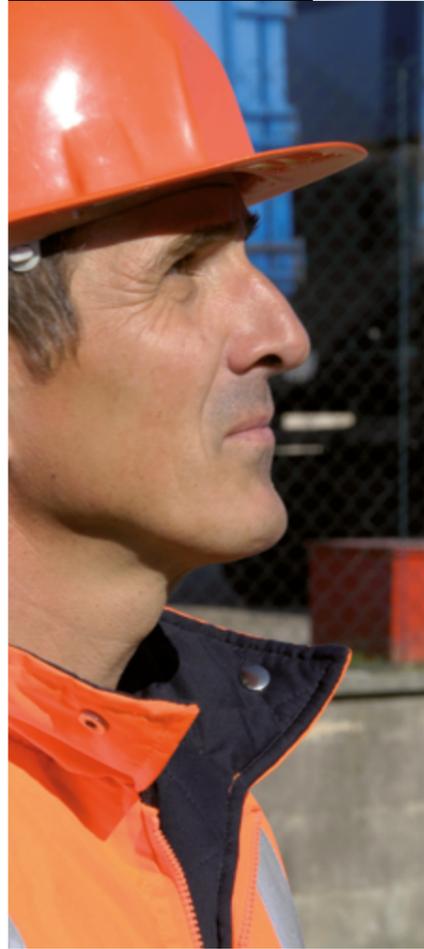
Délégué au développement économique : industrie, PITE et requalification de l'ancien site Kléber

Maire de Domgermain

élu le 25 juin 2015

Économie & aménagement

RENFORCER L'ARMATURE ÉCONOMIQUE_ 9
AMÉNAGER LE TERRITOIRE_ 14
ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
ET PROMOUVOIR LE TERRITOIRE_ 18
COOPÉRER DANS DES ESPACES ÉLARGIS_ 26



Plus de 6 ans après le démarrage de la crise, l'année 2015 est toujours marquée par une conjoncture économique difficile : des carnets de commandes qui restent en dessous des niveaux d'avant crise, un manque d'investissement et de créations d'emplois. Malgré une bonne résistance des entreprises locales, le secteur du bâtiment et des travaux publics est particulièrement touché.

Le territoire est par ailleurs aux prises avec les évolutions du périmètre communautaire, dont les contours seront fixés courant 2016, et les coopérations à imaginer dans le cadre du SCOT et en particulier avec la future métropole nancéenne.

Dans ce contexte, la CCT est pleinement investie au service des entreprises avec des moyens propres et mutualisés à l'échelle du Pays Terres de Lorraine. Cet engagement est visible à différents niveaux :

- investissement public soutenu dans le but d'améliorer les espaces d'accueil aux entreprises et soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics ;
- accompagnement des porteurs de projet et des entreprises locales en lien avec l'agence de développement locale (ADSN),
- mobilisation de dispositifs et de partenaires pour améliorer la compétitivité et l'attractivité territoriale (FISAC, numérique,)

En matière de développement économique, le Toulinois est un territoire organisé et qui coopère ; en témoignent la vitalité et le dialogue avec les organisations de chefs d'entreprises, la constitution de réseaux locaux et les nombreux points de rencontre et d'échanges entre les sphères économique, politique et institutionnelle.

Enfin, en 2015, le Toulinois confirme une de ses spécificités dans le secteur de l'économie circulaire avec plusieurs implantations ou développement d'entreprises de la seconde vie des produits, et des actions opérationnelles d'écologie industrielle au profit des entreprises, pilotée par ENVIE 2E LORRAINE.

L'essentiel de 2015 :

- Après plusieurs années à la tête de l'association Parole d'Entreprises, Fabrice Chartreux, maire de Domgermain et chef d'entreprise a été élu vice-président au développement économique (zones d'activités et accompagnement des entreprises) aux côtés de Alde Harmand, maire de Toul (commerce).
- Le programme des travaux de la ZAC Kléber est approuvé et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) renforce son investissement financier pour les travaux de démolition et clos / couvert du site. Les travaux des bâtiments tertiaires débutent.
- L'EPFL déploie une politique exceptionnelle pour le traitement des friches hospitalières et la CCT bénéficie de ce dispositif pour engager l'avenir de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc de Dommartin-lès-Toul.
- Via le Pays Terres de la Lorraine, la CCI engage une étude pour actualiser les données relatives au commerce, en particulier sur le Toulinois et prend position avec les communes de Toul, Dommartin-lès-Toul et Ecrouves pour l'ouverture des commerces le dimanche. En parallèle la ville de Toul et la CCI mènent une action de redynamisation du commerce de centre ville.
- La vente au Département d'une partie du bâtiment 001 sur l'Espace du Génie à Ecrouves est actée. Les marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment 001 sont lancés.
- Dans le cadre de l'opération Côtes à Côtes 2020, la CCT et la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois se dotent de l'outil VIGIFONCIER de la SAFER pour accroître leur capacité d'intervention dans la reconquête du vignoble Toulinois au profit des viticulteurs et exploitants agricoles des côtes.
- La CCT et les intercommunalités voisines contribuent activement au débat Public sur le projet d'A 31 bis.
- Dans la perspective de la construction du pôle métropolitain, la CCT participe à l'approfondissement économique avec les intercommunalités du SCOT Sud 54.



Kléber, début des travaux en 2015

Après une année d'études pré opérationnelles en 2014 pour affiner le programme des aménagements et poursuivre les procédures réglementaires liées à la mise en œuvre de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), la CC Toulinois a engagé en 2015 des travaux de réhabilitation des bâtiments tertiaires pour accueillir de nouvelles entreprises.

C'est dans le bâtiment 200, celui qui accueille déjà les activités de la CCI 54 et de l'École de la deuxième chance, qu'ont débuté les premiers travaux. D'une surface de 3600 m², ce bâtiment a été segmenté et adapté pour permettre l'implantation de plusieurs entreprises dans des lots autonomes. A l'issue des travaux qui se sont déroulés d'avril à septembre 2015, 9 lots seront disponibles à la vente et 4 à la location. 2 ascenseurs ont également été installés pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite. L'enveloppe globale des travaux est d'environ 500 K€, dont 80% des coûts ont été pris en charge par des fonds de l'Etat.

Nouvelles installations dans le bâtiment 200 : depuis le 22 juin 2015, les équipes de la mission locale Terres de Lorraine sont installées dans ce bâtiment. Leur proximité avec celles de la CCI et de la L'École de la 2ème chance constituent un pôle dédié à l'insertion et à la formation qui sera complété en 2016 par l'arrivée de l'agence d'interim SUP INTERIM. Une entreprise de Multimédia, Intermédia Conseil, déjà hébergée sur le site KLEBER, occupe à l'été 2015 ces nouveaux locaux.

Sur l'intégralité du site Kléber et en particulier dans le bâtiment 200, tout au long de l'année 2015, plusieurs contacts avec des prospects ont eu lieu et donneront lieu à des implantations en 2016.

Les autres faits marquants

- Finalisation des études préalables à la création de la ZAC avec approbation du dossier de réalisation de la ZAC en Conseil Communautaire du 25 juin 2015.
- Etablissement par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain (SEBL), aménageur de la ZAC, d'un cahier des limites de prestations techniques et du cahier des prescriptions architecturales, environnementales et paysagères, applicables à toutes les implantations sur le site.
- Etablissement par le maître d'œuvre de l'EPFL du dossier PRO / DCE des travaux de désamiantage, démolition et clos/couvert. Définition de 7 lots de travaux : désamiantage, déconstruction, gros œuvre, charpente, bardage, serrurerie, peinture.

L'enveloppe prévisionnelle des marchés travaux de l'EPFL attribués fin 2015 et début 2016 est de l'ordre de 1,7 M€ HT.

- Etablissement par le maître d'œuvre de la SEBL du dossier PRO / DCE sur les 2 premières phases de travaux de la ZAC : requalification des voiries et parking du secteur tertiaire, création d'une nouvelle voirie dans l'axe de l'entrée actuelle, création de l'ensemble des réseaux de la ZAC et requalification des voiries conservées, création de la voie de desserte de la halle industrielle à segmenter sur l'arrière des bâtiments 150 et 165.

Attribution des marchés travaux le 26 novembre 2015 pour un montant total d'environ 3,3 M€ HT :

- Lot n°1 Terrassements, assainissement, adduction d'eau, voiries : Groupement SLD TP - COLAS EST - TELEREP
- Lot n°2 Réseaux secs : SLD TP
- Lot n°3 Plantations : Groupement HURSTEL - SLD TP



- Diverses études préalables à la réalisation des travaux : contrôle des réseaux d'assainissement, sondage de pollution des enrobés existants, étude de caractérisation des terres destinées à être excavées.

- Réalisation de l'archéologie préventive sur la quasi totalité du site. La phase 1 de diagnostic archéologique (arrière du site), a été achevée partiellement (butte de terre) le 27 avril 2015, et à mis en évidence des vestiges. Une opération de fouilles archéologiques a été prescrite.

La consultation pour le recrutement d'un opérateur en fouilles archéologiques a été lancée le 9 octobre 2015. L'attribution du marché a été effectuée par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 décembre 2015, à l'INRAP pour un montant de 229 740€HT.

La phase 2 de diagnostic archéologique (avant du site, terrains nus), a été achevée le 27 novembre 2015, et n'a pas fait l'objet de prescription de fouilles.

La phase 3 de diagnostic concerne les zones à démolir par l'EPFL lors de la prise de l'arrêt, ainsi que la zone du parking « go formation ». Elle n'a pas été engagée en 2015, et sa superficie doit être revue par la DRAC en fonction de l'évolution du projet et des résultats des 2 phases déjà menées.

- Commercialisation : au cours de l'année 2015, le Conseil Municipal a été amené à approuver le 26/02/2015, puis le 13/10/2015 les agréments de cessions suivants :

- Le 26/02/2015 : première cession de l'EPFL à la SEBL pour l'achat de 3 bâtiments tertiaires en façade de la RD 611 (bâtiments 150, 165 et 200), vente par la SEBL à la Brasserie K d'une partie du bâtiment 165, vente par la SEBL à la société Auto Service d'une partie du bâtiment 165.

- Le 13/10/2015 : deuxième cession de l'EPFL à la SEBL pour l'achat du bâtiment 100, des emprises foncières de la ZAC et d'une partie de la halle industrielle, vente de la SEBL à la société ENVIE 2E LORRAINE d'un bâtiment industriel et d'un terrain adossé, vente de la SEBL à la société SAS YV INVEST (SUP INTERIM) du lot de copropriété numéro 408 au RDC du bâtiment 200.

- Gestion locative des occupants du site. A noter la liquidation judiciaire de la société VALORENE, hébergée sur le site depuis 2012.



↳ Perspectives 2016 :

- Préparation de l'acquisition fin 2016 des propriétés restantes à l'EPFL sur le site.
- Mise en œuvre du programme de travaux VRD par la SEBL, du programme de travaux bâtiment par l'EPFL, de la poursuite des travaux sur les bâtiments tertiaires par la CC Toulois, réalisation d'études diverses et recrutement d'un maître d'œuvre pour la segmentation des bâtiments industriels sur l'arrière des bâtiments 150 et 165.
- Réalisation des fouilles archéologiques sur une partie du site et finalisation des diagnostics d'archéologie préventive.
- Réalisation de supports de communication.
- Cession de bâtiments et terrains à plusieurs entreprises.
- Gestion locative et mise en place d'une co propriété sur les bâtiments 150, 165 et 200 (chaudière commune).



Espace du Génie à Ecrouves

Etude de conception urbaine et définition d'un schéma d'aménagement par le cabinet d'architecture et d'urbanisme URBICUS

Depuis 2013, plusieurs groupes de travail se sont réunis autour du cabinet d'architecture et d'urbanisme URBICUS et du bureau d'études spécialisé en développement durable INDIGGO (aménagement, mobilité, ressources naturelles, gestion des déchets). Leur mission était de définir des vocations et proposer un schéma d'aménagement sur la partie sud du site dit « le Polygone ». Sur la partie nord, en partie aménagée, l'équipe d'urbaniste devait proposer à la CCT des pistes d'optimisation du foncier et des équipements déjà en place (voiries, réseaux).

Ainsi, sur la partie sud, les préconisations du bureau d'études sont les suivantes : densification de l'éco-parc artisanal avec rédaction d'un cahier des charges de cession contenant des recommandations architecturales et paysagères que chaque acquéreur devra respecter (forme du bâti, couleurs de façade, espaces verts paysagés, signalétique). Sur la partie ouest de ce secteur, placée en réserve foncière, il est proposé d'aménager, en partie, un espace dédié à de l'habitat. Plusieurs formes de bâti, densité et typologie de logements ont été imaginés afin de rendre qualitatif ce nouveau secteur d'habitation. Sur le nord de l'Espace du Génie, il est préconisé d'achever et de commercialiser les parcelles cessibles avant d'en viabiliser d'autres, de densifier les espaces bâtis et mutualiser certains équipements existants dont les VRD. L'ensemble de ces recommandations seront validées ou infirmées par la CCT.

Pour mémoire, cette étude a été lauréate de l'appel à projet « Quartier durable en Lorraine » permettant à la Région et à l'ADEME de la cofinancer.



Lancement de l'opération de reconversion du bâtiment 001

Ce bâtiment est destiné à accueillir divers services publics et privés tels que les services territorialisés du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, une pépinière d'entreprise ainsi qu'un centre d'affaires et une réserve immobilière pour l'accueil des services de la CCT. Suite à un travail de définition des aménagements et travaux intérieurs, le permis de construire a été déposé et accepté. Le lancement des travaux est prévu dès début 2016 (avec une 1ère phase de désamiantage/déplombage).

Perspectives 2016 : Démarrage des travaux, réflexion sur la confirmation de la pépinière d'entreprises avec outils de communication dédiés, contacts prospects.

Lotissement pavillonnaire

La partie «Est» de l'Espace du Génie a vu se développer un lotissement type pavillonnaire baptisé, Séré de Rivières, en hommage au passé militaire du site. Fin 2015, ce sont 38 parcelles sur les 40 au total qui ont été vendues, et en majorité construites.

Aménagements paysagers et mobiliers : mise en place d'un sentier pédagogique

En 2014, ont été conçus les mobiliers et jeux du sentier d'interprétation sur le thème de la préservation des ressources. Sur la base de ce travail a été lancé en 2015 un marché de fourniture et de pose de ces éléments, et en fin d'année, la majorité des mobiliers étaient installés, d'une part au niveau de la place d'armes, avec la création d'une aide ludique, et d'autre part le long d'un sentier d'interprétation, autour de la piscine et du siège de la Communauté de Communes du Toulois.

↳ Perspectives 2016 :

Poursuite de la vente des parcelles (quartier tertiaire et éco-parc artisanal), lancement de la pré-commercialisation de la pépinière d'entreprises / centre d'affaires, inauguration du sentier pédagogique

Pôle commercial Jeanne d'Arc à Dommartin-lès-Toul

Etude sur les données commerciales du Toulinois

Le Pays Terres de Lorraine a lancé lors du dernier trimestre 2015, une étude portant sur l'observation du commerce et de la consommation locale. L'objectif de cette démarche était d'analyser les dynamiques de consommation et l'évolution des flux commerciaux notamment par rapport à 2007 (date de la précédente étude similaire). Cette étude a été confiée à la CCI Lorraine et a porté sur tout le territoire du Pays.

Des zooms ont été faits sur les principaux pôles commerciaux existants tels que le pôle commercial Jeanne d'Arc à Dommartin-lès-Toul, le pôle « Intermarché » à Ecrouves ou le centre-ville de Toul. Ce dernier a d'ailleurs fait l'objet d'une étude approfondie commandée par la Ville de Toul afin d'aboutir à la définition d'une réelle politique de dynamisation et d'outils de revitalisation économique.

En décembre 2015, les conclusions de l'étude ont été rendues aux collectivités concernées. Les principaux chiffres et tendances mis en exergue sont les suivants :

- Chiffre d'affaires estimé du commerce de Terres de Lorraine en 2015 s'élève à 360 millions d'euros dont 227 M€ dans l'agglomération de Toul
- La principale destination d'achats des ménages de Terres de Lorraine, en alimentaire, demeure le pôle commercial Jeanne d'Arc (+ 4% entre 2007 et 2015)
- Près de 80 % de l'évasion commerciale profitent à l'agglomération nancéenne
- La vente à distance, dominé par l'utilisation d'Internet, gagne des points (+ 5 % par rapport à 2007)
- En alimentaire, les hypermarchés/supermarchés perdent des clients (-3 points par rapport à 2007) mais représentent néanmoins 82 % des dépenses Les Drive, concept innovant, gagnent 4 points par rapport à 2007 et mais ne représentent que 4 % des dépenses.

↘ Perspectives 2016 :

Approfondissement de l'étude sur le secteur du Toulinois et rendus «territorialisés», rendu public mutualisé avec la Ville de Toul pour les commerçants, présidents d'association et élus locaux.



Evolution du pôle commercial

En 2015, le pôle commercial a accueilli une nouvelle enseigne commerciale « Action » qui a connu dès son implantation une fréquentation de clientèle importante.

Le partenariat avec l'association des commerçants du pôle se poursuit notamment via une réunion d'échanges avec le Vice-Président délégué au commerce, nouvellement nommé en 2015, M. Alde Harmand.

↘ Perspectives 2016 :

Implantation de Buffalo Grill, Providom (spécialisé dans le matériel para-médical) et d'une société privée d'ambulances.

Ouverture des commerces les dimanches : donner la possibilité aux Toulinois de consommer local

La Loi dite «Macron» (6 août 2015), pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, permet aux commerces d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an, contre 5 jusque là. Les 5 premiers jours font l'objet d'un arrêté du Maire. Au-delà, la communauté de communes doit donner son avis conforme pour autoriser ces ouvertures dominicales.

En conseil communautaire du 16 décembre 2015, un accord à l'échelle de l'agglomération toulinoise a été trouvé afin de définir de manière homogène le nombre et la date précise des dimanches pour l'année 2016.

Le but affiché de cette opération étant de limiter l'évasion commerciale des Toulinois vers Nancy, en leur donnant la possibilité de consommer localement. Neufs ouvertures dominicales ont ainsi été prévues sur l'année 2016. Ainsi, les dimanches 3 et 10 janvier, le 26 juin, le 28 août, le 2 octobre, le 27 novembre et les 4, 11 et 18 décembre 2016, les enseignes toulinoises seront libres d'ouvrir leur commerce ou non (les métiers de bouche, tabac presse et autres stations service, déjà dérogatoires, ne sont pas concernés par cette loi). L'ensemble de ces dates correspond aux périodes de soldes d'hiver et d'été, à la préparation de la rentrée scolaire, ainsi qu'aux fêtes de fin d'année. La braderie de Toul organisée le 2 octobre est également prise en compte.

Zone artisanale de l'Orme à Noviant-aux-Près

La zone artisanale de l'Orme à Noviant aux Près fait partie depuis le 1^{er} janvier 2014 des zones d'activités intercommunales. Elle accueille 3 entreprises dans 2 bâtiments :

- EDC Protection et SW Environnement dans un locale artisanal de 1280 m² au total
- CIBIO médical dans le siège administratif de l'ancienne CC des Côtes en Haye

Il a été décidé en 2014 d'engager une étude sur l'aménagement du site afin de connaître les coûts de la viabilisation des terrains de cette zone qui compte 5 hectares de foncier au total. Il s'agit d'une part d'améliorer la desserte des bâtiments et les réseaux et d'autre part d'étudier le prolongement des viabilités pour commercialiser d'autres terrains à terme.

Une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre a été lancée fin 2015. Cette étude devra s'appuyer sur un état des lieux de l'existant, en prenant notamment en compte les atouts de la zone. La vocation artisanale de cette zone d'activités doit être prise en compte dans les propositions d'aménagement. Le schéma de principe devra prendre en compte les modalités de desserte de la zone, des futures parcelles, leur raccordement aux réseaux secs et humides (existants ou à créer) et toute modalité technique nécessaire à la bonne organisation et au bon fonctionnement du site.

↘ Perspectives 2016 :

- Organisation de plusieurs groupes de travail avec des élus de la commission développement économique
- Finalisation du travail d'étude avant prise de décision sur la réalisation des travaux



Aménagement touristique : le sentier Toul-Thiaucourt

L'année 2015 a permis de réaliser le prolongement du sentier du Toul-Thiaucourt entre Manoncourt en Woëvre et Domèvre en Haye. Sur ces 9 kilomètres de parcours supplémentaires, l'ancienne voie ferrée traverse une parcelle privée sur laquelle l'entretien du chemin n'avait plus été réalisé. En accord avec le propriétaire, les agents du Service Technique Intercommunal sont intervenus pour rouvrir le chemin sur 3 mètres de large.

Des aménagements ont ensuite été réalisés pour améliorer l'état du chemin et le rendre praticable.



Aménager le territoire

Avenir de l'hôpital Jeanne d'Arc

Suite à la fermeture de l'hôpital Jeanne d'Arc de Dommartin-lès-Toul en 2011, la Communauté de Communes du Toulois, avec le concours de l'EPFL a entrepris un diagnostic bâtiment et environnemental qui a conclu à un investissement de l'ordre de 4,2 M€ HT pour dépolluer et démolir 4 hectares bâtis.

A cette époque, le CHU estimait que son bien avait une valeur de revente et l'EPFL n'intervenait pas sur la reconversion de friches hospitalières. Les coûts de dépollution et de démolition ont été présentés aux représentants du CHU et il a été acté en 2012 qu'en l'absence de moyens spécifiques et exceptionnels dédiés à la reconversion de telles friches, la CC Toulois ne pourrait assumer seule les coûts d'acquisition et de remise à niveau des terrains.

Depuis la fermeture du site, le CHU en assure donc sa conservation (couverture du risque incendie, gardiennage). Notons qu'en 2012, le CHU a cédé à l'OHS une parcelle de terrain nu de 4 hectares pour la construction du centre EPI GRAND EST.

Sous l'impulsion du député de la 5^{ème} circonscription de Meurthe et Moselle, plusieurs rencontres ont été organisées courant 2015 avec le Préfet de Meurthe et Moselle, la direction de l'EPFL et les collectivités du Pays de Terres de Lorraine pour identifier les opérations de reconversion qui pourraient s'engager rapidement. L'objectif étant d'une part de générer des marchés de travaux pour des entreprises du secteur du BTP qui connaissent une baisse importante de leur activité et d'autre part, de mobiliser des fonds de l'EPFL pour des opérations en Lorraine.

A cette occasion, la question de l'avenir de la friche de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc a été reposée ; l'EPFL ayant tout d'abord annoncé dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2019 une action en faveur des friches hospitalières avec des taux de prise en charge de 80% du montant des travaux de dépollution / démolition que le Conseil d'Administration a finalement décidé de porter à 100% lors d'une réunion fin novembre 2015.

Au cours de ces échanges auquel le directeur du CHU a été convié, ce dernier a indiqué qu'une cession à l'euro symbolique pouvait aujourd'hui s'envisager au regard des lourdes charges de gardiennage annuelles qui pèsent sur le compte d'exploitation du CHU, alors que le site n'est plus en activité depuis 2011.

Compte tenu de ces éléments, il a été présenté en commission développement économique et en commission des maires la possibilité d'engager aux côtés de l'EPFL la remise à niveau de ces terrains pour en constituer dans un premier temps une réserve foncière, idéalement placée et desservie.

Cette remise à niveau va débuter en 2016 par une étude qui consistera en la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre et de l'ensemble des diagnostics techniques (amiante, déchets, réseaux,) complémentaires à ceux réalisés en 2012. A fin 2015, cette mission est évaluée à 500 000 € TTC, avec une prise en charge de 20% pour la CC Toulois.

Sauf opportunité (demande d'implantation d'une ou plusieurs entreprises) et au regard des opérations dans lesquelles elle est d'ores et déjà engagée ou sera engagée demain dans le contexte de fusion, la CC Toulois n'envisage pas pour l'instant de programme de reconversion (création des voiries et réseaux). Cela étant, la CC Toulois propose à l'EPFL d'amorcer une action de prospection et de rechercher d'éventuels prospects à qui il pourrait être proposé des parcelles à viabiliser à leurs frais.

En tout état de cause, seulement 17 hectares sur l'ensemble des 45 ha constituant la propriété sont urbanisés ou à urbaniser, le reste ayant vocation à demeurer espace naturel ou agricole, conformément aux préconisations du SCOT.

côte
à côte
Vignoble 2020



Le programme Côte à côte vignoble 2020

Le vignoble de l'AOC Côtes de Toul constitue une richesse économique, paysagère, environnementale et culturelle unique à l'échelle de la Lorraine, mais son développement est aujourd'hui freiné par les difficultés d'accès au foncier pour les viticulteurs.

Lancé en 2010, le projet Côte à Côte 2020 de reconquête du foncier sur la zone AOC est rentré en 2014 dans une phase opérationnelle avec la mise en réserve des premières parcelles par la SAFER, pour le compte des deux intercommunalités. En fin d'année 2015, 22 hectares étaient ainsi mis en réserve à l'échelle des 8 communes de l'AOC.

En parallèle, l'année 2015 a été marquée par la constitution d'un Groupement Foncier Agricole (GFA).

Les partenaires du projet ont validé en septembre 2015 la rétrocession de plus de 5,5 ha de foncier au GFA, permettant l'installation des deux jeunes viticulteurs.

↳ Perspectives 2016 :

L'année 2016 verra ainsi les premières plantations sur des parcelles acquises dans le cadre de l'opération et rétrocédées à de nouveaux viticulteurs. Elle doit également permettre de rétrocéder du foncier à des viticulteurs ou agriculteurs en place.

Qu'est-ce qu'un GFA ?

- Un GFA est une structure juridique qui permet à plusieurs personnes d'acquérir ensemble du foncier agricole en vue de le louer et d'obtenir en échange un revenu foncier (un fermage)
- Le GFA des Côtes de Toul répond à l'envie d'un maximum d'investisseurs, locaux, de devenir propriétaires de vignes avec une mise de départ (part sociale) de 500 euros
- Le GFA des Côtes de Toul est soutenu par la Chambre d'Agriculture, les collectivités locales et l'ensemble des viticulteurs toulois. Il sera géré par des hommes et des femmes du Toulois
- Le GFA aura pour vocation l'achat de foncier, le défrichement des parcelles et l'aide à la plantation des vignes par l'achat du matériel nécessaire et des pieds de vignes (pour les fermiers)
- Il louera ses terres (à vignes) à un ou plusieurs fermiers par un bail à long terme de 25 ans

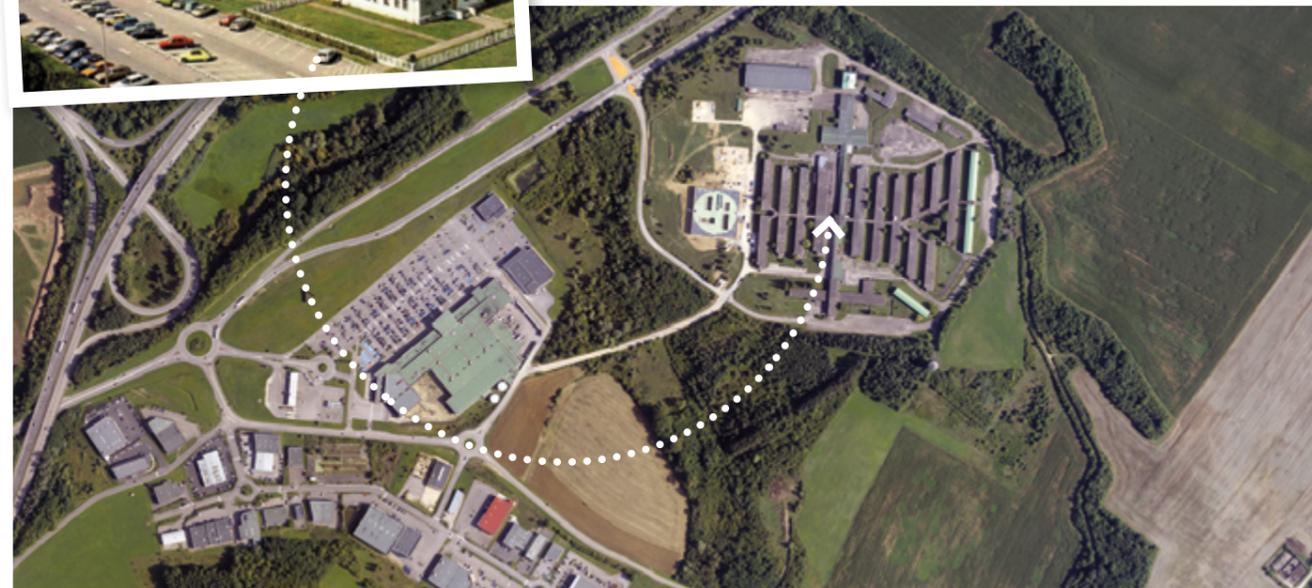
Numérique – desserte très haut débit des territoires

L'accès à un internet de qualité est devenu un critère essentiel à l'attractivité résidentielle et économique de nos communes. La CC du Toulois, à la suite de l'expression d'une attente forte des délégués communautaires sur le sujet, a organisé depuis la rentrée de septembre 2015 quatre groupes de travail sur le sujet, avec notamment le Conseil Départemental 54, pour mieux appréhender les solutions de desserte sur notre territoire, leurs coûts, leurs délais...

Qui a la compétence numérique ?

Aucune collectivité territoriale n'a été désignée par la loi pour exercer cette compétence, toutes peuvent ainsi s'en saisir. Dans le 54, c'est le Conseil Départemental qui a adopté une politique volontariste en la matière, pour pallier l'absence d'investissements privés dans des zones moins denses en population et donc peu rentables pour les opérateurs. L'Etat invite néanmoins les collectivités, via son plan France Très Haut Débit (et les subventions qui en découlent), à se saisir de cette question au moins au niveau départemental.

Ainsi, le CD54 a déposé un dossier auprès de l'Etat pour le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire (habitants,



entreprises, bâtiments publics). A noter que le CD54 a déjà investi 35 M€ pour la création d'une dorsale de fibre optique de 850 km qui sillonne le département, desservant aujourd'hui des lieux stratégiques (collèges, hôpitaux) et qui servira de colonne vertébrale au déploiement de la fibre jusqu'à chaque habitation, entreprise, service public situés dans des zones non desservies en fibre par des opérateurs privés.

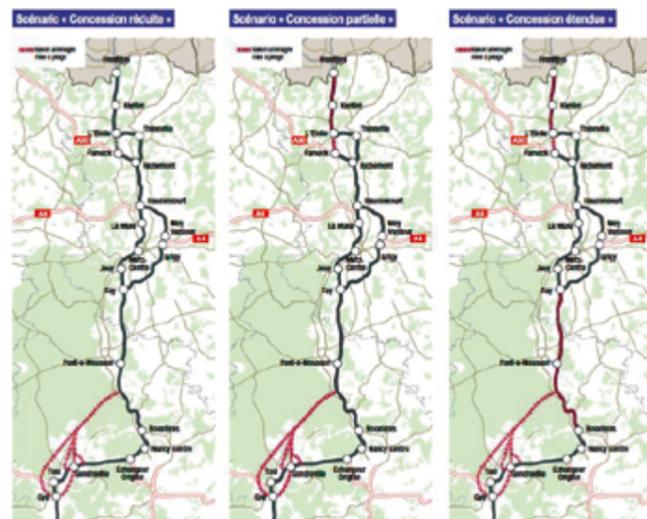
La seule solution sur le long terme : le déploiement de la Fibre Optique

Les coûts de ce déploiement sont évalués à 21 M€ pour le périmètre de la CC du Toulinois. Au vu de ces coûts, le CD54 est obligé de phaser les investissements. Ainsi, d'ici 2030 maximum, tout le territoire sera raccordé à la fibre optique qui est la seule option d'avenir pour assurer un débit correct à tous. En fonction de la participation financière de la future Région Alsace Lorraine Champagne Ardennes à ce projet, les communes et/ou EPCI seront également mobilisées financièrement.

Les solutions de court et moyen termes

En parallèle du déploiement de la fibre optique, le CD54 a déployé depuis 2008 des antennes WiFi MAX (amortissement financier et technique sur 5 ans), dans les zones où le débit ADSL était inférieur à 2 Mbps. Ces antennes concernent notamment les communes de Tremblecourt, Manoncourt-en-Woëvre, Boucq, Trondes, Pagny derrière Barine, Ecouves.

Pour les autres communes non équipées en antennes WiFi MAX et où le réseau ADSL s'est écroulé depuis 2008, il est possible de réfléchir à l'installation d'une antenne WiFi MAX supplémentaire en attente de l'arrivée de la fibre, lorsque le besoin est avéré auprès d'un groupe d'habitants.



A 31 bis

A l'occasion du débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) portant sur l'opportunité du projet d'autoroute A31 bis, plusieurs réunions et débats ont eu lieu au cours de l'année 2015, rassemblant élus, associations et acteurs de la vie publique.

De ces échanges et de la réflexion engagée de longue date sur ce projet, les élus Toulinois (CCT, CC du Pays de Colombey Sud Toulinois et CC de Hazelle en Haye) ont fait émerger une position commune et ont rédigé un cahier d'acteur transmis à la CNDP. Une motion reprenant pour l'essentiel l'argumentaire présenté dans le cahier d'acteur a été votée au conseil communautaire du mois de juin 2015.

Au regard d'un certains nombre de constats :

- Certes le trafic saturé à l'avenir, mais prend-on en compte toutes les évolutions ?
- Un projet d'un autre âge
- Un déficit d'informations sur la proposition de création du barreau Toul / Dieulouard
- Financement : la double peine

Le Conseil communautaire s'est prononcé en juin 2015 pour :

- que l'enveloppe dédiée au projet A 31 bis puisse être mobilisée prioritairement pour envisager les aménagements sur l'infrastructure existante, des solutions routières alternatives et des reports modaux vers le fer et le fluvial. Il ne s'agit pas de priver l'A31 des investissements nécessaires à la sécurisation et la fluidité du trafic mais de mobiliser ces fonds pour organiser de manière plus vertueuse les déplacements sur le sillon lorrain.
- un moratoire et une contre-expertise indépendante pour explorer des pistes alternatives au « tout routier » qui devra comporter :
 - le chiffrage par tronçon du projet A31bis pour mesurer le rapport bénéfice/coût de chaque segment de travaux prévus
 - l'étude complète de la faisabilité et du coût de l'élargissement de l'A31 actuelle en alternative au barreau Gye-Dieulouard et de l'aménagement raisonné de la D611
 - l'étude du potentiel report des poids lourds et voitures sur un barreau concédé
 - l'étude de solutions financières alternatives, notamment d'une fiscalité poids lourds à l'échelle de la future grande région.

Mobilité

Réflexions antérieures et contexte

Les Communautés de Communes du Toulinois, du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et de Hazelle en Haye ont décidé en 2013 de mener une étude exploratoire sur les questions de mobilité avec l'appui d'un bureau d'étude. Si les conclusions de cette étude ont permis de mieux cerner les enjeux en matière de mobilité sur le territoire, elles n'avaient en revanche pas pour but d'identifier les conditions de mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins de mobilité du territoire ou d'organiser cette compétence à l'échelle élargie des 3 intercommunalités concernées.

Le bassin de vie Toulinois est aujourd'hui couvert par des offres de transports en commun (notamment lignes de bus du Conseil Général, TER, lignes de bus du STAT) ou d'autres offres (notamment expérimentation du covoiturage sur le territoire par le Conseil Départemental, mobilité des personnes en insertion avec les associations ARE ou Roues Libres, Mobilité Solidaire).

Le Conseil Départemental a redéfini en 2011 sa politique de transport en commun. Dans un souci d'optimisation financière, seules les lignes régulières structurantes et principales ont été conservées (les transports scolaires également). En dehors de ces lignes, de rares lignes dites de marché ont été conservées mais le maillage territorial s'est sensiblement rétréci au profit des grands axes.

En 2007, les communes de l'agglomération de Toul ont décidé de mettre en place un syndicat de transport : le Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulinoise. Le STAT (via les lignes de bus MOVIA, nom commercial) est opérationnel depuis 2009. Sur la base d'un premier bilan, l'offre de transport du STAT à l'échelle de l'agglomération toulinoise a été ajustée en 2014. Dans la perspective du renouvellement des marchés prévu en mars 2017, le STAT souhaite ouvrir son périmètre et a proposé aux 3 intercommunalités de réfléchir ensemble à l'évolution de son offre.

Enfin, dans le cadre du SCOT sud 54, une enquête ménage-déplacement a débuté en 2011. Par ailleurs, le SCOT entend mener à partir de 2015 une nouvelle étude qui aura pour objectif de mieux articuler les modes de transport à une échelle qui dépasse le cadre intercommunal.



2015 : étude sur les conditions de mise en œuvre d'un service de transport sur le bassin de vie toulinois

Le renouvellement des marchés du STAT en mars 2017 représente une opportunité pour étudier l'extension du réseau ou la création de nouvelles lignes de transports en commun sur un périmètre élargi.

En 2015, il s'agit de recruter un bureau d'études qui va accompagner dans un premier temps les 3 structures intercommunales à étudier les conditions de mise en œuvre d'un service de transport sur le bassin de vie Toulinois. La date butoir de mars 2017 est importante.

Dans un second temps, le prestataire aura à accompagner les collectivités dans la définition d'une stratégie mobilité et d'un plan d'action à plus longue échéance.

Il s'agit donc de conjuguer l'aide à la mise en œuvre opérationnelle d'une action de mobilité et la réflexion sur les pistes à développer dans un horizon de 3 à 5 ans en matière de mobilité sur le territoire. Cette étude, qui va être conduite tout au long de l'année 2016, comporte 3 volets :

- Volet 1 : définir une nouvelle offre de transport et ses conditions de mise en œuvre dans la perspective du renouvellement des marchés du STAT.
- Volet 2 : accompagner les collectivités à la mise en place de ce service de transport, soit via le recrutement d'un opérateur chargé d'assurer la prestation (marché ou DSP), soit via la mise en place d'une régie.
- Volet 3 : accompagner les collectivités dans la définition d'une stratégie mobilité, assortie d'un plan d'action 2017-2020.

Perspectives 2016 :

- Sur les zones d'activités économiques pour lesquelles la CCT est compétente, une étude de faisabilité doit être menée par le CD54 pour évaluer les coûts de raccordement des entreprises s'y trouvant. L'objectif est de pouvoir commencer les travaux dès la fin d'année 2016.
- L'année 2016 doit également permettre de préciser le calendrier de desserte fibre optique du territoire, et qui dépendra notamment de la position de la nouvelle Grande Région sur ce dossier. En tout état de cause et pour rationaliser les coûts, la CC du Toulinois, dans les travaux qu'elle mène au titre de ses compétences, tâchera d'intégrer la pose de fourreaux pour déployer à terme la fibre. Elle invite également les communes à lui faire part de futurs travaux que ces dernières mèneraient.



Accompagner les entreprises et promouvoir le territoire



Le dispositif FISAC

Le FISAC, pour Fonds d'Intervention en faveur des Services, de l'Artisanat et du Commerce est un fonds d'Etat permettant de soutenir la modernisation des activités économiques, en milieu rural notamment. La subvention accordée par l'Etat peut atteindre 50 % des dépenses éligibles.

Depuis juillet 2014, la CC du Toulois bénéficie d'une tranche 2 d'aides FISAC, valable pendant 3 ans.

Les investissements prévus se répartissent en 2 grands volets :

- Les actions collectives : actualisation de l'Atout, l'annuaire économique du Toulois, pose de signalétique économique dans les communes non-équipées en 1^{ère} tranche, autres actions en faveur de la valorisation des activités économiques en milieu rural
- Les aides directes aux entreprises : aides financières versées par l'Etat, la CCT et dans certains cas par la Région Lorraine pour soutenir les travaux de modernisation des entreprises et des travaux éligibles.

2^{ème} tranche - juillet 2014 - juillet 2016

94 086 € de FISAC obtenus (sur 102 417 € demandés)

Budget prévisionnel aides directes aux entreprises

Aides directes aux entreprises	Coût prévisionnel	Part FISAC	Part CCT / Région	Part entreprises
Tous types de travaux éligibles	250 000 €	62 500 € 25 %	62 500 €	125 000 € 50 %

Budget prévisionnel actions collectives

Actions collectives	Coût prévisionnel	Part FISAC	Part CCT	Autres (CCI, PLT, Leader...)
Animation, communication, manifestations, poursuite de la signalétique économique	99 194 €	31 586 €	60 533 €	7 075 €

Sur les aides directes aux entreprises, un 2^{ème} Comité de pilotage s'est tenu en novembre 2015 pour instruire les dossiers de demande d'aide directe.

En 2016, un 3^{ème} Comité de Pilotage doit avoir lieu permettant d'instruire de nouveaux dossiers et de solder le restant d'enveloppe d'aides disponibles.

Sur la partie Actions collectives, la CC du Toulois a accueilli une stagiaire de mai à juillet 2015 pour démarrer un travail de recensement des besoins en signalétique économique dans les communes de la CC du Toulois. Ce travail associe les maires des villages pour que ces derniers puissent profiter de l'opération pour installer de la signalétique communale. Cette opération doit déboucher en 2016 sur la commande et la pose du matériel.

Bilan du CoPil n°2 FISAC Tranche 2 16 novembre 2015

- 6 dossiers présentés
 - Montant des dépenses éligibles : 49 K €
 - Participation ETAT : 12 K€
 - Participation CCT : 10,5 K€
 - Participation Région : 1,5 K€
- Soit 50 % d'aides sur le montant des dépenses éligibles.

A l'issue de ce CoPil n°2, il restait 16000 € d'aide de l'Etat disponible.

L'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises

L'action de la CCT

Au-delà des investissements dans les infrastructures économiques dont elle a la compétence, les services de la CCT interviennent également auprès des entreprises : recherche de foncier ou de locaux (une vingtaine de contacts en 2015 - hors contacts traités en lien avec l'agence de développement), vente de foncier ou de locaux quand ces derniers appartiennent à la CCT, mise en relation avec l'agence de développement pour la recherche et le montage d'aides financières, accueil des prospects en lien avec l'agence de développement, visites d'entreprises avec les élus pour anticiper ou suivre les projets des grands comptes du territoire.

En 2015, plusieurs échanges ont eu lieu entre élus et chefs d'entreprises locaux sur différentes problématiques : valorisation d'une emprise industrielle dans la perspective d'un redéploiement sur le Toulois, informations d'un grand compte suite sur l'évolution de la réglementation liée à son secteur d'activité, visites de courtoisie à plusieurs entreprises du territoire pour suivre leurs évolutions.

Plus largement, la visite de grands comptes du territoire se fait généralement en concertation et conjointement avec les services de la sous-préfecture et du député de la 5^{ème} circonscription de Meurthe et Moselle.



Bilan 2015 de l'accompagnement à la création d'entreprises par l'ADSN

- 92 porteurs de projet accueillis sur la CCT (109 en 2014)
- 116 porteurs de projets accompagnés, soit 1/3 des créateurs accompagnés par l'ADSN en 2015 - 62% en rendez-vous d'accompagnement et 38% en rendez-vous de suivi
- 13 prêts d'honneur PFIL (Plateforme d'Initiative Locale) accordés pour un total de 62 000 € et 2 prêts NACRE, pour un total de 7 000 €
- 35 entreprises de créées (32 en 2014) pour 42 emplois (41 en 2014)



L'action de l'agence de développement Terres de Lorraine : ADSN

Créée en 1986, pour concourir à la revitalisation économique du bassin de Neufes-Maison, alors lourdement déstabilisé par la crise sidérurgique, l'ADSN est rapidement devenue un acteur central du développement économique local en se professionnalisant notamment sur l'accompagnement à la création d'entreprises.

A partir des années 2000, l'agence s'est progressivement déployée sur les territoires du Pays Terres de Lorraine, dont le Toulois et elle s'est en parallèle dotée de nouvelles compétences pour mieux accompagner le développement d'entreprises locales et l'implantation de nouvelles entreprises.

Le pôle création de l'ADSN

Le cœur de métier de l'agence de développement est l'accompagnement et le suivi individualisé des créateurs d'entreprises : aider les porteurs à faire mûrir leur projet, les orienter dans le choix de leur statut juridique, les éclairer sur les différents régimes fiscaux, les appuyer sur la construction de leur plan d'affaires et la définition de leur budget prévisionnel, les aider dans leur recherche de financement, les aiguiller vers les bonnes ressources.

Pour accompagner les porteurs de projets du Toulois, un chargé de mission de l'ADSN tient des permanences plusieurs jours par semaine dans les locaux de la CCT à Ecrouves pour accueillir et conseiller les futurs entrepreneurs gratuitement.

La plate forme d'initiative locale « Initiative Terres de Lorraine » accompagne les créateurs d'entreprises dans la structuration financière de leur projet. Ainsi, elle apporte un « coup de pouce » financier supplémentaire au bon démarrage de l'activité et facilite la levée des fonds bancaires

A noter que l'ADSN est mobilisée par la CCT sur l'animation du dispositif FISAC : le chargé de mission qui tient des permanences à la CCT vient en appui au montage des dossiers de demandes de subventions.

L'ADSN organise également des ateliers de sensibilisation à la création d'entreprises, dont la majorité a été organisée à Toul, dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (étapes de la création d'entreprises, statuts juridiques, démarche commerciale, protection sociale, couveuse d'entreprises,)

Sous l'impulsion du Conseil Régional qui souhaite apporter une meilleure lisibilité en matière de création / reprise d'entreprises, l'ADSN co anime avec la CCI des Réunions d'Animation Territoriale pour une meilleure coordination des acteurs et le partage d'informations. 6 réunions ont été organisées sur l'année 2015.

• Le pôle développement de l'ADSN

Depuis 7 ans, l'ADSN assure une mission de développement endogène (accompagnement des entreprises du territoire) et exogène (aide à l'implantation sur le territoire d'entreprises extérieures à l'échelle Terres de Lorraine). Cela se traduit par l'accompagnement d'entreprises qui investissent, qui recrutent et génèrent de l'activité mais qui peuvent aussi rencontrer des difficultés. Il s'agit également de gérer les besoins immobiliers liés au développement ou à la restructuration d'une entreprise et les demandes d'implantation provenant de l'extérieur du territoire. Sur la CCT, cette mission se fait en étroite collaboration avec le service développement économique.

Marketing territorial : le territoire Terres de Lorraine et le Toulinois en particulier bénéficie d'un fort potentiel de foncier et bâti à vocation économique. Afin de mieux valoriser cette offre, de la rendre plus visible et plus attractive, l'ADSN mène depuis 3 ans avec les intercommunalités une démarche collaborative visant à promouvoir l'offre d'accueil d'entreprise du territoire. Cette méthode de travail partenariale permet aujourd'hui de structurer une réponse qualifiée, réactive et adaptée. Elle a déjà fait ses preuves auprès de plusieurs prospects.

L'action des autres partenaires et leurs dispositifs



La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation

Lancée officiellement en juillet 2007 sous l'impulsion du Pays Terres de Lorraine, la Maison de l'Entreprise de l'Emploi et de la Formation (MEEF) a pour principal objectif de rassembler les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et du développement économique du sud-ouest de la Meurthe et Moselle afin d'améliorer la qualité des services rendus aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du territoire.

Ses missions principales sont au nombre de 3 : l'anticipation des mutations économiques, le développement local de l'emploi, et l'accompagnement et l'insertion.



↳ Bilan 2015 de l'action de la MEEF

Anticipation des mutations économiques

- **Diagnostiques de territoire** : 3 Terres Eco, tableaux de bord trimestriel de l'emploi, 90 pré-diagnostic RH réalisés par 5 OPCA et la MEEF notamment dans l'industrie et l'économie circulaire, évaluation de la démarche territorialisée des emplois et des compétences 2012-2014

- **Professionnalisation RH des entreprises** : 2 réunions d'information sur la réforme de la formation professionnelle (17 représentants d'entreprises présents), 6 entreprises accompagnées à la sécurisation des pratiques de recrutement

- **Développement des compétences** : formation « Services à la personne » à Toul pour 12 stagiaires, formation « Propreté » à Toul pour 12 stagiaires

- **Valorisation de l'économie locale** : découverte des métiers (clés, forums, rencontres) - 80 participants, 3 secteurs d'activité (propreté et métiers associés, industrie, SAP)

- **2^{ème} Printemps de l'éco** : 2 semaines d'animation, 16 actions partenariales, 700 participants et 50 structures partenaires

Développement local de l'emploi

- **Clauses d'insertion** : 43 109 heures de travail, soit 25 ETP ayant bénéficié à 140 personnes, 23 CDI, 22 CDD, 4 contrats de professionnalisation et plus de 100 missions intérimaires

- **RSE** : 61 partenariats Entreprises & Insertion mis en place en 2015 au profit de près de 270 demandeurs d'emploi, 4^{ème} édition de la Rencontre Entreprises & Insertion ayant réuni près de 80 participants, l'engagement de 21 entreprises pour la réalisation de plus de 100 actions collaboratives en 2016

- **Revitalisation** : convention Michelin (Kléber Toul), 36 entreprises soutenues, 144 créations d'emploi réalisées et 325 500 € d'aides versées aux entreprises locales

Accompagnement & Insertion

- **3 Espace Emploi ouverts sur le territoire** : Moselle & Madon / Pays du Saintois / Pays de Colombey et du Sud-Toulois

- **Plan d'actions insertion** : PLIE, 13 opérations financées par le PLIE, plus de 500 000 € de FSE mobilisés pour le territoire, 129 nouveaux parcours d'insertion financés, 47 contrats signés (11 CDI et 36 CDD + 6 mois), 2 créations d'activités et 5 formations qualifiantes

- **Plaquette SIAE** : présentation de 18 structures locales d'insertion

Printemps de l'éco

Du 21 mars au 6 avril 2015, la MEEF a organisé la 2^{ème} édition du Printemps de l'Eco sur le territoire Terres de Lorraine, un RDV annuel avec 2 semaines d'animations riches et variées pour partager et mettre en valeur les atouts économiques et les ressources humaines locales. Un véritable atout pour booster ses réseaux professionnels !

- **objectifs** :
 - Se mobiliser collectivement autour d'un RDV annuel
 - Mettre en valeur les richesses humaines et économiques du territoire
 - Offrir des espaces d'échanges privilégiés et inédits pour booster ses réseaux

- **édition 2015** : les +
 - 16 manifestations avec près de 700 participants
 - mobilisation de 50 acteurs de l'emploi, de l'éducation, de la formation, d'institutionnels, d'entreprises, de commerçants et d'associations
 - 2^{ème} édition d'un RDV annualisé autour d'espaces d'échanges privilégiés



L'action de la CCI Terres de Lorraine

Présente depuis avril 2012 dans le Toulinois, la CCI assure ainsi la continuité territoriale des services consulaires aux entreprises (formalités, accueil-orientation, animations, soutien aux réseaux et associations).

Pour proposer en un seul lieu la palette complète de ses activités, l'antenne Terres de Lorraine s'est installée en novembre 2013 sur le Pôle industriel Toul Europe. Les services généraux de la CCI sont désormais accompagnés de l'activité formation de Groupe CCI Formation 54, l'activité emploi de CCI Emploi ainsi que d'une École de la 2e Chance, la 12e en Lorraine.

Au-delà de la participation aux démarches portées par le territoire (FISAC, printemps de l'éco, groupe projets, ...), la CCI intervient dans le soutien aux entreprises.

Création / reprise

- **Nouvelle organisation 2015** :
 - 2 lieux d'accueil pour les porteurs (accueil réalisé par la CCI)
 - Permanence dans les locaux de l'ADSN

- Rendez-vous dans les locaux de la CCI
- Réflexion sur des animations sur le territoire (réunions), des permanences d'experts et des actions spécifiques sur la transmission (enjeu essentiel pour le plan 2015-2016 du service)
- Renforcement de l'implication au sein du pôle création
- Réunion d'animation territoriale : partage d'outils et de méthodologie

- **Second semestre 2015 et début d'année** :
 - 136 accueils standardisés dont 110 orientations vers accompagnement renforcé (ADSN) ou test d'activité (couveuse),
 - 12 projets de reprise-transmission accompagnés
 - Implantation nouvelles entreprises : travail partenarial pour la visite de sites

Appui aux entreprises

- **Démarche CCIMap** : 38 MAP réalisés, 10 suivis de projets, accompagnement aux financements et emplois
- Dédiée aux entreprises, cette démarche propose, via un logiciel développé spécialement, une méthodologie d'entretien avec le chef d'entreprise et une grille d'analyse à partir d'un questionnaire administré par un conseiller CCI.

- **Organisation des ateliers performances dirigeants** : 13 ateliers sur l'ensemble de la Lorraine, 1 journée avec 1 expert + 2h de coaching individuel (stratégie commerciale, leadership, QHSE, innovation, supply chain), prochains ateliers programmés

- Accompagnement au montage de dossiers et aides aux financements de projet

- Sur 2015 : 22 dossiers d'aides réalisés dont 6 ARDAN et 4 dossiers d'aide Conseil Régional

- Alizé Terres de Lorraine : clôture de la première convention triennale le 31 octobre 2015 – réalisation d'un comité de pilotage exceptionnel le 6 novembre 2015 (bilan du dispositif + visite de l'entreprise Blanpin Sarl avec l'ensemble des financeurs, partenaires et bénéficiaires du dispositif)

- Bilan des 3 ans Alizé :

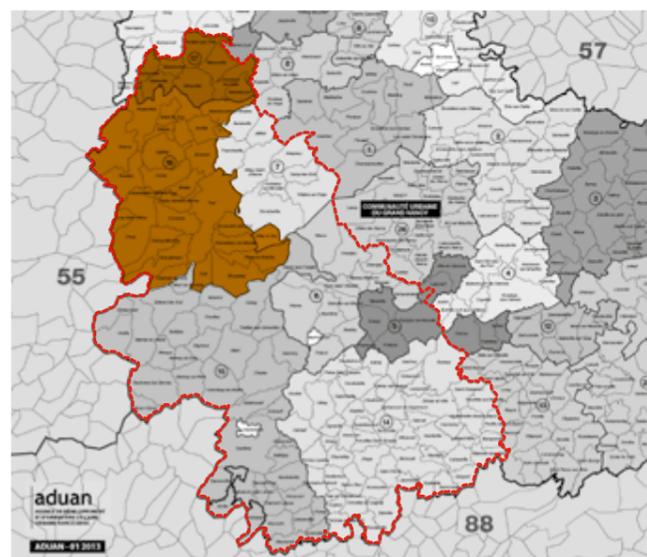
- 12 réunions du comité d'engagement ;
- 28 dossiers étudiés : 2 en 2012 , 8 en 2013, 5 en 2014 et 12 en 2015 ;
- 22 projets de développement, 4 projets de reprise, 2 projets de création par croissance exogène ;
- 24 dossiers soutenus, 4 dossiers ajournés ;
- 520 000 € d'avances remboursables octroyées soit 21 667 € en moyenne par entreprise ;
- 72 jours de compétences octroyés, soit 3 jours en moyenne par entreprise ;
- 69,5 créations d'emplois prévisionnelles et 44 emplois maintenus (reprise d'entreprise).



L'action du Pays Terres de Lorraine

Créés en 1995 par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, les Pays sont des territoires de projet cohérents, des lieux d'action collective qui fédèrent des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations...

En place depuis 2002, le Pays Terres de Lorraine compte environ 100 000 habitants répartis sur 5 communautés de communes : les CC de Colombey et du sud Toulais, de Moselle et Madon, de Hazelle-en-Haye, du Saintois et du Toulais.



Après une année 2014 marquée par la modification de la carte intercommunale et du périmètre du pays, ainsi que par le renouvellement des instances communautaires et du pays, 2015 a été à nouveau une année importante avec la révision du projet de territoire pour la période 2015-2020, une nouvelle candidature LEADER pour les 5 prochaines années retenue par l'autorité de gestion régionale, le début de la mise en oeuvre de son programme de transition énergétique TEPOS et la contribution aux travaux de construction d'un cadre de coopération métropolitaine.

Un nouveau projet pour 2015-2020

Après 10 ans de fonctionnement le pays a entrepris d'actualiser son projet de territoire pour construire de nouvelles perspectives d'action sur la période 2015-2020. Si les grands principes de la charte restent valides, un ajustement des enjeux et de la stratégie s'est avéré nécessaire pour répondre aux évolutions et aux nouveaux enjeux du territoire.

Ce travail a représenté un fil rouge de l'animation du pays tout au long de l'année 2015. Il a mobilisé l'équipe pays (direction, animatrice LEADER) dans l'animation de la démarche et bénéficié de l'accompagnement d'un bureau d'étude (Absiskey) pour l'actualisation du diagnostic et l'appui à la rédaction de la candidature LEADER.

L'ensemble de la démarche a été piloté par un comité de pilotage composé des représentants des instances du pays (CA pays, comité de suivi du conseil de développement, comité de programmation LEADER) de 25 personnes. La région Lorraine et le département de Meurthe et Moselle ont été associés à ces travaux.

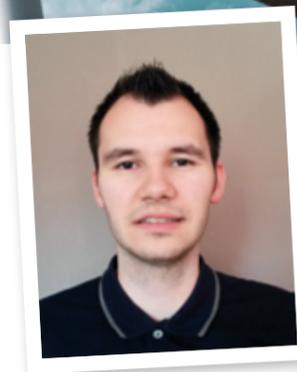
Les actions du Pays en 2015

Finalisation du programme LEADER 2007-2013 et candidature 2014-2020, participation à l'élaboration des programmes annuels d'actions CADT et DAPRO, coopération Pays et territoire sud 54 (SCoT, nouvelle carte intercommunale, pôle métropolitain), participation au montage d'un nouveau service mutualisé : Terres de Lorraine Urbanisme, animation de la charte de développement culturel, soutien aux autres outils mutualisés (Maison du Tourisme, MEEF, ADSN).

L'ambition environnementale du territoire : la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive)

TEPOS est une démarche globale de transition énergétique territoriale, selon l'approche du réseau national des Territoires à Energie Positive. La démarche TEPOS est basée sur la mise en mouvement d'un territoire autour d'un objectif de couverture des besoins en énergie par des énergies renouvelables. Il se traduit par une démarche globale de pilotage et d'animation autour de deux grands axes qui sont les économies d'énergie dans tous les secteurs d'activité (ou de consommation) du territoire et la production d'énergies renouvelables.

Amorcée par le pays en 2013 cette démarche s'est matérialisée par l'adhésion en 2014 du pays au réseau national des Territoires à Energie POSitive (le CLER) et l'installation d'un comité de pilotage en décembre de la démarche constitué des élus des communautés de communes.



Laurent VOGEL
conseiller en énergie
partagé à l'échelle
du Pays Terres
de Lorraine
03 83 47 61 48

En 2015, la démarche TEPOS a donné lieu aux travaux suivants :

- Animation générale de la démarche : 4 réunions de comités de pilotage TEPOS (composé des élus des exécutifs communautaires et d'un représentant du CD 54), 3 réunions de comité technique TEPOS

- Sensibilisation : organisation d'un voyage d'étude le 28 novembre sur le thème de la méthanisation dans le Lunévillois et en Alsace suivi par un groupe d'élus et de techniciens des communautés de communes, co-organisation de la fête de l'Energie à Toul le 10 octobre qui a réuni environ 1 000 personnes

- Elaboration d'un pré programme d'actions 2015-2020 : organisation d'un forum ENERGIE le 4 mai à Villey-Saint-Etienne qui a réuni 120 participants, organisation et animation des ateliers de la transition énergétique le 2 octobre 2015 à Vézelize (70 participants), élaboration d'un programme d'actions « Territoire à Energie Positive » 2015-2020 autour d'une dizaine de chantiers et d'actions structurantes à mener dans les 5 années à venir sur la base des propositions issues des ateliers, des travaux du comité de pilotage et de pistes de projets émanant des acteurs du territoire

- Mise en place d'un premier panel d'actions
- Etude méthanisation : rédaction du cahier des charges de l'étude, lancement de la consultation, organisation de la sélection du prestataire, mobilisation des financements.
- Plateforme de rénovation énergétique : mise en place du partenariat, animation du groupe technique de montage du projet, réponse aux appels à projets pour réunir les financements (succès pour l'appel à projet ADEME et Région)
- Mise en place d'un conseiller en énergie partagée (CEP) : montage de l'action, préparation du recrutement, mise en place de la mission, accompagnement du conseiller et suivi.
- Appel à projet TEPCV (territoire à énergie positive et croissance verte)
- Le pays lauréat de l'appel à projet national (parmi les 212 premiers territoires au plan national)
- Préparation du conventionnement en lien avec les services de la DDT et de la DREAL.
- Mise en place d'un fonds de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et appel à projet diffusé auprès des communes de Terres de Lorraine en décembre.

Ecologie Industrielle en Terres de Lorraine

Sur le Pays Terres de Lorraine (54), la démarche d'écologie industrielle repose sur la mobilisation d'entreprises et des collectivités locales : Pays Terres de Lorraine et son agence de développement économique, Conseil départemental, Communautés de communes.

La zone industrielle Toul Europe requalifiée par la Communauté de communes du Toulais accueille, entre autres, l'entreprise Envie 2E Lorraine qui est aujourd'hui l'animatrice principale de la démarche.

L'entreprise œuvre dans les domaines de la logistique, le traitement, la vente et le réemploi de déchets (déchet d'équipements électriques et électroniques - DEEE et nouvellement, matelas). Environ 4 000 appareils sont traités chaque année au sein de la plateforme d'Envie Lorraine localisée à Toul.



SERVICE

**1 cadre, 5 conseillères en séjour,
1 chargé de clientèle, 1 apprentie**

Une équipe professionnelle qui permet de maîtriser la chaîne du développement touristique de l'ingénierie à l'accueil du touriste en 4 langues. En 2015, la commercialisation de séjours touristiques conforte l'établissement dans son rôle de développement économique au service du territoire.

2015 EN CHIFFRES

• Antenne Toul-Cathédrale

11 000 personnes renseignées

La fréquentation à l'antenne de Toul peut être considérée comme réellement touristique, notamment au vu des nombreuses nationalités et des demandes en hébergement.

• Antenne Sion-Vaudémont

La Maison du Tourisme occupe depuis juin 2014 une partie du bâtiment de la Maison Notre Dame aux côtés du magasin Horizons Solidaires. La situation géographique à proximité des parkings, mais excentrée de la basilique rend impossible toute comparaison des chiffres avec les années antérieures à 2015.

Commercialisation-services

• Amélioration de l'offre par retour d'expérience

Contenu : construction d'une offre de visites guidées répondant aux demandes des touristes sur Toul, sur Sion et sur toute autre partie du territoire. Mise en place d'un réseau de sites visitables (conditions et tarifs) et de guides. Certaines visites peuvent être conduites en 4 langues.

Nombre de groupes accueillis en direct par la Maison du tourisme en 2015 : 70 (-4%/2014)

Chiffre d'affaire 2015 : 58 282€ (+8%/2014)

Chiffre d'affaire 2015 (hors scolaires) : 57 726€ (+33%/2014)

Objectifs 2016 : 80 groupes et forfaits

• Catalogue groupe

Contenu : guide récapitulatif toute l'offre de nos adhérents pour les groupes de plus de 15 personnes. Nouveau graphisme

Nombre d'exemplaires : 1000

Perspectives 2016 : édition d'un nouveau guide

en juin et lancement de forfaits individuels



La Maison du Tourisme

Classement de la Maison du tourisme

Après une année de travail en interne pour se doter de nouveaux outils notamment en 3 langues (site internet, dépliants, langues à l'accueil), la Maison du Tourisme a déposé un dossier de classement auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle. Le dossier ayant été accepté, La Maison du Tourisme devient officiellement un Office de Tourisme classe en catégorie II (anciennement ** et ***). C'est une reconnaissance du travail accompli.

La réservation pour des événements de partenaires

Les conseillères en séjour des antennes de Toul et de Sion prennent également des réservations de certaines manifestations pour lesquelles La Maison du Tourisme est partenaire. Au moins 1 000 appels ont été reçus en 2015 pour ces manifestations. Les réservations pour le compte de la Cité des Paysages du Conseil Départemental sont les plus nombreuses.

Promotion

• Refonte du site internet : www.leprede Nancy.fr

Augmentation de la fréquentation après la mise en ligne du nouveau site (01/07/2016) : +72%/même période 2014

Perspectives 2016 : 32 000 connexions (+40%/2015)

• Page Facebook : www.facebook.com/leprede Nancy

Contenu : création d'une page Facebook dédiée aux événements de la Maison du tourisme et de ses partenaires

Réédition et renouvellement gamme de 5 documents de promotion

Contenu : Conception/impression de 5 documents de promotion à destination des individuels : Toul & ses vignes, Favières et ses environs, La colline de Sion & le Saintois, les Boucles de la Moselle, Forts et remparts de la place forte de Toul.

Les manifestations

• Grande Randonnée de l'Etoile de Sion : 485 personnes

• Marché de Noël à Sion : entre 13 000 et 15 000 visiteurs

• Le Trésors de votre pays, rendez-vous patrimoine pour tous : 350 personnes, 12 personnes/visite

• Le vélo gourmand : 250 billets vendus

• La Fête du Vin Bourru : 1 200 personnes

Le travail sur de nouveaux produits touristiques

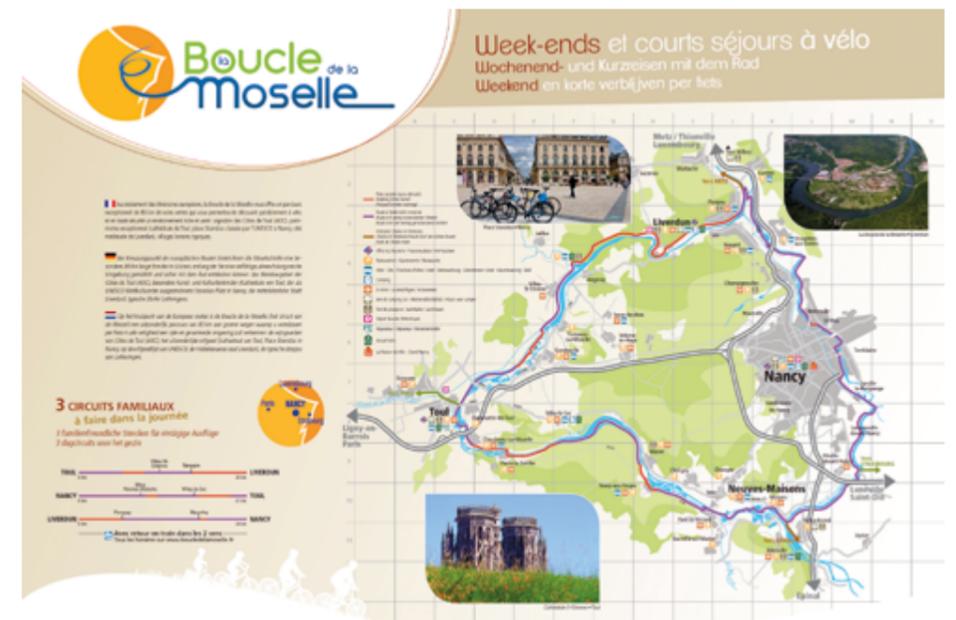
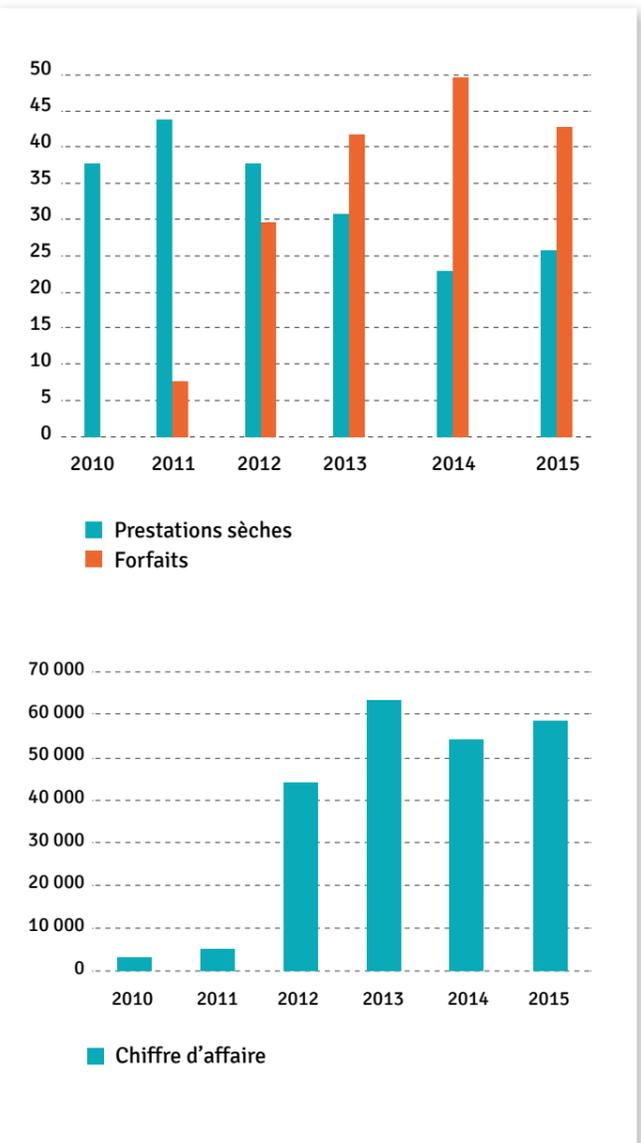
Grâce à un financement LEADER, La Maison du tourisme a pu mobiliser son directeur en 2013 et 2014 sur un diagnostic des atouts et des perspectives de développement de la Boucle de la Moselle et sur une mission de mobilisation des acteurs. Il en a résulté pour 2015 la réalisation d'un programme d'actions complet de création d'outils d'accueil, de promotion et de commercialisation. Xavier Gouery, coordinateur de ce programme, s'appuie sur les compétences techniques de Nancy Tourisme et Evénements, du Bassin de Pompey et plus généralement sur un ensemble d'acteurs réunis au sein du Comité de Pilotage. Une subvention dédiée au projet de chacune des 5 intercommunalités de la boucle permet d'envisager un programme d'actions ambitieux.

Ci-dessous, quelques exemples de réalisations en 2015.

Outils d'accueil : nouvelle carte, kakémonos

Outils de promotion : création d'un logo et d'une charte graphique, site internet, salons, espaces publicitaires dans des magazines néerlandais

Outils de commercialisation : création de séjours pour individuels et de visuels promotionnels



Coopérer dans des espaces élargis

Le groupe projet

A l'initiative de Parole d'Entreprises, plusieurs partenaires du développement économique local se réunissent 1 fois par mois à la CCT pour identifier les projets ou difficultés d'entreprises et mettre en contact le chef d'entreprise avec l'interlocuteur idoine.

La situation d'une trentaine d'entreprises est ainsi évoquée chaque mois et fait l'objet d'un suivi ou d'une intervention particulière.

En marge de ce groupe projet, la CCT participe aux réunions du RDE (Réseau du Développement des Entreprises) animés par la sous-préfecture de Toul et aux RAT (Réunions d'Animation Territoriales) pilotées par l'ADSN et la CCT

Les réseaux d'entreprises

Association Parole d'Entreprises



Un réseau qui prend de l'ampleur

L'association Parole d'Entreprises a vu le jour en 2007 avec pour objectif premier de rompre l'isolement des chefs d'entreprises, en les faisant se rencontrer, se connaître et développer localement des relations d'affaires. Elle a fêté en 2015 ses 8 ans d'existence avec un bilan plutôt flatteur : la dizaine de membres fondateurs s'est aujourd'hui transformée en une centaine d'adhérents, reflet de son dynamisme. Côté rayonnement, l'association souhaite s'étendre sur le Grand Toullois, permettant aux voisins entrepreneurs (Colombey-les-Belles et secteur Gondreville - Velaine-en-Haye) d'adhérer au réseau.

Un interlocuteur reconnu

Constituant un véritable réseau convivial entre les chefs d'entreprises du territoire, l'association est devenue un interlocuteur reconnu dans le monde économique. Elle porte collectivement ses vues et analyse auprès des pouvoirs publics locaux et fait partie des partenaires de la CCT sur les questions de développement économique, apportant une contribution constructive à la stratégie du Toullois.

En 2015, Jean François Caron a pris la présidence de Parole d'Entreprises et a succédé à Fabrice Chartreux qui a rejoint l'exécutif communautaire.



Association des commerçants du pôle commercial Jeanne d'Arc

Le travail partenarial avec la CCT et la commune de Dommarin se poursuit dans une recherche commune d'attractivité et de fonctionnalité du pôle commercial (aménagement, gestion, entretien).

Composition en 2015 du Bureau :

- Président : Philippe Kucharczyk (Centre E Leclerc)
- Vice-Présidents : Christian Leray (garage Opel/Nissan) et Fabrice Lefèvre (Bureau Vallée)
- Secrétaire Trésorière : Aurélie Wagner (Toul Bien être)
- Représentant de Parole d'Entreprise : Jean-François Caron (Wig France)

Créée en 2006 par Marc Parfait, ses missions consistent à :

- harmoniser les relations entre les consommateurs et les commerçants et artisans en développant une zone qualitative et fonctionnelle
- défendre les intérêts économiques et juridiques des commerçants et artisans du pôle commercial Jeanne d'Arc

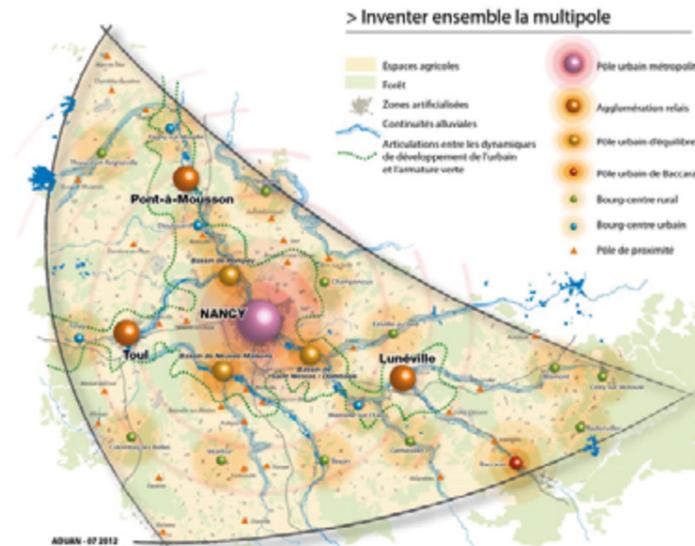
Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- les échanges et rencontres avec les différents acteurs de la vie économique, politique et sociale visant à améliorer l'image, la sécurité, la signalétique et l'entretien du pôle ;
- l'organisation de manifestations, animations, publicités et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association

Nombre d'adhérents stable 2015 : 25 adhérents
Conformément aux statuts, les mandats des membres actuels de l'association arriveront à expiration en avril 2016.

Perspectives 2016 :

élection du nouveau Président de l'association



Union Commerciale et Artisanale du Toullois

L'UCAT a pour mission de dynamiser et de promouvoir le commerce et l'artisanat du Toullois et rassemble à ce jour plus d'une soixantaine de professionnels sur le Toullois. Son Président est M. LAURENT Jean-Paul.

Perspectives 2016 :

élection du nouveau Président de l'association

Coopération dans le cadre du SCOT SUD 54

La communauté de communes du Toullois s'inscrit dans un espace plus large (échelle SCOT SUD 54), en lien avec la future métropole Nancéenne. Elle est volontaire pour participer activement au pacte de la Multipôle dans le cadre d'un pôle métropolitain, afin de répondre à certains enjeux d'échelle métropolitaine.

Les thématiques de coopération identifiées sont les mobilités, le développement économique, les grands espaces naturels à vocation touristique, les politiques environnementales et la couverture numérique.

Afin d'accompagner les EPCI du SCOT et l'institution SCOT elle-même dans la réflexion, une mission a été confiée au cabinet MENSIA.

Le fruit des nombreuses rencontres et des échanges avec toutes les institutions concernées a abouti en 2015 à la proposition de plusieurs scénarios, parmi lesquels l'évolution du SCOT actuel vers un syndicat mixte ouvert composé de 20 EPCI (600 000 habitants), du Conseil Départemental et du Conseil régional sur certaines compétences optionnelles.

Perspectives 2016 :

- Délibérations des EPCI pour le 31 mars 2016
- 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2016 : travail approfondi sur le contenu et le projet du pôle métropolitain
- Décembre 2016 : arrêté préfectoral de modification du syndicat mixte du SCOT en Pôle Métropolitain

Environ- -nement

ASSAINISSEMENT_ 29
DÉCHETS MÉNAGERS_ 38
ÉNERGIES_ 46
RIVIÈRES_ 47
TOUS ÉCO-CITOYENS_ 48

Assainissement

↳ SERVICE

37 323 habitants desservis

12 352 abonnés

34 communes adhérentes

↳ ÉQUIPEMENTS

11 installations de dépollution

32 938 équivalent habitants

366 kms de réseau

↳ VOLUMES TRAITÉS

2 362 867 m³

TAUX DE CONFORMITÉ DES REJETS : 100 %



OBJECTIFS DU SERVICE

- construction, suivi et entretien des installations d'assainissement collectif,
- gestion des abonnés du service de l'assainissement collectif,
- contrôle des installations individuelles d'assainissement non collectif,
- construction, suivi et entretien des installations d'eaux pluviales.

La collectivité mène en parallèle un programme d'investissement qui vise pour partie la mise en conformité et l'amélioration des réseaux et stations d'épuration existantes, la poursuite du déploiement des réseaux sur les communes déjà en partie équipées et la dotation en station d'épuration de nouvelles communes.

GESTION DU SERVICE

Depuis juillet 2010, la collectivité continue d'assurer la gestion directe du service sur la partie rurale et la zone urbaine a été confiée à un délégataire, VEOLIA, pour une durée de 8 ans soit une échéance des contrats au 30/06/2018 pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Pagny-derrière-Barine et Toul. L'objectif est de garder des zones de gestion des équipements cohérentes, à la fois sur les plans technique, financier et juridique.

En assainissement non collectif, la collectivité assure les contrôles obligatoires de bon fonctionnement des installations existantes et le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves. A noter que depuis le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre des ventes immobilières, un certificat de conformité de l'assainissement non collectif est exigé.

La réglementation actuelle impose l'obtention du bon état écologique et chimique des masses d'eau à l'horizon 2021.

Pouvoir de police

Le transfert automatique au Président de la CCT des pouvoirs de Police spéciale étant possible (article 63 de la Loi du 16 décembre 2010) du fait des compétences de l'EPCI, la CCT s'est organisée pour assementer un agent et rédiger des procédures d'intervention. Les communes n'ayant pas transféré leur pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement sont : Andilly, Boucq, Bruley, Ecrouves, Ménil-la-Tour, Pierre-la-Treiche et Toul.

L'essentiel de l'année 2015

↳ Une année transitoire, tournée vers l'avenir avec le vote par nos élus du Programme Pluriannuel d'Investissement 2015 – 2023 à hauteur de 20 millions d'euros d'investissement.

↳ Le 02/08/2015 à Ecrouves : incendie du Bricomarché entraînant des rejets d'eau d'extinction dans le réseau d'eaux pluviales de l'avenue du 15^{ème} Génie puis dans l'Ingressin, sans impact sur le milieu naturel.

↳ Le 24/11/2015 à Villey-le-Sec : poste de refoulement de la rue de la Géologie en arrêt suite à la présence de béton dans le poste. Retrait du béton et remise en service du poste le jour même.

↳ Mais aussi :

- prise en main des nouvelles communes,
- lancement des travaux de la station d'épuration intercommunale de Grosrouvres et mise en service,
- poursuite des travaux d'assainissement sur la commune de Lagney (création des postes de refoulement et démarrage des travaux de la station d'épuration),
- lancement de la révision du règlement d'assainissement,
- lancement d'études de maîtrise d'oeuvre sur les communes de Biqueley (écarts), Boucq, Bouvron, Charmes-la-Côte, Choloy-Menillot, Domgermain, Gye, pour la mise en oeuvre ou le raccordement des communes à des unités de traitements des eaux usées,
- réalisation de diagnostics (ITV et ou enquêtes de branchements) à Manoncourt-en-Woëvre et Trondes,
- démarches d'acquisition foncières à Grosrouvres, Trondes et Lagney (terrains stations d'épuration).

Service assuré en régie

COLLECTE DES EAUX USÉES

Fonctionnement

La collecte des eaux usées est gérée directement par la collectivité sur les communes d'Andilly, Ansauville, Biqueley, Boucq, Bouvron, Charmes-la-Côte, Choloy-Menillot, Domèvre-en-Haye, Domgermain, Grosrouvres, Gye, Hamonville, Lagney, Laneuveville-d'arrière-Foug, Lay-Saint-Rémy, Lucey, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Ménil-la-Tour, Minorville, Noviant-aux-Prés, Pagney-d'arrière-Barine, Pierre-la-Treiche, Royaumeix, Sanzey, Tremblecourt, Trondes, Villey-le-Sec, soit 103 km au total.

En 2011, la collectivité a mis en place une méthodologie de gestion patrimoniale de ses réseaux qui a été adoptée par l'assemblée le 16/12/11 et qui a donné lieu à des travaux de réhabilitation en 2015. L'intérêt de cette programmation est multiple :

- améliorer la connaissance du réseau en s'appuyant sur l'exploitation de sources d'informations diverses ;
- définir les actions de réhabilitation à mener en anticipant et limitant les coûts d'exploitation ;
- améliorer le coefficient de performance du système d'assainissement utilisé pour le calcul de la prime à l'épuration versée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

La démarche proposée doit déterminer, sur la base des données d'exploitation et des inspections caméra, un ordre de priorité dans une programmation pluriannuelle des réparations, en fonction des capacités budgétaires.

Réalisations 2015

→ 31 branchements neufs ont été réalisés sur le territoire

→ 7 561 m de curage sur les communes rurales, dont 7 531 m en préventif et 7 482 m de réseau inspectés par caméra, soit 7,34 % du réseau régie curés et 7,26 % du réseau régie inspecté sur l'année 2015. Depuis 2012, ce sont respectivement 50,62% et 46,60 % du réseau régie qui ont été curés et inspectés.

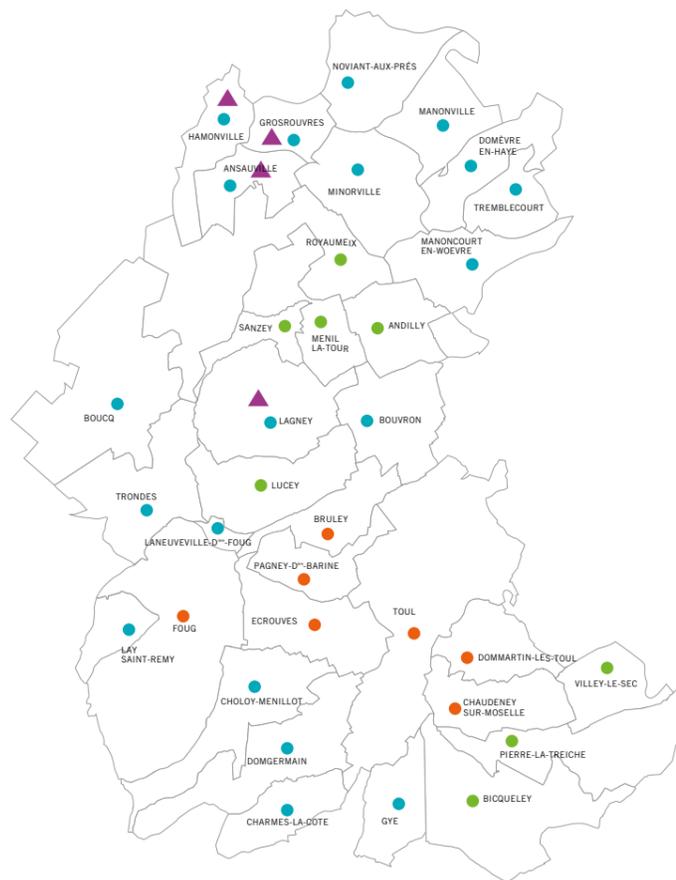
→ 30 790 m de curage sur la zone urbaine dont 30 455mètres en préventif et 9 189mètres de réseau inspectés par caméra, soit 117% du réseau total curés et 76,49 % inspectés depuis 2010.

Les postes de refoulement et les déversoirs d'orage ont fait l'objet d'un traitement spécifique avec la programmation de deux curages par an associés à l'entretien électromécanique des pompes pour les premiers et une fréquence adaptée pour les seconds en fonction des besoins.

Les prestations de curage et d'inspection télévisée sont confiées à SORELIFE et l'entretien électromécanique des postes de refoulement et la gestion de l'astreinte à VEOLIA dans le cadre de marché à bons de commande conclus pour un an renouvelable trois fois à compter du 1^{er} janvier 2012.

La collectivité assure en exclusivité la réalisation des branchements neufs dans le cadre d'un marché à bons de commande conclus pour un an renouvelable trois fois à compter du 24 janvier 2013, confié à l'entreprise OFTP.

L'ensemble du système raccordé à la station d'épuration de TOUL a fait l'objet d'un dossier de déclaration auprès des services de police de l'eau. Dans le cadre du suivi des déversoirs d'orage équipés selon l'arrêté du 27 juin 2007, les rapports mensuels ont été transmis aux services de la Police de l'Eau, à la CCT et à l'Agence de l'Eau.



Régie - collecte sans traitement des eaux usées

Régie - collecte et traitement des eaux usées

Délégation de Service Public - collecte et traitement des eaux usées

Travaux en cours

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Fonctionnement

Le traitement des eaux usées est géré directement par la collectivité sur les communes d'Andilly, Biqueley, Boucq, Grosrouvres, Hamonville, Ansauville (mise en service en fin d'année), Lay-Saint-Rémy, Lucey, Manoncourt-en-Woëvre, Ménil-la-Tour, Pierre-la-Treiche, Royaumeix, Sanzey et Villey-le-Sec pour l'assainissement collectif sur 8 stations d'épuration et pour l'ensemble des 34 communes adhérentes pour l'assainissement non-collectif.

L'autocontrôle des installations a été assuré par l'IRH en 2015.

Service de contrôle de l'assainissement non-collectif

Le nombre d'installations est estimé à **331 unités d'assainissement** à partir des données transmises par le Syndicat Départemental de l'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle qui gère ces contrôles jusqu'à la création du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) de la collectivité en janvier 2008. Ces données ont été réactualisées sur la base des contrôles de bon fonctionnement. Les communes n'étant pas raccordées à une station d'épuration sont exclues de ce décompte. Toutefois les habitations vouées à rester en zone d'assainissement non-collectif et pour lesquelles un contrôle a déjà été réalisé, ont été comptabilisées.

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement ont été réali-

sés sur les communes ayant validées leur zonage, ainsi que sur les communes non dotées de station d'épuration, dans le cadre des transactions immobilières. Ainsi, 20 visites de contrôle de bon fonctionnement (y compris contrôle dans le cadre de ventes) ont été effectuées et 25 % des installations sont conformes à la réglementation depuis la création du SPANC.

→ **20 visites de contrôle, 12 dossiers instruits pour une installation neuve ou à réhabiliter et 3 visites de chantier**

Réalisation d'unité de traitement

→ **station d'épuration intercommunale de Grosrouvres** : desserte des communes d'Ansauville, Grosrouvres, Hamonville et Bernécourt (commune hors territoire), capacité de 490 EH basée sur le procédé de filtres plantés de roseaux à deux étages.

→ **station d'épuration de Lagney** : capacité de 400 EH basée sur le procédé mixte lagune de décantation en tête avec filtre planté de roseaux en deuxième étape de traitement et ZRV en finition.

Service délégué

La zone urbaine du territoire est confiée à Véolia pour une durée de 8 ans depuis le 1^{er} juillet 2010, soit une échéance des contrats au 30/06/2018, pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Pagney-d'arrière-Barine et Toul.

Ce contrat a été conclu dans l'objectif pour la collectivité d'améliorer ses connaissances et de renouveler son patrimoine, de façon à pouvoir envisager une éventuelle reprise en régie de tout ou partie du service.

Coût du service

Composantes du prix de l'eau

Le service d'assainissement d'une collectivité est un service industriel et commercial dont la source de financement est la redevance assainissement. Cette redevance permet de couvrir les frais de collecte et de traitement des eaux usées, de contrôle mais également d'investissements nécessaires à la mise aux normes.

Cette redevance est différente suivant la nature du service rendu : le service d'assainissement collectif et le service d'assainissement non-collectif (SPANC). Le zonage est une obligation réglementaire qui vise sur chaque commune à déterminer les zones d'assainissement collectif et non-collectif. Le zonage collectif prend en compte les équipements existants et les zones d'urbanisation futures.

Sur le territoire, 21 communes ont validé leur zonage en enquête publique : Andilly, Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Grosrouvres, Gye, Hamonville, Lagney, Lay-Saint-Rémy, Lucey, Manonville, Ménil-la-Tour, Pagney-d'arrière-Barine, Pierre-la-Treiche, Royaumeix, Sanzey et Toul, Tremblecourt, Villey-le-Sec, soit 86 % de la population du territoire.

↳ **Une commission Environnement s'est réunie le 17 mars 2015** pour analyser le travail réalisé à mi-contrat par le délégataire sur la base d'un rapport d'analyse financière et technique du rapport annuel du délégataire (RAD), effectué par un cabinet extérieur. Le travail d'audit a porté sur les années 2010 à 2013. Il a fait ressortir que les comptes financiers présentés par le délégataire manquaient de sincérité, que certains engagements prévus au contrat n'étaient pas satisfaits (16%) ou avec du retard (11%) et que les moyens humains déployés par le délégataire ne paraissaient pas suffisants pour assurer complètement et correctement sa mission. Par ailleurs, la collectivité a demandé au délégataire des explications quant à la baisse inquiétante de la collecte globale de pollution ces dernières années, une situation à traiter prioritairement.

La présentation des conclusions de cet audit a appelé plusieurs remarques des membres de la commission :

- L'opacité des comptes est choquante et ne reflète pas la situation du contrat de la CCT,
- Des sanctions doivent être étudiées afin que le délégataire corrige la situation,
- Les engagements « satisfaits » n'ont pas été fournis et mériteraient de l'être pour une meilleure lecture de la situation.

Nota : le rapport de cet audit a été transmis au délégataire afin qu'il puisse formuler ses remarques, répondre sur les différents points mentionnés et faire part des mesures correctives envisagées.

Un avenant au contrat VEOLIA a été décidé fin 2015 pour tenir compte notamment des dernières modifications de la tarification (assujettissement TVA), de la mise en place d'un tarif de collecte et de traitement distinct, ainsi que quelques points administratifs suggérés dans l'audit à des fins de précision. Quant à la demande du délégataire de tenir compte de l'effet du CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) sur la révision des prix du contrat, un sursis à statuer a été formulé en attendant les réactions du délégataire aux conclusions de l'audit réalisé.





Focus : composantes du prix total de l'eau

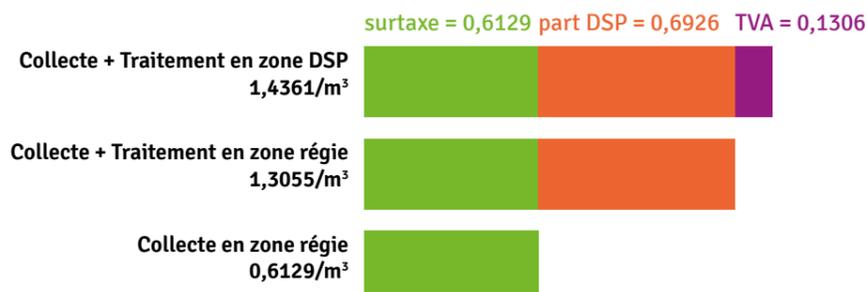
Le service assainissement a été assujéti à la TVA au 1^{er} janvier 2015. Le conseil communautaire de la CC des Côtes en Haye ayant opté préalablement à la fusion pour l'assujétissement à la TVA de son service assainissement et par ailleurs, la CC du Toulouais n'ayant jamais opté, préalablement à la fusion, pour l'assujétissement à la TVA de son service assainissement géré en régie. Pour autant, le service délégué par affermage est pleinement assujéti.

Il ressort que différents régimes coexistaient en 2014 :

- Périmètre de la délégation : service déjà assujéti à la TVA de plein droit
- Périmètre de la régie :
 - Le territoire issu de l'ancienne CCT n'est pas assujéti (par défaut)
 - Le territoire issu de l'ancienne CCCH reste assujéti (sur option)

S'agissant des tarifs :

- Les tarifs HT de la redevance pour les usagers collectés et traités – pour la CCT avant fusion – ont progressivement été harmonisés pendant le mandat précédent, mais le mode de gestion entraîne une différence de 10% du fait de l'absence de TVA, favorable au périmètre de la régie ;
- Les tarifs HT de la redevance pour les usagers collectés non traités de la régie



CCT antérieure à la fusion sont égaux à la surtaxe CCT du périmètre DSP ;
 → Les tarifs HT votés par la CCCH s'appliquent en 2014 sur les volumes 2013 (tarifs HT différents des tarifs CCT, puis harmonisés à compter de 2015 sur les volumes 2014).

Une réflexion a été conduite pour harmoniser le régime fiscal avec 2 choix :

- soit en optant pour la TVA sur l'ensemble du service assainissement,
- soit en dénonçant la TVA pour le périmètre géré en régie issu de la CCCH (auquel cas le prix payé par l'utilisateur sur le périmètre délégué resterait supérieur de 10% à celui de la régie).

L'examen approfondi du dossier a permis d'établir que l'option d'assujétissement à la TVA était financièrement plus intéressante pour la Communauté. En effet, cette option permet de récupérer de la TVA déductible sur les dépenses de fonctionnement, et d'améliorer la récupération de TVA sur les dépenses d'investissement (0,20 de 1,20 soit 16,67% des dépenses TTC à comparer au taux de 15,761% pour le régime de FCTVA).

L'option permet par ailleurs d'harmoniser le prix payé par l'utilisateur à service équivalent, quel que soit le mode de gestion, mais cela entraîne une hausse de 10% du prix pour l'utilisateur de la régie, soit environ 16€ de surcoût à l'année pour un volume de 120 m³ (foyer moyen de 3 personnes). L'option devant être exercée de manière distincte pour l'assainissement non collectif (ANC), il a été choisi de ne pas opter

pour la TVA, l'impact de l'option étant défavorable à la collectivité et aux usagers.

Dans le cadre du périmètre délégué par affermage, l'assujétissement de l'activité à la TVA est sans impact financier : ni pour les usagers (redevance déjà assujéti à la TVA), ni pour le délégataire (pouvant déduire la TVA qui grèvera cette redevance dans les conditions de droit commun), ni pour la collectivité (pouvant alors bénéficier directement d'un crédit de TVA pour les investissements qu'elle réalise). Cependant, les redevances d'affermage perçues par la collectivité délégante auprès du délégataire deviennent taxables à la TVA au taux normal et le régime du transfert du droit à déduction de TVA ne peut perdurer, ce qui nécessite de formaliser un avenant au contrat de délégation.

Les usagers raccordés à un réseau public d'évacuation des eaux usées sont soumis au paiement de la redevance d'assainissement. Elle est fixée chaque année par délibération du Conseil de Communauté et a pour assiette la consommation d'eau de l'utilisateur.

A la suite de la révision tarifaire effectuée en 2015, une harmonisation des tarifs a été opérée sur le territoire en fonction du niveau de service, quel que soit le mode d'exploitation : régie ou délégation

- Les usagers dont les eaux usées sont collectées et épurées ;
- Les usagers dont les eaux usées sont collectées et à assainir ;
- Les usagers dont les eaux traitées (cas des ANC ou des rejets industriels compatibles avec le milieu naturel) sont uniquement collectés.

Les évolutions envisagées sont les suivantes :

- Evolution du tarif pour les usagers « Collectés et traités » : 5% par an
- Evolution du tarif pour les usagers « Collectés et à assainir » : 15% par an pour contribuer aux investissements à consentir et jusqu'à convergence avec le tarif «Collectés et traités »,
- Stabilité du tarif actuel pour les usagers (particulier ou entreprises) qui resteront à terme « seulement collectés » (cas des usagers en assainissement autonome raccordés aux réseaux publics, des rejets industriels compatibles avec le milieu naturel). Une évolution en fin de programme est envisagée pour représenter à terme 35% du tarif «Collecté et traité».

Les usagers situés en zonage non-collectif qui relèvent du SPANC sont soumis à une redevance fixée chaque année par délibération du Conseil de Communauté sur la base d'un forfait, exigible au moment du contrôle des installations :

- Contrôle de conception et de bonne exécution lors de l'instruction du permis de construire : 100 € se décomposant à 50 € lors de l'instruction du dossier d'étude puis 50 € exigible lors du contrôle de conformité des installations sur le terrain ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 8 ans : 100 € ;
- Contrôle de conformité de l'installation réalisé pour une transaction immobilière : 120 €.



Prix en e HT/m ³ hors redevance MRC de l'Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte)	Perspective d'évolution du prix HT de 2015 à 2020						En fonction des besoins		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tarif usagers collectés et traités	1,3084	1,3738	1,4425	1,5146	1,5904	1,6699	1,7534	1,8411	1,9331
Tarif usagers collectés et à assainir	0,6143	0,7064	0,8124	0,9343	1,0744	1,2356	1,4209	1,6341	1,8792
Tarif usagers seulement collectés	0,6143	0,6143	0,6143	0,6143	0,6143	0,6143	0,6143	0,6444	0,6766



Tarifs d'assainissement collectif 2015

Régie - collecte sans traitement des eaux usées

Ansauville, Boucq, Bouvron, Charmes-la-Côte, Choley-Ménillot, Domèvre-en-Haye, Domgermain, Grosrouvres, Gye, Hamonville, Laneuveville-derrière-Foug, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés, Tremblecourt, Trondes

part CCT 0,6143 € / m ³	part AERM 0,2740 € / m ³	0,8883 € / m ³ (pas de TVA applicable)
---------------------------------------	--	--

Régie - collecte et traitement des eaux usées

Andilly, Biqueley, Lucey, Ménil-la-Tour, Pierre-la-Treiche, Royaumeix, Sanzey, Villey-le-Sec, Lay-Saint-Rémy

part CCT 1,3084 € / m ³	part AERM 0,2740 € / m ³	1,5824 € / m ³ (pas de TVA applicable)
---------------------------------------	--	--

Lagney (traitement des eaux usées en cours de développement)

part CCT 0,8456 € / m ³	part AERM 0,2740 € / m ³	1,1196 € / m ³ (pas de TVA applicable)
---------------------------------------	--	--

Délégation de Service Public - collecte et traitement des eaux usées

Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Pagny-derrière-Barine, Toul

part CCT 0,6143 € / m ³	part AERM 0,2740 € / m ³	part DSP 0,6941 € / m ³	1,5824 € / m ³ (TVA : 7%)
---------------------------------------	--	---------------------------------------	---

Lexique

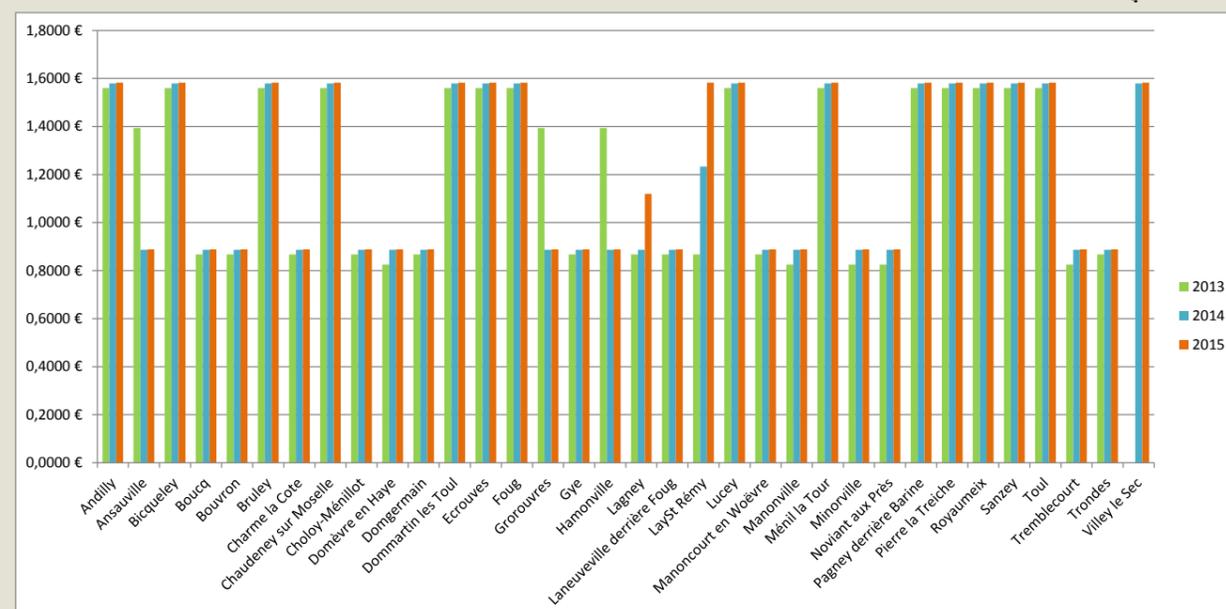
AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

DSP : Délégation de Service Public

→ entre 2014 et 2015 : + 1,76 %
sur l'ensemble des communes

Cette augmentation est plus importante que les années antérieures du fait du lissage de la redevance assainissement sur les communes de Lay-Saint-Rémy et de Lagney (environ 25 % d'augmentation par rapport à 2014). Cela dans le but d'accélérer la mise en conformité des systèmes d'assainissement sur les communes non assainies.

Évolution du coût global (ass. collectif)



Assainissement collectif

Travaux

ANSAUVILLE

- Installation de 4 clapets anti-retour sur les surverses de déversoirs d'orages implantés à proximité du cours d'eau → **7839,58 € TTC**

ECROUVES

- Travaux de gestion patrimoniale Rue de l'Hôtel de Ville, des Gamays et Vignes l'Evêque : 6 opérations ponctuelles (reprises canalisation, regards, obstructions) → **14 659,19 € TTC**

DOMMARTIN-LÈS-TOUL

- Travaux de reprise du collecteur de la rue Aristide Briand pour optimisation de la pente → **100 812,35 € TTC**

- Reprise du plateformage à l'entrée de la plateforme de stockage des boues du Charmois → **1 567,08 € TTC**

- Travaux de gestion patrimoniale rue Jeanne d'Arc (reprise réseau sur env. 20 m) → **13 214 € TTC**

FOUG

- Travaux de reprise des branchements au 1 et 3 Rue Henry Cavalier avec reprise du réseau → **25964,75 € TTC**

- Travaux de création d'un chemin d'accès au DO quartier Savonnière et reprise d'un tronçon en aval du DO → **22 245,85 € TTC**

GROSROUVRES

- Installation de 2 clapets anti retour sur les surverses de déversoirs d'orages implantés à proximité du cours d'eau (+ 1 à installer en 2016) → **4 289,11 € TTC**

- Construction et mise en service de la station d'épuration → **353 427,36 € TTC**

HAMONVILLE

- Installation d'un clapet anti retour sur la surverse de déversoir d'orage implanté à proximité du cours d'eau → **3 392,80 € TTC**

LAGNEY

- Travaux d'assainissement général de la commune suite et fin avec mise en service de la station fin 2015 et mise en service des 3 PR début 2016 → **383 806,08 € TTC**

ROYAUMEIX

- Travaux de gestion patrimoniale Rue d'Alsace (reprise réseau + réparation ponctuelle) → **4 765,98 € TTC**

TOUL

- Travaux de gestion patrimoniale Avenue Colonel Péchot (changement d'un tronçon dégradé : 20m) → **7 132,86 € TTC**

Études

- Continuité des missions de maîtrise d'oeuvre, pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement des communes de **BICQUELEY, BOUCQ, BOUVRON, CHARMES-LA-CÔTE, CHOLY MÉNILLLOT, DOMGERMAIN**.

- Finalisation du dossier d'étude de GYE avec validation du projet en décembre 2015 pour lancement travaux en 2016.

- La collectivité a engagé une révision du règlement d'assainissement avec entre autre la gestion des non-conformités de branchement et la gestion des branchements sauvage.



Prospective 2016

BICQUELEY

- Validation du zonage

HAMONVILLE, ANSAUVILLE ET GROSROUVRES

- Validation du pré-zonage

BICQUELEY

- Résidence Bouvade : études PRO avec orientation en assainissement non collectif après validation du zonage

BOUCQ

- Etudes AVP/PRO, réalisation des levés topographiques et études de sol sur le réseau et élaboration du dossier loi sur l'eau avec l'étude milieu, anticipation d'une opération de travaux pour permettre à la commune la réalisation d'un aménagement autour du ruisseau de la Fontaine du Han

BOUVRON

- Etudes AVP/PRO, avec la fin du zonage, réalisation des études de sol sur le réseau et élaboration du dossier loi sur l'eau avec l'étude milieu

CHOLY-MÉNILLLOT + DOMGERMAIN Bois le Comte

- Etudes PRO, avec la fin des enquêtes de branchement et du zonage, réalisation du dossier de consultation des entreprises pour fin 2016

DOMÈVRE EN HAYE + MANONVILLE + MINORVILLE + NOVIANT AUX PRÈS + TREMBLECOURT

- Remise à jour du dossier d'assainissement des cinq communes de l'ancienne CCCH, avec études complémentaires pour inclure la commune de Manoncourt en Woëvre et lancement des enquêtes de branchement et diagnostic des réseaux

DOMGERMAIN Village + CHARMES-LA-CÔTE

- Etude PRO, avec la fin des enquêtes de branchement et du zonage, élaboration du dossier loi sur l'eau avec l'étude milieu et réalisation du dossier de consultation des entreprises pour fin 2016

GYE

- Lancement consultation des entreprises et réalisation des travaux pour fin 2016

TRONDES

- Acquisition du terrain et recrutement d'un MOE

- Poursuite du programme « multipression », notamment sur le volet prévention des pollutions diffuses et le contrôle et la sensibilisation des professionnels



SERVICE

L'assainissement non collectif recouvre l'ensemble des installations d'assainissement individuelles ou autonomes composées d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux pour les plus récentes et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol. Le service a pour mission de contrôler l'assainissement non collectif à tous les niveaux et de fait, se double d'une mission de conseil auprès de l'ensemble des acteurs.

MISSIONS

Création ou réhabilitation d'installations

• Contrôle de conception et d'implantation

Ce contrôle est réalisé de préférence avant l'instruction des demandes d'urbanisme. Notre service dispose d'un mois pour donner un avis technique sur le projet d'assainissement lié à la demande d'urbanisme.

12 dossiers instruits

• Contrôle de réalisation

Ce contrôle est fait avant le remblaiement des ouvrages, une contre visite gratuite est faite également si nécessaire. Il permet de s'assurer que le dispositif a été mis en place conformément au projet validé par le service.

3 visites de chantier

Gestion d'installations existantes

• Conseil aux usagers

Les usagers du service public ont à leur disposition un technicien en assainissement non collectif capable de répondre aux questions techniques et réglementaires. Cette démarche s'inscrit dans un souci de qualité du service rendu aux usagers.

• Evolutions réglementaires

La loi Grenelle 21 renforce les collectivités territoriales dans leur mission de contrôle : contrôle de conception des installations neuves ou à réhabiliter préalablement à la demande de permis de

construire ou d'aménager, contrôle d'entretien et de bon fonctionnement des installations existantes au plus tard le 31 décembre 2012, puis au maximum tous les dix ans. Avec l'accord du propriétaire, elles peuvent procéder aux travaux prescrits dans le cadre du contrôle. Un document attestant de la conformité du dispositif d'assainissement non-collectif lors de la vente d'un immeuble est exigible depuis le 1^{er} janvier 2011.

Vidange des fosses septiques

Les personnes réalisant les vidanges des installations d'assainissement non collectif, prenant en charge le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites, sont soumises à agrément préfectoral². La demande d'agrément pour les vidangeurs en activité doit avoir été faite au 31 décembre 2010. L'activité d'élimination proprement dite de ces matières n'est pas concernée.

• Autorisation des sols

Il s'agit majoritairement de demandes de permis de construire et de certificats d'urbanisme. Les demandes de permis de construire concernent principalement Toul (57). 204 dossiers instruits dont 105 avec Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)

• Contrôle d'installations existantes

20 visites réalisées dont 15 font état d'un système non conforme, soit un taux de conformité de 25%

PROSPECTIVE 2016

Sur la base d'un bilan complet de l'état des installations existantes, il conviendra de se rapprocher de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour envisager un accompagnement des particuliers dans la réhabilitation de leurs installations.

Indicateurs de performance

Conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, les indicateurs dont la liste suit sont mis en place au sein de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2008.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Habitants desservis par un réseau	30 915	27 324 DSP 6 144 régie	27 381 DSP 6 087 régie	27 148 DSP 7 597 régie	28 083 DSP 9 376 régie	27 950 DSP 9 373 régie
Autorisations de déversement	1	1 0	48 0	83 0	9 0	16* Mauvaise interprétation de l'indicateur D202.0 les années précédentes
Boues d'épuration (matières sèches)	476 t	374,2 t DSP 0 t régie	414,9 t DSP 0 t régie	379,3 t DSP 0 t régie	392,4 t DSP 47,23 t régie	655,8 t DSP 1,18 t régie
Prix TTC du service pour 120 m ³	1,5212€ / 120 m ³	1,6491 € / 120 m ³	1,6694 € DSP 1,5602 € régie	1,7375 € DSP 1,5795 € régie	1,7375 € DSP 1,5795 € régie	1,70 € DSP 1,70 € régie
Abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0	0	0
Taux d'impayés	0,75% DSP 2,01% régie	0,75% DSP 3,34% régie	0,32% DSP 4,99% régie	0,31% DSP 3,51% régie	0,23% DSP 8,85% régie	DSP : ND 0,69% régie
Taux de desserte par des réseaux	89%	94% DSP 79% régie	94% DSP 78% régie	95% DSP 78% régie	95% DSP 78% régie	95% DSP 78% régie
Taux de débordement chez les usagers	0°/00	0,04°/00 DSP 0,16°/00	0,00°/00 DSP 0,00°/00	0,00°/00 DSP 0,00°/00	0,00°/00 DSP 0,00°/00	0,00°/00 DSP 0,00°/00
Taux de réclamations	13°/00	16°/00 DSP 10°/00 régie	3°/00 DSP 8°/00 régie	0,47°/00 DSP 3,21°/00 régie	0,00°/00 DSP 4,41°/00 régie	0,47°/00 DSP 0,01°/00 régie
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	70/100	80/100	80% DSP 70% régie	80% DSP 70% régie	25% DSP 70% régie	25% DSP 30% régie
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km	6,3 u	6,3 u	6,3 u DSP 3,9 u régie	12,93 u DSP 3,9 u régie	12,843 u DSP 2,9 u régie	12,76 u DSP 4,9 u régie
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0,8%	6,3% DSP 0,8% régie	0,03% DSP 1,28% régie	0,03% DSP 1,28% régie	ND 1,28% régie	0,86% DSP 1,40% régie
Conformité des performances des équipements d'épuration	100%	96% DSP 100% régie	100% DSP 89% régie	92% DSP 100% régie	92% DSP 100% régie	92% DSP 100% régie
Taux de boues d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100% DSP 100% régie	100% DSP 100% régie	100% DSP 100% régie	100% DSP 100% régie	100% DSP 100% régie
Indice de connaissance des rejets d'eaux usées au milieu naturel	50/120	60/120 DSP 40/120 régie	60/120 DSP 40/120 régie	60/120 DSP 40/120 régie	ND DSP 40/120 régie	60/120 DSP 40/120 régie
Durée d'extinction de la dette	5,2 ans	5,2 ans	4,9 ans	3,8 ans	4,1 ans	3,9 ans
Habitants desservis par le service public d'assainissement non Collectif	2 194	2 220	464	469	834	834
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	90/140	90/140	90/140	90/140	90/140	90/140
Taux de conformité des dispositifs non collectifs	23%	24%	27,4%	18%	45%	20%

Déchets ménagers

ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

- 1 déchèterie communautaire
- 1 plateforme d'accueil des déchets verts
- 300 conteneurs aériens
- 271 conteneurs (semi) enterrés
- 12 119 bacs pucés

COLLECTE

- 49 424 kms parcourus / ordures
- 37 074 kms parcourus / recyclables
- 25 090 kms parcourus / verre

TONNAGES TRAITÉS

- 6 234 tonnes d'OMR (ordures ménagères résiduelles)
- 620 tonnes de refus de tri
- 1 457 tonnes de déchets de déchèterie (tout venant)

TONNAGES VALORISÉS

- 3 633 tonnes de recyclables
- 3 959 tonnes de déchets de déchèterie



OBJECTIFS DU SERVICE

Le marché de gestion des déchets a été relancé fin 2014 pour une prise d'effet au 1^{er} juillet 2015, pour une durée de 7 ans fermes. Certaines composantes sont mutualisées avec d'autres collectivités voisines, notamment la collecte du verre, le traitement des ordures ménagères et du tout venant de déchèterie, le tri et le conditionnement des recyclables secs et la gestion du bas de quai des déchèteries.

La mise en place de la tarification incitative des déchets sur l'ensemble du territoire depuis novembre 2012 produit déjà des effets en matière d'accentuation du tri et de réduction des déchets.

La collectivité recherche les améliorations du service à coûts maîtrisés tout en tenant compte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement à l'horizon 2012-2015 :

- réduction de la production des ordures ménagères assimilées (OMA = ordures ménagères résiduelles + recyclables verre et emballages)
- augmentation du recyclage matière et organique : 35 % en 2012, 45 % en 2015 contre 24% en 2004
- limitation des quantités incinérées ou stockées
- priorité à la réutilisation, au tri, au recyclage et à la valorisation matière et énergétique
- développement de l'éco-conception des produits pour renforcer la politique de réduction
- fiscalité dissuasive sur les installations de stockage et d'incinération et les produits fortement générateurs de déchets (TGAP)
- tarification incitative à mettre en place dans un délai de 5 ans (horizon 2014), une part variable pouvant prendre en compte, la nature, le poids, le volume ou le nombre d'enlèvements des déchets, ce délai étant porté à 10 ans pour l'habitat collectif
- extension des filières de responsabilité élargie du producteur (DASRI*, DMS*, Textiles, déchets d'ameublement et de bricolage)
- prévention des déchets par la signature du Programme Local de Prévention (PLP) en partenariat avec l'ADEME



L'essentiel de l'année 2015

Marchés

La CCT a relancé ses marchés de pré-collecte, collecte et traitement des déchets effectifs pour la plupart au 1^{er} juillet 2015 :

- Marché n°AOO-2014-02 : collecte des PAV verre, traitement des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant de déchèterie, tri et conditionnement des recyclables secs,
- Marché n°AOO-2014-03 : gestion du bas de quai de déchèterie,
- Marché n°AOO-2014-04 : collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs,
- Marché n°AOO-2014-05 : pré-collecte des déchets en apport volontaire et de collectes spécifiques,
- Marché n° PA 2015-08 : fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion des déchets, de la taxe incitative et des accès en déchèteries

Poursuite de la tarification incitative – 2^{ème} année

Les tarifs de la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) évoluent à la baisse en 2015 sur le taux de TEOM. Le système incitatif s'appuie sur le volume de déchets produits (et non la pesée) et le nombre de levées de bacs le cas échéant. La TEOMi se compose :

- d'une part fixe avec un taux unique de 6,99% (8,48% en 2014) appliqué sur la base foncière du logement
- d'une part variable fonction du volume de déchets produits et du nombre de levées de bacs. Dans le cas d'un accès au conteneur (semi) enterré, seuls les dépôts sont comptabilisés.

Les levées de bacs ou les badgeages comptabilisés en 2014 ont servi à la facturation de la TEOMi figurant sur l'impôt foncier 2015.

Patrouilles techniques et forfait d'enlèvement des dépôts irréguliers à la hausse

Des patrouilles sont mises en place sur l'ensemble des communes et consistent à passer sur chaque point d'apport volontaire pour vérifier les taux de remplissage, le fonctionnement des conteneurs (semi) enterrés d'ordures ménagères et procéder à l'identification des dépôts irréguliers d'ordures ménagères. Le montant de la facturation au contrevenant de ces dépôts est passé de 75 à 150 €, le 13/10/2015.

Programme de prévention des déchets 2012 - 2016

La CCT poursuit son programme de prévention des déchets signé avec l'ADEME ; ce programme sur 5 ans développe des actions concrètes réduisant les apports de déchets.

7 axes d'actions sont retenus pour ce programme : le réemploi, la réduction des déchets fermentescibles, la promotion de l'éco-consommation, l'éducation à la prévention des déchets, le développement des bonnes pratiques des entreprises, l'éco-exemplarité de la collectivité, la réduction des imprimés publicitaires.

Le but : une réduction globale de 1 124 tonnes sur 5 ans. Cet objectif est déjà atteint grâce à la tarification incitative.

Points tri

Deux nouveaux sites de conteneurs semi-enterrés de tri ont été implantés : l'un sur Chaudeney-sur-Moselle, l'autre sur Charmes-la-Côte. Les conteneurs aériens sont progressivement changés par des conteneurs métalliques.

Révision du règlement de collecte

Trois réunions avec les élus du groupe de travail « déchets » ont eu lieu pour mettre à jour le règlement de collecte des déchets ; parmi les évolutions, l'agrandissement du périmètre de la CCT avec l'intégration des nouvelles communes en 2014 et les dispositions des nouveaux marchés de gestion des déchets. Le règlement entrera en vigueur courant 2016.



Les ordures ménagères résiduelles

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DES PARTICULIERS

ÉQUIPEMENTS

- 132 conteneurs enterrés ou semi-enterrés (73 + 59)
- 12 119 bacs pucés en 2015

80l	140l	240l	360l	660l
-----	------	------	------	------

QUANTITÉS COLLECTÉES

- 6 234 tonnes (hors refus de tri)
- 167 kg d'ordures ménagères par habitant et par an
- 4 433 tonnes en bacs pucés
- 1 533 tonnes en conteneurs
- 267 tonnes de dépôts sauvages ramassés

PRATIQUES

210 209 levées de bacs (17 levées/bac)

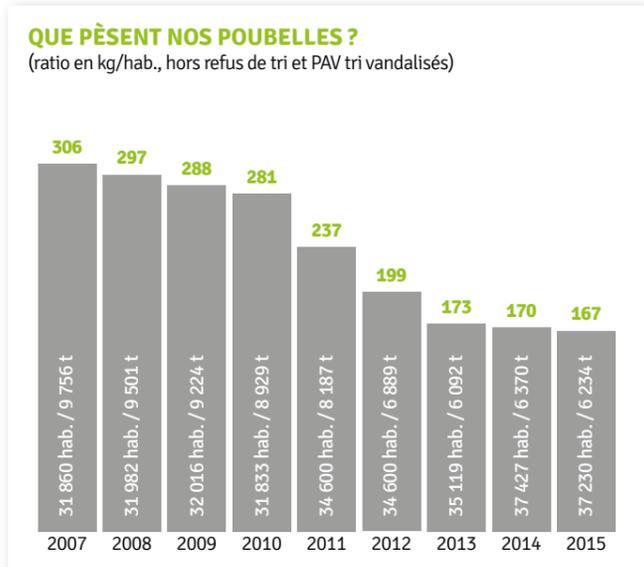
- 1 sortie toutes les 3 semaines
- Dépôt en conteneur très aléatoire**
- 1 dépôt toutes les 2 à 3 semaines

- 49 424 kms effectués pour la collecte (bacs et conteneurs)
- 59 478 kms en 2013

620 tonnes de refus de tri (dans les emballages recyclables) sont également à affecter aux ordures ménagères résiduelles.

• TRAITEMENT

Les ordures ménagères et assimilées issues de la collecte traditionnelle de la CCT sont centralisées sur le quai de transit de Loral à Toul, avant de transiter au centre de stockage des déchets ultimes de Lesmenils (54) où elles seront enfouies.



LA TENDANCE

De 2007 à 2010, la production des ordures ménagères résiduelles est assez stable avec une baisse de 3% /an. La mise en oeuvre de la TEOMI, les opérations de communication au porte-à-porte et les actions du programme de prévention des déchets ont permis de réaliser une baisse consécutive de :

- 8,31 % entre 2010 et 2011 (237kg/hab./an),
- 15,85 % entre 2011 et 2012 (199 kg/hab./an),
- 11,56 % entre 2012 et 2013 (173 kg/hab./an).

En 2014, la fusion avec la CC des Côtes en Haye a entraîné une augmentation des tonnages, mais qui se traduit tout de même par une baisse du ratio de déchets par habitant par an, avec 170kg/hab./an.

En 2015, la baisse se poursuit avec 1% de tonnage en moins et un ratio de 167kg/hab./an.

↳ LES DÉCHETS ASSIMILÉS

Chaque producteur de déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères est assujéti au paiement de la redevance spéciale, à savoir : les industries, les commerces, les artisans, les prestataires de services, les administrations, les associations, les agriculteurs, les professions libérales et toutes les activités productrices de déchets ménagers assimilables aux ordures ménagères.

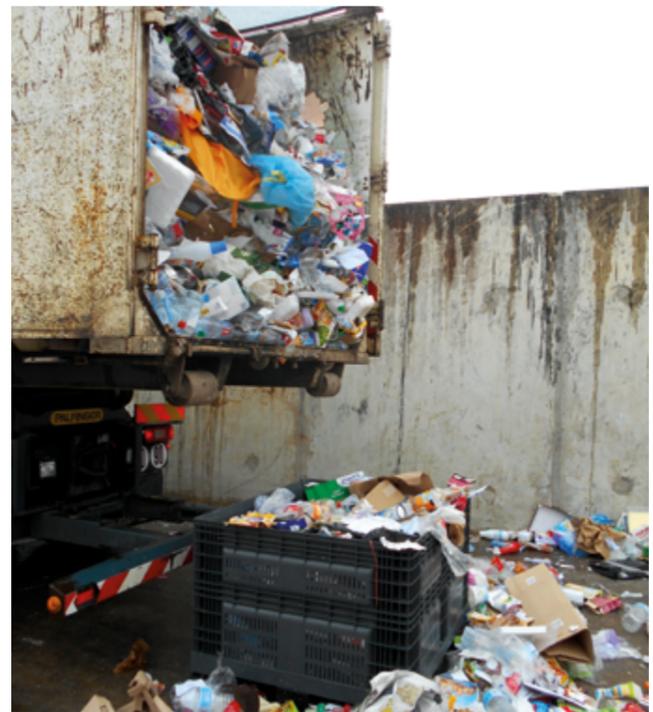
Ne sont pas redevables de cette contribution : les ménages, les producteurs de déchets non ménagers qui ne remettent pas leurs déchets au service de collecte de la Communauté de Communes du Toulais parce qu'ils sont collectés par une entreprise privée (la copie du contrat privé en cours de validité sera fournie annuellement à la Communauté de Communes du Toulais), les producteurs de déchets non ménagers assujétis à la TEOM.

La collecte des déchets résiduels des professionnels et administrations soumis à la redevance spéciale est effectuée communément avec celle des particuliers.

Le règlement de Redevance Spéciale a été réactualisé en conseil communautaire le 6 octobre 2011 instituant les règles précises d'application et d'interprétation de la convention de Redevance Spéciale et incluant la « tarification incitative ». Chaque année, le tarif de Redevance Spéciale est voté et inclut l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Le Grenelle II et la tarification incitative répondent à l'attente des professionnels par une collecte à la levée depuis 2011. Ce système inclut désormais une facture à la levée et au volume au litre, défini lors de la signature de la convention, en fonction des besoins par rapport aux déchets d'activité. Les nouveaux bacs permettent d'établir à partir de 2012 une facture non plus sur une fréquence imposée mais sur un nombre minimum de levées.

Depuis novembre 2012, les professionnels et administrations du centre-ville de Toul ont accès au dispositif d'apport volontaire par badgeage. Ce nouveau système permet de disposer d'un service au plus juste pour les professionnels et d'adapter les fréquences de collecte.



→ Echantillonnage de tri - emballages

La collecte sélective - le tri

• FLUX



le verre



les emballages

• ÉQUIPEMENTS

444 conteneurs sur 155 emplacements
soit 1 point d'apport volontaire pour 246 habitants
(préconisation nationale d'Eco-emballages : 1 point pour 500 hab.)

conteneurs aériens : **102 + 198**
conteneurs enterrés : **37 + 41**
conteneurs semi-enterrés : **29 + 37**

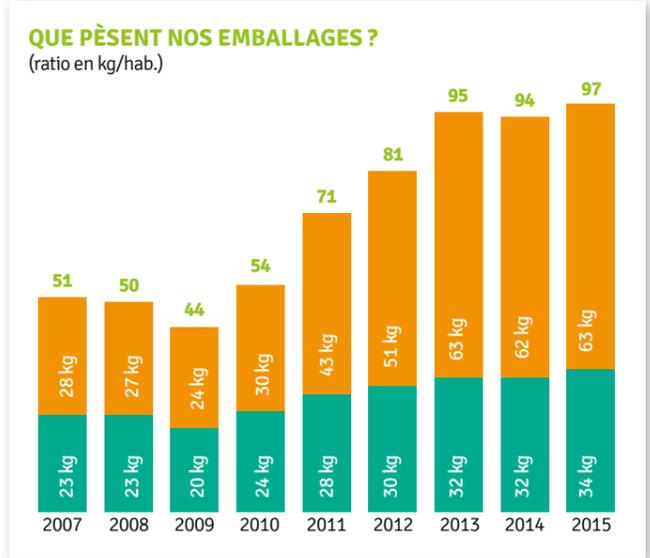
• QUANTITÉS COLLECTÉES

3 633 tonnes (refus de tri compris)
97 kg de recyclables par habitant et par an
1 275 tonnes, soit 34 kg/hab./an (pas de refus de tri)
2 358 tonnes, 63 kg/hab./an (26,70% de refus de tri : 620 tonnes)

• TRAITEMENT

La collecte du verre a été assurée par la société MINERIS jusqu'au 30/06/15. Dès le 1^{er} juillet 2015, la collecte a été reprise par la société CITRAVAL, attributaire du nouveau marché pour 5 ans fermes reconductibles 2 fois un an.

La collecte des recyclables secs est réalisée par les sociétés SI-TA-SUEZ (intra-muros de Toul) et MINERIS (rural et urbain hors intra-muros de Toul). La collecte des recyclables fait l'objet d'un nouveau marché depuis le 1^{er} juillet 2015, pour une durée de 7 ans fermes.



Les textiles

La CCT a repris la compétence de collecte et de traitement des textiles en 2014, à la place des communes. 20 nouveaux conteneurs ont été mis en place, permettant de mailler le territoire. L'avantage est important pour la collectivité car les conteneurs sont installés gratuitement, la collecte et le traitement sont également sans coût. Le gisement potentiel est évalué à 12% des ordures ménagères.

• ÉQUIPEMENTS

35 conteneurs

• QUANTITÉS COLLECTÉES

153 tonnes
4,11 kg/hab./an

• TRAITEMENT

Les textiles sont collectés chaque semaine et acheminés au Centre de tri d'Allain qui emploie une trentaine de personnes en insertion. Les qualités de tissu sont séparées pour divers usages : réemploi via les friperies, chiffonnage industriel, envoi dans les pays en développement, recyclage en isolant phonique et thermique (jean).





Les déchèteries

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DES PARTICULIERS

SERVICE AUX USAGERS

La déchèterie communautaire est accessible aux particuliers de toutes les communes adhérentes à la CCT. Par ailleurs, la CCT a contractualisé avec trois déchèteries limitrophes pour permettre un accès plus facilité à certaines communes éloignées de la déchèterie communautaire.

- les communes de Gye et de Bicqueley ont ainsi accès à la déchèterie d'Allain (EPCI de Colombey),
- la commune de Villey-le-Sec conserve un accès à la déchèterie de Gondreville (CC de Hazelle en Haye),
- les anciennes communes des Côtes en Haye accèdent à la déchèterie de Bernécourt (copropriété CCT/CC Chardon Lorrain).

À la déchèterie communautaire, la CCT assure l'accueil et le gardiennage du site. Trois gardiens sont présents en permanence afin de gérer l'afflux de véhicules et orienter les usagers. Un gabarit limite la hauteur des véhicules à 1,90m, afin de garantir l'accès aux seuls particuliers. Depuis 2013 et suite aux résultats constatés, les particuliers peuvent accéder avec un véhicule de gabarit supérieur à 1m90, à raison de 4 passages dans l'année et sur autorisation du gardien.

Les dépôts de déchets sont autorisés dans la limite de 4m³ par jour, tous matériaux confondus, dont 1 m³ de gravats et dans la limite de 8 m³ par semaine.

L'entrée à la déchèterie est autorisée pour tous les habitants de la collectivité sur présentation d'une carte d'accès. Cette dernière est à retirer gratuitement au siège de la CCT (se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité). Par ailleurs, les badges d'accès aux conteneurs à ordures ménagères permettent également d'accéder à cet équipement.

FRÉQUENTATION

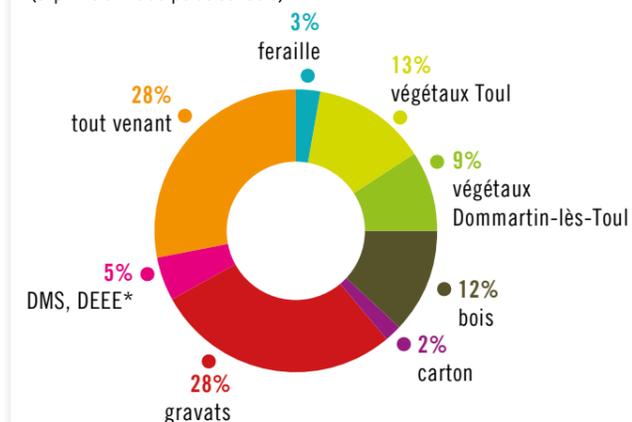
55 749 visites à Toul
soit **1,63 visites/hab./an** (baisse de 2% / 2014)

QUANTITÉS COLLECTÉES

5 657 tonnes
soit **152 kg/hab./an**
(hors communes de Bicqueley, Gye, villey-le-Sec et anciennement CC des Côtes en Haye)

RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉCHETS

(exprimé en % du poids collecté)



LA DÉCHÈTERIE DES PROFESSIONNELS

SERVICE

L'ensemble des professionnels est dirigé vers la plateforme multi-activités de Lorval (Sita Lorraine) plus adaptée à leurs besoins.

L'accès à la déchèterie des professionnels est autorisé pour les professionnels de la collectivité, ainsi que ceux travaillant sur le territoire, sur présentation de tickets spécifiques, achetés auprès de la CCT. Le tarif du ticket de déchèterie est de 18€/m³ de déchet, sauf pour le carton (dépôt gratuit sans ticket). Possibilité de tickets pour 1/2m³. Les communes s'occupant des dépôts sauvages autour des points d'apport volontaires bénéficient d'un accès gratuit.

QUANTITÉS COLLECTÉES

2 139 m³ (baisse de 13 % / 2014 : 2 456 m³)

La collecte des cartons des professionnels

SERVICE

Le marché de collecte des cartons a été relancé en 2015 pour une prise d'effet au 1^{er} juillet et une durée de 1 an, renouvelable 3 fois un an.

Elle concerne les communes de Toul, Ecrouves, Foug et Dommartin-lès-Toul (communes urbaines). Cette collecte des cartons est mise à disposition des professionnels et administrations le mercredi. Les cartons doivent être pliés, ficelés et déposés sur le trottoir (maximum 1m³ par collecte). Ce service est compris dans le tarif de redevance spéciale.

QUANTITÉS COLLECTÉES

61,04 tonnes (64,75 tonnes en 2014)
3 420 kms parcourus pour la collecte (3 447 kms en 2014)

Traitement

Les cartons des professionnels et des administrations collectés sont rachetés par Norske Skog Golbey, pour être recyclés en carton.

La collecte des déchets verts

La CCT a développé des lieux de collecte des déchets verts pour désengorger la déchèterie communautaire et pour proposer un service de proximité à ses habitants. En effet, les déchets verts et les fermentescibles représentent près du tiers du poids de la poubelle ménagère. Ces déchets peuvent être triés et compostés sur place : le compostage individuel est idéal car il ne nécessite ni collecte, ni traitement ; il évite par ailleurs des coûts de gestion à la collectivité qui participe à hauteur de 25% de l'achat des composteurs (+ 25% ADEME). Les déchets verts peuvent également être portés en déchèterie ou sur des plateformes locales.

3 types de plateformes existent depuis 2010 :

- accueil des déchets verts de Dommartin-lès-Toul (régie)
- compostage à Domgermain et Foug (régie et prestation de service)
- 4 plateformes locales de déchets verts à gestion agricole à Lay-Saint-Rémy, Villey-le-Sec, Trondes et Pierre-la-Treiche

LA PLATEFORME DE DOMMARTIN-LÈS-TOUL

Ouverture : de 9h30 à 18h30 du lundi au samedi (vendredi fermeture à 16h30), fermée en hiver du 14/11 au 15/02

Accès : tout habitant de la CCT, de façon libre aux horaires d'ouverture de la plateforme

Gestion : régie - partenariat avec la commune

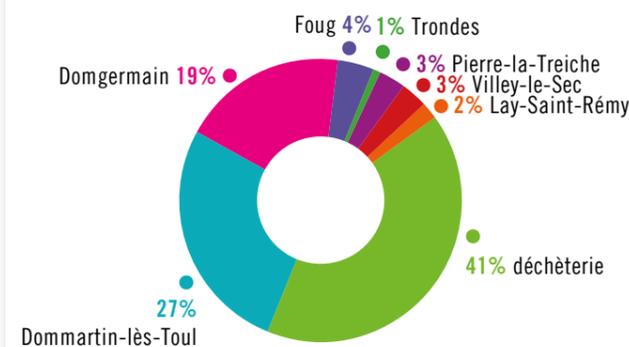
Traitement : déchets verts collectés et traités par le prestataire SITA sur sa plateforme de compostage à Lorval Terralys Toul.

Une partie du compost produit est distribuée lors de manifestations.

458 tonnes (baisse de 18,5% / 2014 : 562 tonnes)

PROVENANCE DES DÉCHETS VERTS

(exprimé en % du poids collecté)



LA PLATEFORME DE DOMGERMAIN

Ouverture : toute l'année, 24h/24

Accès : habitants de Domgermain et des communes voisines (Choloy-Ménillot, Toul, Ecrouves, Charmes-la-Côte)

Gestion : régie - partenariat avec la commune

Traitement : Les déchets verts sont broyés grossièrement une fois par an et mis en andain pour une lente fermentation d'un an. Le broyage grossier permet une aération suffisante de l'andain sans besoin de retournement ni de brassage du tas. Au bout d'un an environ, le broyat décomposé est criblé (tamisé) pour obtenir le compost mûre, débarrassé des résidus non dégradés qui sont mis sur le tas de déchets verts bruts, en attente de broyage. Le compost est alors laissé en « libre-service » aux habitants. Ce travail de compostage sur place est assuré par le prestataire Terralys.

309 tonnes (baisse de 51% / 2014, due à la limitation de l'accès des professionnels à la plateforme)

soit 80 tonnes de compost mûre

LA PLATEFORME DE Foug

Cette plateforme existe depuis plus de 5 ans et n'a fait l'objet d'aucun traitement jusqu'alors. La gestion de cette plateforme est basée sur les mêmes termes que celle de Domgermain. La commune est propriétaire du sol, la CCT s'occupant du traitement des déchets verts (broyage - criblage).

72 tonnes
soit 18 tonnes de compost mûre

LES PLATEFORMES LOCALES

Localisation : Lay-Saint-Rémy, Pierre-la-Treiche et Trondes

Accès : habitants des communes concernées

Gestion : agriculteurs locaux en convention avec la CCT

Traitement : ces déchets sont entièrement revalorisés localement

Les actions de communication

ANIMATIONS SCOLAIRES ET MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC

Menées en 2015 par Elphie Quintard, ces animations ont pour objectif de sensibiliser les usagers à la problématique des déchets, à la nécessité de pratiquer le geste du tri et insistent sur la réduction à la source de nos déchets. Cette prévention sur les déchets est proposée dès le plus jeune âge en école (maternelle et primaire, puis collège et lycée) et s'illustre également à travers diverses manifestations à destination du grand public.

Ainsi, en 2015, les animations suivantes ont été réalisées : animation dans toutes les classes de 6^{ème} et de 5^{ème} du collège de la Croix de Metz à Toul, intervention auprès des 6^{ème} du Collège de Foug, animations lors de manifestations locales (L'École des Champions à Dommartin-lès-Toul, la Caldéniacienne à Chaudeney, la Fête du 1^{er} mai à Toul), animations lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (du 30 mai au 5 juin 2015).

STANDS D'INFORMATION EN DÉCHÈTERIE

Cette année le pôle environnement a souhaité être plus présent en déchèterie en proposant des stands d'information les jours de grand passage. Alia Guiga et Emilie Burban se sont chargées de ces opérations et ont rencontré 1 223 personnes.

STAND D'INFORMATION SUR LES POINTS TRIS ET MARCHÉS

En lieu et place d'une communication au porte à porte, une communication ponctuelle sur les marchés et certains points tri a été proposée afin de sensibiliser les usagers au tri et aux problèmes de dépôts irréguliers. Alia Guiga et Emilie Burban, en charge de ces opérations, ont rencontré 1 782 habitants.

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Ce programme est animé par Elphie Quintard en lien avec Kélig Leclerc et se décline sous différents axes :

- Réduction des déchets fermentescibles
- Eco exemplarité de la collectivité
- Réparation-réemploi
- Eco-consommation
- Education à la prévention
- Développement des bonnes pratiques des entreprises

- RÉDUCTION DES DÉCHETS FERMENTESCIBLES (déchets de cuisine et de jardin)

Recrutement de guides composteurs

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en Lorraine innove en soutenant la création de réseaux de guides composteurs à l'échelle de la région. Des formations à destination des particuliers intéressés ont été proposées sur les territoires les plus en avance, dont fait partie la Communauté de Communes du Toulouais.

L'équipe de guides compte une dizaine de bénévoles qui ont notamment participé à la manifestation « Les RDV aux jardins » en proposant un stand sur le compostage et le paillage aux côtés de la CCT.

Info compostage, distribution de compost et vente de composteurs

Une opération spéciale de vente de composteurs au tarif préférentiel de 20 € s'est tenue du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015. Cette opération a connu un grand succès. Sur 33 composteurs plastiques vendus en 2015, 16 l'ont été pendant cette période. Quant aux composteurs bois, sur 106 vendus



en 2015, 74 l'ont été pendant cette période.

Implantation de deux sites de compostage collectif

En 2015, dans la continuité de ce qui avait été initié l'année précédente, 2 sites de compostage collectif ont vu le jour sur le territoire : un site au Port de France à Toul et l'autre dédié aux agents de la Mairie de Toul déjeunant sur place.

La CCT a pour objectif de multiplier ces points afin d'offrir à tout un chacun la possibilité de réduire la quantité de déchets fermentescibles jetés dans la poubelle ordures ménagères. D'autres sites verront prochainement le jour à la salle polyvalente de Dommartin-lès-Toul ainsi qu'au Mas Epis Grand Est situé sur la même commune.

- ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Sensibilisation des agents de la CCT à la réduction des déchets de bureau

La collectivité se doit aussi d'être exemplaire. C'est pourquoi le pôle environnement a réalisé une enquête pour connaître les pratiques des agents au quotidien sur leur lieu de travail et recueillir leurs propositions pour réduire la quantité de déchets.

A partir des réponses de ce questionnaire et suite au diagnostic réalisé, il a été proposé au personnel des bureaux un temps d'information et d'échange sur le lieu de travail. A suivi la mise en place d'actions concrètes telles que le compostage, l'utilisation de tasses au lieu de gobelets jetables

Une newsletter sur les éco-gestes à adopter en matière de réduction des déchets a également été envoyée tous les mois aux agents.

- RÉPARATION ET RÉEMPLOI

Implantation de bornes textiles

Afin de réduire les déchets à l'enfouissement, la Communauté de communes du Toulouais a développé la collecte du textile sur son territoire en proposant des points de collecte aux usagers en partenariat avec l'entreprise d'insertion locale Le Relais.

A ce jour, 35 points ont été créés sur 16 communes du Toulouais, dont 1 point à la déchèterie communautaire route de Verdun. Pour trouver le collecteur le plus proche de chez vous, connectez-vous sur www.lerelais.org.

En 2015, plus de 153 tonnes ont été collectées.

Sont acceptés dans les bornes textiles (en sacs de 30 litres) :

- Vêtements hommes, femmes, enfants et accessoires de mode usagés ou non
- Linge de maison ou d'ameublement (draps, rideaux, couvertures, nappes)
- Chaussures
- Maroquinerie
- Peluches

Dans le cas de grosses quantités – au moins 10 sacs de 30 litres – un service de ramassage à domicile est proposé sur simple appel : 03 83 15 15 26.

Organisation d'un atelier création d'un Sapin de Noël en anamorphose

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le pôle environnement s'est lancé dans la création d'un Sapin de Noël pour le centre aquatique Ovive sous forme d'atelier participatif.

Tout au long de la semaine, 16 habitants du Toulouais au total se sont relayés à la réalisation du sapin de Noël, dont quelques lycéens ainsi que des jeunes de l'École de la 2^{ème} Chance.

L'installation, imaginée par deux artistes plasticiens, Emmanuel Didier et Fabien Kosinski, et réalisée en anamorphose à partir de déchets d'emballages carton, a été installée dans l'entrée du centre aquatique Ovive.

Ce projet a permis de faire connaître la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Présenté aux Trophées de l'ADEME il a retenu l'attention du jury et reçu un prix !

- ECO-CONSOMMATION

Promotion de l'utilisation de couches lavables

Afin de développer l'utilisation de couches lavables extrêmement moins polluantes que les couches jetables, la CCT a signé depuis 2014 une convention avec l'association Bou'de Nature. Cette association basée sur la commune de Gye propose un service de location/nettoyage de couches lavables ainsi que des ateliers de sensibilisation et de confection de couches. Elle est représentée par Paméla Manzano.

Dans un premier temps, des ateliers confection de couches lavables ont été menés auprès des particuliers accompagnés d'une sensibilisation des professionnels de la petite enfance et ceux de santé (médecins, puériculteurs, sages-femmes, gynécologues).

En 2015, le blocage des élus vis-à-vis de l'introduction des couches lavables en crèches municipales et RAM est finalement levé. La CCT travaille depuis lors de concert avec le CCAS de Toul et a réalisé un test sur 12 enfants en couches lavables au sein de la crèche La Louvière de Toul du 3 novembre 2015 au 31 janvier

2016. L'association Bou'de Nature a accompagné le personnel (lavandières et nounous) et a adapté ses couches à la morphologie des enfants. Les résultats seront présentés dans le rapport d'activité 2016.

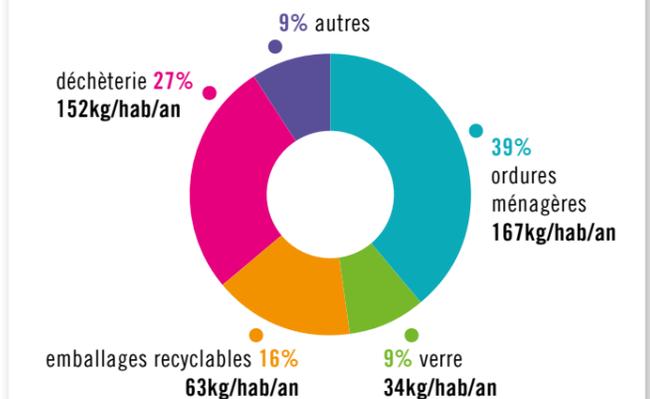
- RÉDUCTION DES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES

Un autocollant « Stop Pub » placé sur la boîte aux lettres revient à 40kg de prospectus/foyer/an évités. Dans le cadre de la communication effectuée au porte à porte par les ambassadeurs du tri, un autocollant stop pub a été remis à l'ensemble des foyers visités.

1 600 autocollants « Stop Pub » ont par ailleurs été mis à disposition des relais tels que CORA ou encore le centre aquatique pour distribution aux usagers.

BILAN 2015

RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS



RÉSULTATS

Depuis 2010, année référence pour la CCT dans la prise en compte des objectifs du Grenelle :

- **38 %** d'ordures ménagères
- + **78 %** de tri
- **19 %** pour les ordures ménagères assimilées*
- **7%** pour les déchets ménagers assimilés**

* ordures ménagères assimilées (OMA) : ordures ménagères résiduelles + collecte sélective (verre et emballages recyclables)

** déchets ménagers assimilés (DMA) : OMA + déchèterie = tous les déchets

Énergies



À NOTER
Fin 2015, il reste le bâtiment 001 à mettre en service. Le raccordement sera effectif en 2017, suite aux travaux de rénovation.

Le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse

La Communauté de Communes du Toulois, par délibération en date du 14 mai 2009, a autorisé son Président à signer le contrat de concession pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois / gaz, d'un réseau de chaleur et la rénovation de sous stations d'échange sur la commune d'Ecrouves à la société GDF SUEZ E.S. COFELY, devenue ENGIE Cofely. Cette convention prévoit une phase de construction de l'installation et une phase d'exploitation pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service de la chaufferie, soit le 16 septembre 2010.

ÉQUIPEMENTS

Chaufferie

- Chaufferie d'une dimension de 14m x 15m pour une hauteur totale de 8,2m
- 2 chaudières gaz à triples parcours de fumée Viessmann Vitomax 300, d'une puissance unitaire de 3,5 MW et équipées de brûleurs type « bas NOx »
- 1 chaudière bois de 2,5 MW équipée d'échelles racleuses et de convoyeurs hydrauliques
- Traitement de fumées par Electrofiltre garantissant des rejets de poussières inférieurs à 50 mg/Nm3
- Système de détection gaz asservi aux électrovannes de coupure extérieure chaufferie
- Pompes doubles de circulation du réseau, équipées de variateurs de fréquence
- Poste de supervision comprenant télétransmetteur d'alarme, logiciel de supervision, imagerie...
- Supervision consultable à distance via modem

Réseau de chaleur

- Réseau de chaleur entièrement réalisé en tube acier pré isolé pour une distribution d'eau chaude à 109°C maximum, assurant une température maximale sur les postes de livraison de 95°C (environ 6 000 m en double tuyauterie)
- Sous-stations échangeurs sur chaque point de raccordement permettant de délivrer la chaleur appelée par chaque consommateur.

Panneaux photovoltaïques

- Toiture de la chaufferie recouverte de modules solaire ETSolar adaptés à une solution intégrée. Les panneaux assurent l'étanchéité de la chaufferie.

Combustible

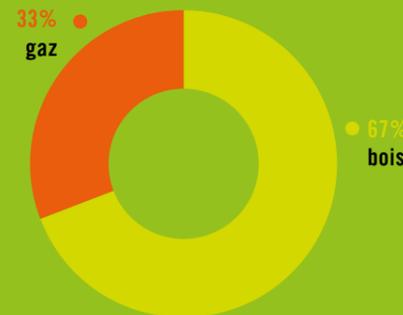
Conformément au plan, qui prévoit un approvisionnement en plaquettes forestières provenant de l'exploitation et de l'entretien sanitaire de la forêt, sur un rayon de 50 kms autour de la chaufferie, les livraisons se sont appuyées, en 2015, sur la plateforme de Lorenergie située à Vertuzey. La totalité de la biomasse consommée en 2015 a pour origine la plaquette forestière.

5 403 h de fonctionnement
13 183 MWh produits
81 % de rendement
3 668 t de bois consommées,
soit 1 454 t de CO² évitées (1 367 t en 2014)

16 630 kWh produits par les panneaux photovoltaïques,
soit 3 t de CO² évitées

62,12 t de cendres de combustion produites, dont 40 % valorisées

ÉNERGIES PRIMAIRES CONSOMMÉES



Rivières



TERROUIN & INGRESSIN suite de l'étude diagnostique & élaboration d'un avant projet

3^{ème} phase : proposition d'un programme d'actions prioritaires et hiérarchisées :

• **diversification de la ripisylve** (plus équilibrée = plus fonctionnelle) : traitement de la végétation rivulaire, gestion sélective des embâcles, plantations complémentaires sur les secteurs peu végétalisés ou complètement dépourvus, mise en place de clôtures de passage à gué ou de systèmes d'abreuvement du à la présence de bétail.

• **diversification du lit mineur et des écoulements** : suppression de contraintes latérales, l'aménagement de lits mineur d'étiage, la mise en place de banquettes végétalisées, le reméandrage de secteurs rectilignes et la remise dans le talweg d'origine.

• **restauration de la continuité écologique** (libre circulation piscicole et transport sédimentaire) : aménagement d'ouvrages hydrauliques par leur redimensionnement, création d'échancrure, par l'effacement ou par la mise en place d'une rivière de contournement.

• **gestion du lit majeur et du phénomène d'inondation** : reconnexion des zones d'expansion de crues naturelles, préservation des zones humides annexes.

Avant de valider ces propositions, il est nécessaire de bien dimensionner et d'implanter précisément ces projets afin d'avoir une parfaite vision de leur impact sur les niveaux d'eaux en période de crues mais également en période d'étiage. Pour cela une campagne de levés topographiques suivie d'une étude hydraulique ont été réalisées et achevées en mars 2015.

Lors de la réunion de restitution, les partenaires techniques et financiers ont confirmé l'intérêt de la compléter par un quelques levés topographiques entre Ecrouves et Toul pour l'Ingressin et entre Ménil-la-Tour et Andilly pour le Terrouin. En effet, suite à de nouvelles propositions, notamment un aménagement de la zone de rétention et un changement de localisation de la zone de reméandrage, le modèle hydraulique a besoin d'être retravaillé. Suite à sa validation lors du Conseil Communautaire d'octobre 2015, ce complément d'étude a été engagé au début de l'année 2016.

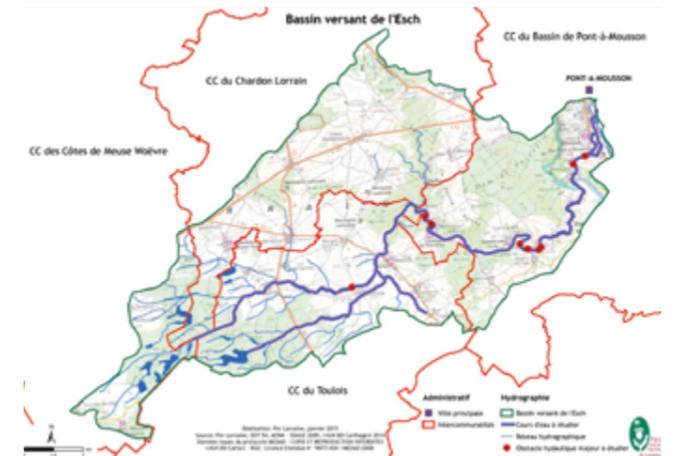
Concernant l'extension de l'étude au Petit Ingressin, l'avant projet a été présenté, discuté et validé au sein du comité de pilotage en octobre 2015.

ESCH lancement d'une étude diagnostique

L'Esch est un cours d'eau non domanial qui parcourt les territoires des CC du Toulois, du Chardon Lorrain et du Bassin de Pont-à-Mousson. Afin de mettre en place un programme de restauration qui participera aux objectifs de la directive cadre sur l'eau qui impose à ses états membres l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles, ces 3 collectivités se sont concertées pour recruter un bureau d'études spécialisé en matière de gestion des milieux aquatiques.

Concernant la CCdu Toulois, l'étude portera sur :

- le cours d'eau Esch, d'Hamonville (limite du territoire) à sa confluence avec la Moselle, soit environ 16 km de rivière
- le ruisseau de Réhanne, de l'étang Romé à sa confluence avec l'Esch, soit environ 5 700 mètres de rivières
- le ruisseau de la Naly Fontaine (affluent de la Réhanne), de Tremblecourt à sa confluence avec la Réhanne, soit environ 3 100 mètres de rivières



Le bureau d'étude Fluvialis a été retenu pour la réalisation de cette opération pour un montant de 34 690 € HT. Elle a démarré en octobre 2015 et contient les missions suivantes :

- acquisition, collecte et synthèse des données existantes
- enquête auprès des partenaires (AERM, CG54, DDT, ONEMA, Fédé 54)
- établir un diagnostic hydromorphologique de l'Esch et de ses affluents
- faire des propositions d'actions ou/et d'aménagements
- définir un programme de travaux chiffré et détaillé au stade avant projet détaillé AVP

Tous écocitoyens



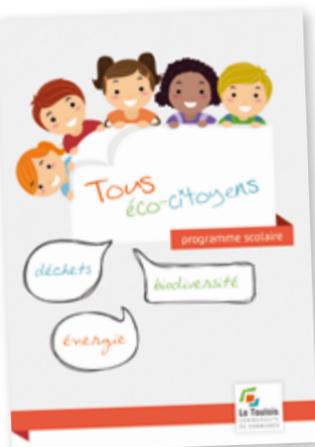
En complément des actions exercées par la collectivité dans le cadre de ses compétences, ce programme vise à sensibiliser tous les habitants au développement durable. Il se décline en plusieurs volets : des animations scolaires et des événements grand public, à l'occasion notamment des Semaines Européennes du Développement Durable et de Réduction des Déchets.

Tous éco-citoyens

Les animations scolaires

L'année scolaire 2014-2015 correspond à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Compte-tenu de cette nouvelle organisation, aucune classe du territoire ne s'est inscrite pour suivre le programme scolaire Tous écocitoyens 2014-2015. Ce programme consiste en 6 demi-journées de sensibilisation sur les thématiques des déchets, de la biodiversité et des énergies renouvelables.

Cette année a donc été mise à profit pour produire un livret de présentation du programme. Ce dernier a ensuite été présenté avant l'été 2015 à tous les enseignants de cycle 3 du territoire. L'initiative a rencontré un franc succès, puisque 10 classes se sont portées volontaires pour suivre le programme d'animations dès la rentrée 2015-2016.



La semaine de réduction des déchets

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets est une action organisée dans la France entière, chaque année depuis 2006, avec le réseau des Recycleries & Ressourceries. Dès 2009, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) s'est associée à des partenaires européens (Belgique, Espagne et Portugal) afin d'organiser une Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui a eu lieu cette année du 21 au 29 novembre.

Le principe de la Semaine est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets que nous produisons et donner des clés pour agir au quotidien. Elle s'adresse aussi bien aux institutions et collectivités, qu'aux scolaires et au grand public.

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale «Réduisons nos déchets, ça déborde» de l'ADEME, est un moment fort de mobilisation.

Aujourd'hui, la loi Grenelle II, datée du 12 juillet 2010, fait de la prévention de la production de déchets une priorité. Par ailleurs la collectivité s'est engagée depuis 2012 dans un Programme local de prévention des déchets en lien avec l'ADEME. Pour cette édition 2015 de la SERD, la CCT a ainsi choisi de mener diverses actions autour du réemploi.

Objectifs :

- Faire connaître la notion de prévention/réduction des déchets à travers l'art
- Amener les habitants du territoire à participer à la création d'une œuvre collective
- Sensibiliser à l'importance de réduire ses déchets
- Donner les connaissances et outils pour agir
- Induire un changement des comportements avec l'adoption de gestes quotidiens éco-responsables

Programme 2015 - Nos déchets, apprenons à les voir autrement !

- Exposition de statues métalliques mises à disposition par la ville de Toul et faites à partir de matériaux de récup' devant le centre aquatique Ovide à Ecouves, du 12 novembre au 7 décembre
- Expo photo « Du beau avec du vieux » au centre aquatique Ovide ainsi que dans la grande salle de l'Espace Dom'Inno à Dommartin-lès-Toul, du 23 novembre au 15 décembre
- Atelier participatif, du 23 au 27 novembre – création d'un Sapin de Noël pour le centre aquatique Ovide. Installation imaginée par deux artistes plasticiens, Emmanuel Didier et Fabien Kosinski. Réalisation en anamorphose à partir de déchets d'emballages. Atelier sur inscription, tenu au centre aquatique Ovide tous les jours de 13h30 à 17h30.
- Nos poubelles au régime ! Intervention à la médiathèque de Toul - stand d'information sur la réduction des déchets par les agents du Pôle environnement de la CC du Toulouais, le 23 novembre de 14h à 18h - stand d'information sur la réduction des déchets par les agents du Pôle environnement de la CC du Toulouais et du Relais avec opération de collecte des textiles, le 28 novembre de 10h à 12h puis de 14h à 17h



- Tous connaissent en partie ou complètement les gestes de réduction des déchets, en appliquent certains comme l'utilisation de sacs cabas et la consommation d'eau du robinet par exemple et sont prêts à faire davantage d'efforts

Au-delà des personnes touchées dans le cadre de la réalisation du sapin, ce sont entre 800 et 1000 personnes qui, chaque jour, ont pu voir l'installation au centre aquatique OVIDE durant tout le mois de décembre.

Interventions à la médiathèque

Sur les deux jours d'animation, près de la moitié des personnes sortant de la médiathèque se sont arrêtées au stand, soit une soixantaine de personnes au total (adultes et enfants confondus). Il a en outre fallu aller de façon presque systématique à la rencontre de ces personnes, très peu d'entre elles prenant l'initiative de venir voir les stands. Cependant, une fois le dialogue engagé, la majeure partie de ces personnes s'est montrée très intéressée.

Comme très souvent dans ce type d'intervention, certaines personnes hésitaient à s'arrêter car elles ont peur qu'on cherche à leur vendre quelque chose, et ce malgré le panneau annonçant « information ».



Bilan

Atelier participatif

Tout au long de la semaine, 16 personnes au total se sont relayées à la réalisation du sapin de Noël du centre aquatique à partir de déchets d'emballages, dont quelques lycéens ainsi que des jeunes de l'École de la 2^{ème} Chance. L'atelier a, dans son ensemble, été apprécié et a permis de faire connaître la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Un questionnaire d'évaluation de l'animation et des connaissances en matière de réduction des déchets a par ailleurs été remis à chaque participant. Sur les 13 questionnaires retournés, il s'avère que :

- Près de la moitié des personnes interrogées ne connaissaient pas la SERD avant de participer à l'animation
- Tous considèrent que cet événement est assez, voire, très important et nécessaire, mais reconnaissent qu'il est peu efficace

La semaine européenne du développement durable

Lancée en 2002, la Semaine du développement durable contribue depuis 12 ans à sensibiliser les français au développement durable. Année après année, les initiatives se multiplient dans toutes les régions pour démontrer au grand public que le développement durable c'est tous les jours plus concret. En 2015, ce rendez-vous prend de l'ampleur et se transforme en Semaine Européenne du Développement Durable.

La Communauté de Communes a coordonné les événements sur le territoire et s'est impliquée fortement sur un temps festif proposé aux familles, en partenariat avec la commune de Villey-le-Sec, le samedi 6 avril. La ville de Toul, d'autres communes du territoire et les associations partenaires se sont également fortement impliquées sur cet événement.

Au total, sur tous les événements organisés durant cette semaine, environ 660 personnes ont pu être sensibilisées de façon directe lors des animations. La communication a été large à travers les radios locales, la presse, les relais associatifs...



11 animations organisées, sur 6 communes de la CCT

- **Toul**
Roulotte écologique citoyenne pour récolter les piles usagées et vieux portables + animations à la Ludothèque : 49 personnes & 100 kg de déchets récoltés
Balade botanique sur la biodiversité en milieu urbain : 25 personnes
Stands circuits courts à la gare de Toul : 50 personnes
Portes ouvertes à l'atelier Bricol'Bois : 20 personnes
Inauguration du rucher urbain : 80 personnes

- **Pierre-la-Treiche**
Randonnée dans la forêt et sur la pelouse calcaire : 12 personnes

- **Domèvre-en-Haye**
Opération Café Compost : 30 personnes

- **Lagny**
Opération Café Compost : 30 personnes

- **Choloy-Ménillot**
Opération Café Compost : 15 personnes

- **Villey-le-Sec**
Fête du développement durable : 350 personnes



Le sentier pédagogique

En 2014, ont été conçus les mobiliers et jeux du sentier d'interprétation sur le thème de la préservation des ressources. Sur la base de ce travail a été lancé en 2015 un marché de fourniture et de pose de ces éléments, et en fin d'année, la majorité des mobiliers étaient installés, d'une part au niveau de la place d'armes, avec la création d'une aire ludique, et d'autre part le long d'un sentier d'interprétation, autour de la piscine et du siège de la Communauté de Communes du Toulois.



Services publics

- CENTRE AQUATIQUE_ 53
- HABITAT_ 61
- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE_ 64
- PRÉVENTION & PLAN DE FORMATION_ 65
- SCHÉMA DE MUTUALISATION_ 66
- ST2I_ 67
- SOUTIEN AU MILIEU ASSOCIATIF_ 68

Centre aquatique



Un établissement qui fonctionne bien et répond à ses engagements

Pour sa 5^{ème} année de fonctionnement, Ovide présente toujours une fréquentation en progression : 2 100 usagers de plus que l'année passée (+ 2%).

Le fil rouge de l'établissement Sport & Santé pour tous est conforté, la totalité des activités est conservée :

- progression des fréquentation pour l'aquagym et l'aquabike (+ 5%), ainsi que pour l'école de natation (+ 1%)
- beau succès des soirées festives et de l'aqua park avec ses structures gonflables
- développement des compétitions (natation, nage avec palmes, plongée sportive en piscine...) et journées de découverte des sports (kayak, plongée, plongée pour les personnes en situation de handicap...)
- développement des partenariats dans la formation des enseignants aquatiques (maîtres nageurs, moniteurs de plongée ...)

Préparer demain

Le comité de pilotage Ovide, dirigé par Emmanuel Payeur, se réunit régulièrement dans l'année. Ses travaux de 2015 ont notamment débouché sur une nouvelle organisation des activités, de nouveaux horaires et un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours appliqués dès 2016. Les réflexions menées sur l'aménagement du hall d'accueil ont abouti à deux phases de travaux lors de la vidange de février 2016 pour la nouvelle caisse et pendant la vidange de septembre 2016 pour la mise aux normes du hall d'accueil (accueil des personnes à mobilité réduite). Le Vice Président envisage également l'avenir à plus long terme, avec de nouvelles pratiques, de nouvelles demandes des usagers, mais aussi de nouveaux « concurrents » qui ouvriront leur piscine dans les années à venir.

Positionnement d'Ovide au plan national

	Préconisations du Ministère	Ratio OVIVE	Commentaires
Charges de personnel	60 à 70% des dépenses	61,50%	inférieur aux attentes
Fluides	20 à 30%	26,90%	dans la moyenne
Recettes	20 à 30%	53,85%	supérieur aux attentes

FRÉQUENTATION

185 568 entrées
+2% d'usagers

RECETTES

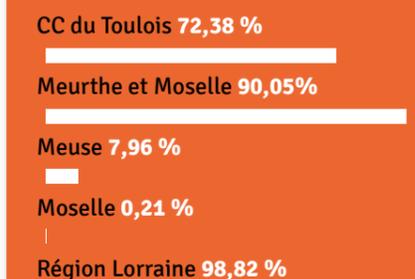
526 117 € de recette totales
hors SMGT des écoles primaires
+ 6% de recettes

RATIO

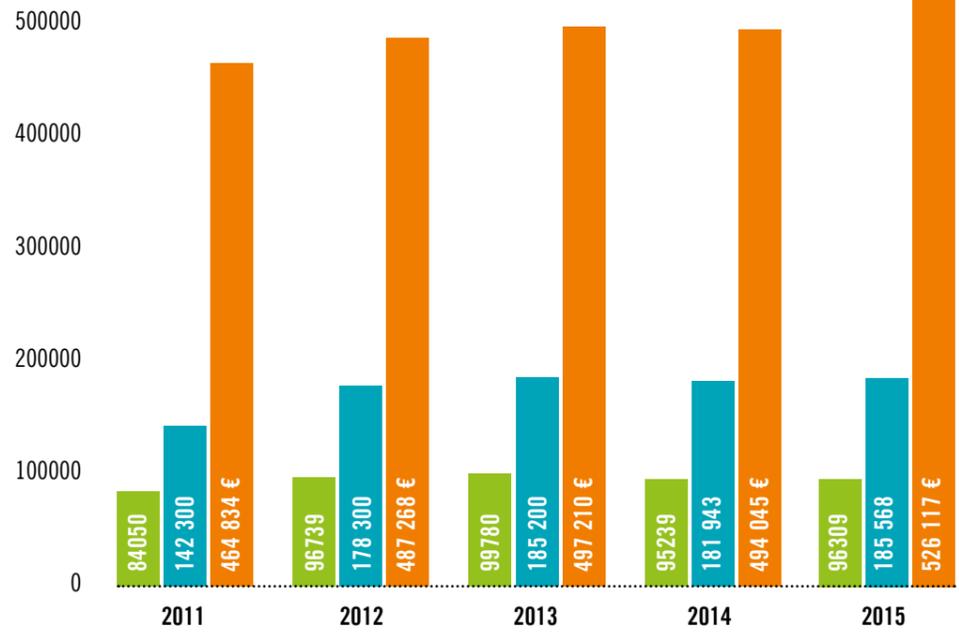
1 entrée rapporte 2,66 €
et coûte 4,34 € à la collectivité
3400 h d'ouverture / an

coût horaire de l'établissement : 382 €/h
(hors investissement)
coût supporté par la CCT : 176 €/h

PROVENANCES (achats d'entrées publiques)

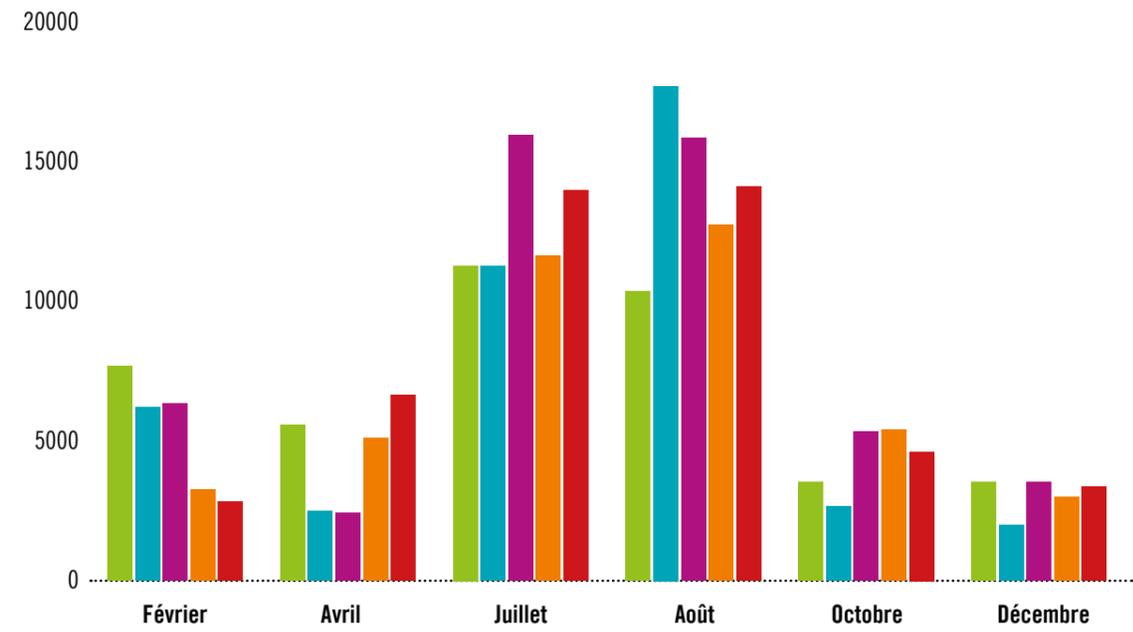


Évolution Fréquentation du public Fréquentation globale Chiffre d'affaire



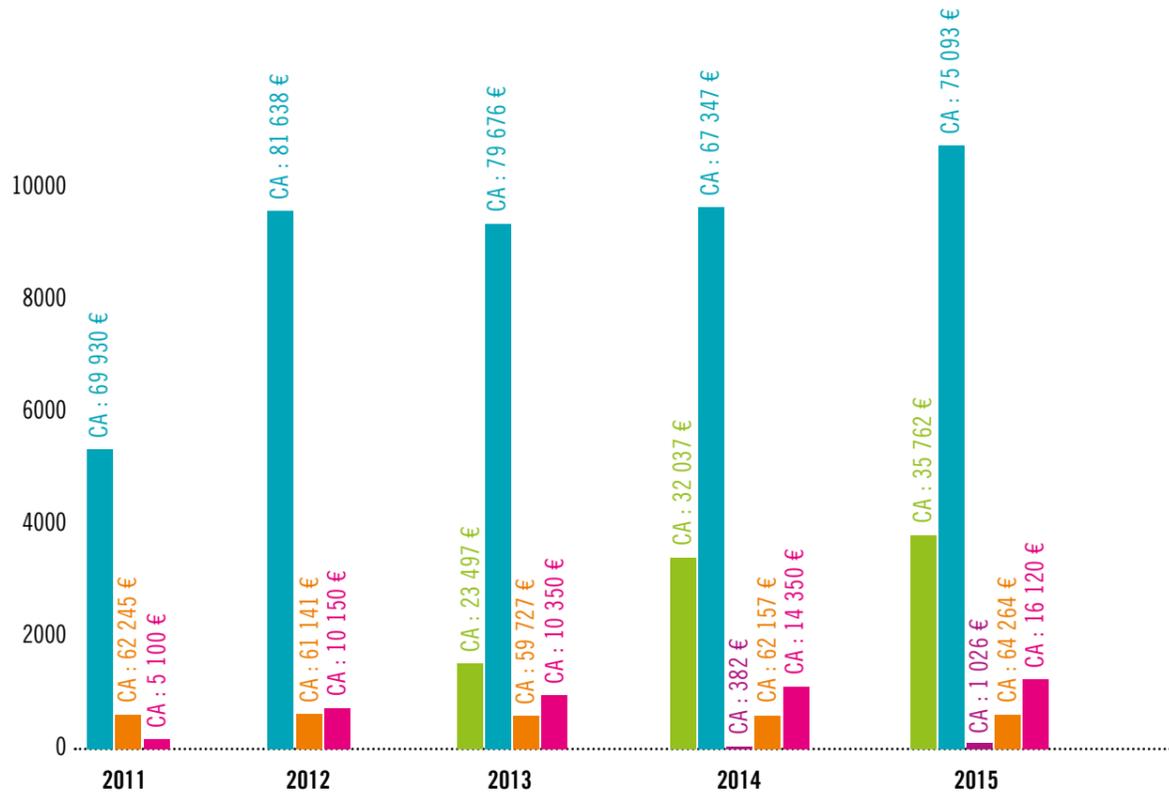
Fréquentation du public en période de vacances scolaires

2011 2012 2013 2014 2015



Fréquentation des activités en chiffre d'affaires

Aquabike Aquagym Aquastep École de natation Plongée



Fréquentation des activités en entrées

Aquabike Aquagym Aquastep École de natation Plongée



Les activités 2015

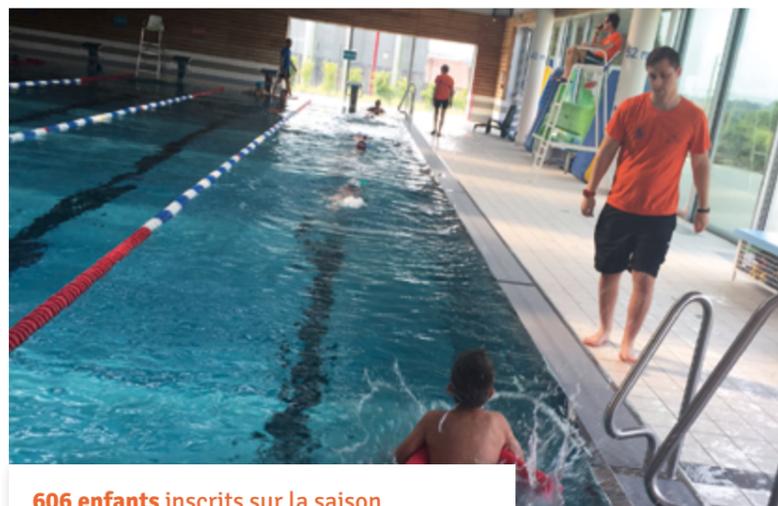
école de natation

Sur la saison 2014-2015 l'école de natation a proposé 47 cours hebdomadaires répartis en différents niveaux qui sont fonction de l'âge et de l'aptitude :

- Super Mini's : 1 cours – enfants de 4 ans et demi
- Minis : 6 cours – enfants de 5 ans
- Niv'O 1 : 5 cours
- Niv'O 2 : 10 cours
- Niv'O 3 : 7 cours
- Niv'O 4 : 8 cours
- Niv'O 5 : 4 cours
- Niv'O 6-7-8 et 9 : 2 X 2 cours
- Nat' Ados : 3 cours
- Nap' Ados (nage avec palmes ados) : 1 cours

La période des cours correspond au rythme scolaire, c'est-à-dire de septembre à juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni pendant les périodes de vidange.

Le coût est fonction du quotient familial et du lieu d'habitation (territoire CCT ou hors CCT). Il dépend également de la date d'inscription : annuel, trimestriel ou semestriel.



606 enfants inscrits sur la saison
Taux de remplissage de **92,66 %**
- 1 % / saison 2014-2015

Fréquentation

janvier > juin	9 450
septembre > décembre	6 055

Chiffre d'affaire 2015 **64 263,50 €**
(1^{er} janvier > 31 décembre 2015)
en 2014 **62 808,40 €**

cours collectifs

En 2015, plusieurs cours collectifs étaient proposés à 8,50€ la séance (8,80€ à partir du 4/7/15) :

- cours collectifs pour débutant et nageurs mardi, jeudi et vendredi après-midi de janvier à juin 2015 (activité suspendue dès septembre 2015)
- cours d'aquagym à l'unité, hors forfait et hors vacances scolaires
- cours d'aquastep

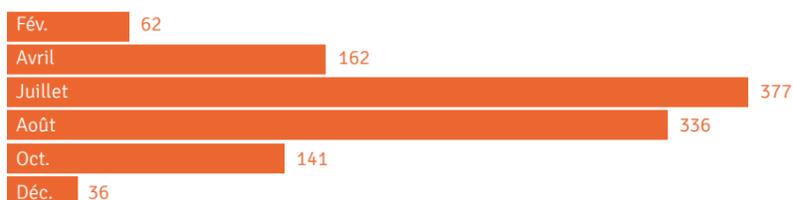
Fréquentation

nombre d'entrées réalisées	716
cours collectifs	26
aquagym	571
aquastep	119

Chiffre d'affaire réalisé **6072,60 €**
en 2014 **5 134 €**

stages vacances

Pendant les vacances scolaires, des stages hebdomadaires par niveau sont organisés (cours de natation) et encadrés par un maître-nageur sauveteur. Un forfait hebdomadaire à 42,50 € (puis 44 €) donne accès à une séance par jour pendant 5 jours.



Fréquentation

1 062 entrées	
en 2014	866

Chiffre d'affaire réalisé **9 997 €**
en 2014 **7 361 €**

aquagym

AU FORFAIT

15 cours hebdomadaires étaient proposés, pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes, soit une capacité de 450 personnes. Chaque cours dure 40 minutes.

Ovive propose 3 niveaux :

- souplesse : 4 cours
 - tonique : 10 cours
 - aqua-jogging : 1 cours
- activité en grande profondeur (1,80 m)

4 types de forfaits sont proposés (tarif depuis le 4/7/15) :

- forfait à l'année* : septembre > juin - 186 €
- forfait automne* : septembre > mi-janvier - 77 €
- forfait hiver* : mi-janvier > mai - 77 €
- forfait printemps* : juin - 51 €

*uniquement pendant la période scolaire

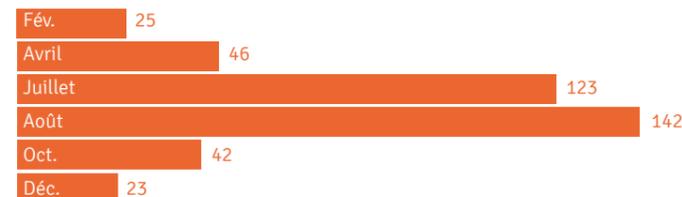
Les usagers ont la possibilité d'accéder à une séance «à la carte», au tarif d'un cours collectif, dans la mesure où le groupe n'atteint pas son effectif maximum.

Fréquentation **833 forfaits**
(661 forfaits au trimestre + 172 forfaits annuels)
en 2014 **959**

Chiffre d'affaire réalisé **71 395,7 €**
en 2014 **76 183 €**

PENDANT LES VACANCES

Des cours étaient également proposés les midis et soirs, durant les vacances, pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes. Chaque cours dure 40 minutes, pour 8,50 € (8,80 € à partir du 4/7/15).



Fréquentation **423 entrées**
en 2014 **396**

Chiffre d'affaire réalisé **3 697,5 €**
en 2014 **3 366 €**



plongée

Les fosses constituent un équipement exceptionnel d'Ovive, elles sont uniques dans un rayon de 100 km.

La location d'une fosse est prévue pour un club (apnée ou bouteille), pour 12 plongeurs et 3 moniteurs maximum.

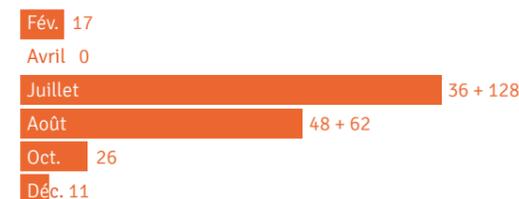
Location d'1 fosse : 150 € (apnée : 120 €)
Location de 6 fosses : 750 € (apnée : 600 €)
Location de 10 fosses pour 1 000 € (apnée : 800 €)
+ tarifs CODEP

Taux de remplissage **32,8%**
163 créneaux occupés sur 497
en 2014 **24,4%**
126 créneaux occupés sur 516

Chiffre d'affaire réalisé **16 120 €**
en 2014 **14 350 €**

PENDANT LES VACANCES

Pendant la période de vacances scolaires, des stages de plongée de 3 jours sont organisés et encadrés, en partenariat avec les clubs de plongée résidents, au tarif de 25,50 € (+ 5 € d'assurance).



Fréquentation **328 entrées**
138 enfants + 190 adultes

Chiffre d'affaire réalisé **2 167,50 €**

↘ aquabike

AU FORFAIT

10 cours hebdomadaires sont proposés, pouvant accueillir 10 personnes + 1 personne à la séance, soit une capacité de 100 + 10 personnes pour les périodes de mi-janvier à juin 2015 et de septembre à décembre 2015. Chaque cours dure 40 minutes.

4 types de forfaits sont proposés (tarifs au 4/7/2015) :

- forfait à l'année* : septembre > juin - 211€
- forfait automne* : septembre > décembre - 89 €
- forfait hiver* : janvier > avril - 89 €
- forfait printemps* : mai > juin - 60 €

*uniquement pendant la période scolaire

Les usagers ont la possibilité d'accéder à une séance «à la carte», au tarif d'un cours collectif, dans la mesure où le groupe n'atteint pas son effectif maximum.

Fréquentation **134 forfaits**
(77 forfaits au trimestre + 73 forfaits annuels)

Chiffre d'affaire réalisé **20 626,50 €**
en 2014

À LA SÉANCE (en période scolaire)

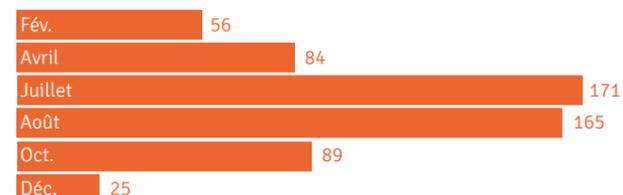
Des cours sont proposés à la séance, en après-midi ou en soirée pouvant accueillir 11 personnes (12 dès septembre 2015). Chaque cours dure 40 minutes et coûte 8,50 € (9,50 € à partir du 4/7/15).

Fréquentation **888 entrées**
en 2014

Chiffre d'affaire réalisé **7 852 €**
en 2014

PENDANT LES VACANCES

Des cours sont proposés à la séance, les midi ou en soirée pouvant accueillir 11 personnes (12 dès septembre 2015). Chaque cours dure 40 minutes et coûte 8,50 € (9,50 € à partir du 4/7/15).



Fréquentation **590 entrées**
en 2014

Chiffre d'affaire réalisé **5 465 €**
en 2014

À LA CARTE

Des locations de vélos sont proposées toute la journée à des créneaux horaires précis, pouvant accueillir 4 à 6 personnes. Chaque location dure 30 minutes et coûte 3 € (3,10 € à partir du 4/7/15) en sus d'une entrée piscine.

Fréquentation **601 entrées**
en 2014

Chiffre d'affaire réalisé **1 818,90 €**
en 2014

Les activités scolaires 2015

↘ écoles primaires

Depuis la rentrée de septembre 2012, c'est le Syndicat Mixte du Grand Toulouais (SMGT) qui gère la compétence de l'enseignement de la natation auprès des écoles primaires en lien étroit avec l'Education Nationale.

Ce dernier regroupe l'ensemble des communes de :

- la CC des Côtes-en-Haye,
- la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulouais,
- la CC d'Hazelle en Haye,
- la CC du Toulouais.

Par le biais du SMGT, le centre aquatique Ovide accueille les enfants des écoles primaires d'une grande partie de ce territoire. Un travail préalable avec l'inspection académique est nécessaire pour arrêter le planning et mettre en place les ateliers pédagogiques autour du « savoir nager » avant l'entrée en 6^{ème}, prévoyant ainsi un cours hebdomadaire de 40 minutes, le temps d'un trimestre.

L'encadrement et la surveillance des classes est assuré par les maître-nageurs sauveteurs de l'établissement, ainsi que les professeurs des écoles.

Une convention globale est établie entre le SMGT et la CCT et précise le coût de l'enseignement pour la communauté de Communes du Toulouais – le transport scolaire étant à la charge du syndicat.

Fréquentation
nombre d'entrées réalisées **30 300**
nombre d'élèves **11 685**

En 2014, le nombre d'entrées réalisées était de 29 615.

Véritable lieu de formation

Le centre aquatique intervient par la même occasion dans la formation des futurs maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) :

- Le centre est un terrain de stage pour la formation en alternance : il accueille au moins 1 stagiaire / an pendant 720 heures, encadrées par les MNS principaux.
- Il est également le lieu de formation des élèves du Centre Lorrain d'Education par le Sport (CLES), chaque lundi matin, avec l'aide de l'Education Nationale et des agents (formation pratique et théorique).
- Il est par ailleurs le site d'examen des futurs brevets d'Etat et le directeur est membre du jury plénier du Ministère pour ce diplôme.



↘ établissements secondaires

Afin de permettre aux établissements secondaires de bénéficier du centre aquatique, des créneaux leur sont réservés chaque jour, dans le bassin sportif.

L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS de chaque établissement ; la surveillance est assurée par le personnel de la CCT, breveté d'Etat.

Une convention est établie avec chaque structure et une facture est établie mensuellement, à un coût très attractif.

De 40 minutes à 1h en fonction des disponibilités du bassin et des demandes des établissements..., seuls les collèges fréquentent le centre.

La location du bassin revenait à 13 € par créneau (13,40 € à compter du 4/7/15), le coût et l'organisation du transport restant à la charge de chaque établissement.

Fréquentation
nombre d'entrées réalisées **4 707**

Chiffre d'affaire réalisé **6 233,80 €**

En 2014, les 3 867 entrées réalisées engendraient 5 421€.



Les locations

armée

Le centre aquatique est fréquenté par 3 régiments :

- le 516^{ème} Régiment du Train de Toul
- le RMA de Domgermain
- la Base Aérienne 133 de Ochey

Une convention annuelle est établie avec le Groupement de Soutien de la Base de Défense de Nancy, une facturation intervient mensuellement. Chaque régiment dispose de créneaux en fonction d'un planning établi qui ne subit pas d'interruption pendant les vacances scolaires et qui leur revient à 15 € (15,50 € depuis le 4/7/15) par couloir et par heure de location.

Fréquentation **5 070 entrées**
Chiffre d'affaire réalisé **18 863 €**
 En 2014, 4 022 entrées généraient 17 910 €

comités d'entreprise

La CCT propose aux comités d'entreprises des cartes 10 entrées – avec 5 offertes pour 100 achetées. Une convention est signée avec chaque association sur la période choisie et une facturation mensuelle est établie.

• cartes 10 entrées
 CE du territoire de la CCT - 26 €
 CE hors territoire - 31 €

Fréquentation **760 cartes vendues**
Chiffre d'affaire réalisé **19 130 €**
 En 2014, 764 cartes vendues généraient 19 224 €

centres de loisirs

La location de couloirs est ouverte aux centres de loisirs sans hébergement. Une convention est établie avec chaque association sur la période choisie, qui fait l'objet d'une facturation mensuelle. La location revient à 1,2 € / enfant sur le territoire de la CCT et 1,5 € / enfant hors territoire.

Fréquentation **1 144 entrées**
Chiffre d'affaire réalisé **2 043,30 €**
 En 2014, 1 284 entrées généraient 2 108,60 €

groupes & associations

La location de couloirs est ouverte aux groupes et aux associations. Une convention annuelle est établie avec chaque association uniquement sur la période scolaire. Des conventions spécifiques peuvent être passées pour les vacances scolaires en fonction des disponibilités du bassin, une facturation mensuelle est établie. La location revient à 31 € (32 € depuis le 4/7/15) par couloir et par heure de location sans enseignement et 70 € (72,80 € depuis le 4/7/15) par couloir et par heure de location avec enseignement.

Fréquentation **5 309 entrées**
Chiffre d'affaire réalisé **14 907 €**
 En 2014, 7 201 entrées généraient 15 586,40 €

groupes gratuits

La CC du Toulouais accorde à certaines associations la gratuité de l'établissement pour les entraînements et la pratique sportive. En contrepartie, les associations assurent la promotion de l'établissement et pour Touring Plongée Natation et Action Développement Plongée des contreparties de fonctionnement et d'entretien de l'établissement (gonflage des bouteilles, vérifications réglementaires des équipements, nettoyage des fosses...). Une convention annuelle est établie avec chaque association uniquement sur la période scolaire. Des conventions spécifiques peuvent être passées pour les vacances scolaires en fonction des disponibilités du bassin.

Fréquentation **11 347 entrées**
Estimatif du coût **94 088 €**
 En 2014, 12 439 entrées représentaient 72 489,90 €



Habitat

TERRITOIRE
37 427 habitants
 + 273 habitants / 2014
15 % des habitants âgés de 65 ans et +
16 600 logements

TENDANCES
2 436 logements sociaux
 - 334 logements / 2014
7 bailleurs sociaux
 + d'1 personne / 2 propriétaire

40% de maisons individuelles à Toul et 90% en communes péri-urbaines et rurales

ÉNERGIE
60% des logements construits avant 1975 (avant 1^{ère} réglementation thermique)
 en 2012, + de 20 % des résidences principales équipées d'un chauffage électrique (très gourmand en énergie)
31,3% des copropriétés recensées comme dégradées
+ de 200 logements privés recensés comme potentiellement indignes

Sources : INSEE, RPLS, parc privé potentiellement indigne



Le Programme Local de l'Habitat

L'année 2015 fut une année riche pour l'habitat. La CCT a procédé à la modification simplifiée du PLH afin d'intégrer les 9 communes entrantes (ancienne Communauté de Communes des Côtes-en-Haye et Villey-le-Sec) ainsi qu'un volet « copropriétés dégradées » rendu obligatoire à travers la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014.

Le 16 octobre 2015, la CCT a également présenté le bilan triennal du PLH devant le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. Cette instance a souligné le dynamisme de la politique locale de l'Habitat.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui s'étend sur la période 2012-2018 a fêté sa 3^{ème} année d'existence. Pour mémoire, ses grandes orientations sont les suivantes :

- Organiser de manière équilibrée le développement d'une offre d'habitat neuve ;
- Moderniser l'habitat ancien et valoriser les centres des villes et villages ;
- Développer une offre de logements diversifiée et accessible ;
- Répondre aux besoins de publics spécifiques ;
- Organiser les conditions de mise en œuvre et de suivi du PLH.

Le comité de pilotage organisé en juillet 2015 a été l'occasion de réunir l'ensemble des partenaires et institutionnels spécialisés dans la thématique de l'habitat pour présenter le bilan triennal du PLH.

Orientation 1 - Gagner en qualité dans l'habitat neuf

• ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE QUALITÉ

Mobiliser du foncier et/ ou de l'immobilier pour assurer la maîtrise d'opérations d'aménagement en partenariat avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine)

- avenant à la convention-cadre EPFL avec l'intégration des 9 communes de la CC des Côtes-en-Haye, ainsi que Villey-le-Sec et actualisation des sites à enjeux sur les communes historiques de la CCT
- compte-rendu annuel d'activités foncières de l'EPFL
- signature d'une convention tripartite de veille foncière entre l'EPFL, la commune de FOUG et la CCT. Ce dispositif porte sur l'acquisition de bâtis anciens délaissés au cœur de la commune. Cette démarche de reconquête du centre ancien s'inscrit dans une démarche d'envergure globale de revitalisation et requalification ; à ce titre, une étude dite « centre-bourg » va être lancée en 2016, menée par FOUG et l'EPFL, en partenariat avec la CCT



→ 1^{er} Comité de pilotage OPAH du 20 octobre 2015

- création d'un poste de conseiller en énergie partagé à l'échelle du Pays Terres de Lorraine. Laurent VOGEL peut aider et conseiller les maires dans la gestion des dépenses énergétiques des bâtiments et équipements publics (mairie, école...). Pour cela, le technicien réalise, entre autre, un bilan énergétique et réfléchit en concertation avec la commune à des solutions d'optimisation.

Orientation 2 - Améliorer et valoriser l'habitat ancien

• MODERNISATION ET ADAPTATION DU PARC SOCIAL

Poursuite du plan de modernisation et réhabilitation thermique mené par le bailleur local Toul-Habitat sur son parc de logements, notamment situé en Ville Haute.

Démolition d'un bâtiment situé dans le quartier Lamarche à Ecrouves regroupant 140 logements de la Société Nationale Immobilière (SNI). Après destruction, le site sera aménagé en espaces verts.



→ Démolition d'un bâtiment collectif dans le quartier Lamarche à Ecrouves

Signature d'un nouveau contrat de ville avec l'Etat, la Ville de Toul et la CCT notamment, en juillet 2015, pour le quartier politique de la ville, Croix de Metz à Toul, pour la période 2015-2020.

• TRAITER LE PARC PRIVÉ ANCIEN DES COMMUNES

Traitement de la précarité énergétique des logements en lien avec le dispositif « Habiter Mieux » : renouvellement du protocole territorial sur 2014-2017 sur l'ensemble de la CCT. 32 dossiers ont été agréés en 2015, à hauteur de 500 € chacun. Des actions de communication (article de presse, magazine de la collectivité...) ont été réalisées afin de promouvoir ce dispositif d'aides.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La CCT a signé le 29 septembre 2015 une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2015-2018. Ce dispositif d'aides aux particuliers a pour objectifs, entre autres, d'améliorer la performance énergétique des logements, favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, mais aussi améliorer le niveau de confort des logements très dégradés. Pour mener à bien cette OPAH, la CCT a recruté comme opérateur l'association CAMEL, qui accompagne les ménages dans la constitution des dossiers d'aides.



→ Signature officielle de la convention portant sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, par le Préfet de Meurthe et Moselle et la Présidente de la CCT le 29 septembre 2015

Un premier Comité de Pilotage a eu lieu le 20 octobre 2015. Des actions de communication ont d'ores et déjà été lancées, à travers notamment : la publication de la Lettre de l'observatoire, la distribution de plaquettes en mairie, mais aussi lors de la Fête de l'énergie à Toul le 10 octobre 2015. En 2016, l'OPAH intégrera les dossiers précédemment instruits dans le cadre du dispositif Habiter Mieux.

Création d'une plate-forme de rénovation énergétique à l'échelle du Pays Terres de Lorraine. Celle-ci vise à développer la réhabilitation thermique de l'habitat résidentiel en rapprochant la demande (travaux de rénovation du particulier) et l'offre (entreprises du bâtiment du territoire). Recrutement lors du dernier trimestre 2015, au sein de cette plate-forme, d'une architecte, Céline PETITJEAN, chargée d'accompagner et de conseiller les ménages dans leurs travaux de réhabilitation.

Orientation 3 : développer une offre de logements diversifiée et accessible

Dans le cadre du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat et concomitamment au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat destinée exclusivement aux privés, la Communauté de Communes du Toulinois a défini comme un de ses objectifs le développement d'une offre de logements locatifs accessibles, adaptée et fonctionnelle. Cette orientation doit permettre, entre autre, de **répondre à une carence de logements locatifs notamment dans les communes rurales du territoire et créer des conditions favorables à l'installation de nouveaux ménages (jeunes, aux revenus modestes...) ou le maintien de personnes âgées et/ou en perte d'autonomie dans le village.** A ce titre, la CCT a donc lancé en juin 2015 un **appel à projet intitulé « Création ou réhabilitation de logements communaux »** à destination des communes, représentant au global une enveloppe financière de 90 000 € entre 2015 et 2018. Une aide de 6 000 €/logement maximum sera versée aux communes qui respectent un certain nombre de critères. La commune de Charmes la Côte réfléchit à la création de logements communaux accessibles notamment à de jeunes ménages qui ne trouvent pas de location sur la commune. Ces nouveaux logements se situeraient sur une friche d'une ancienne bâtisse au cœur du village.

Projet d'une résidence intergénérationnelle à Toul mené conjointement par la ville-centre de Toul et l'association Habitat et Humanisme. Cette résidence sera aménagée sur le site d'anciens bâtiments militaires laissés vacants depuis plusieurs années. Elle permettrait d'accueillir un public mixte de personnes âgées mais également de jeunes ménages ou familles monoparentales.

Orientation 4 : répondre aux besoins de publics spécifiques

Inauguration de la Pension de famille « La Cuesta » à Toul

Le 1^{er} janvier 2015 « La Cuesta » a accueilli ses premiers locataires. Le but de cette pension de famille, également appelée maison relais, de 25 places, est de répondre aux besoins des personnes, qui sans nécessiter un accompagnement social lourd, ne peuvent, du fait de leur isolement social et affectif, trouver immédiatement un équilibre de vie dans un logement individuel autonome.

Orientation 5 : organiser les conditions de mise en œuvre et de suivi des actions plh

Animer le PLH

Depuis sa création en 2012, un comité de pilotage PLH annuel est mis en place et complété d'ateliers de travail (composés d'élus locaux volontaires ainsi que de partenaires qualifiés). Des réunions d'informations ont eu lieu, afin d'informer et de mettre en réseau les élus, à travers différentes thématiques. Cette année une réunion a été organisée à destination des élus sur la création et le financement des logements communaux (1^{er} juin 2015) en lien avec l'appel à projets nouvellement lancé. La CCT participe également au réseau « Habitat et Territoires » à l'échelle du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Ce temps d'échange permet d'évoquer les « bonnes pratiques » sur les territoires, d'échanger des conseils...

Créer un observatoire local de l'habitat

L'observatoire de l'habitat est en perpétuel développement. Les principales évolutions en 2015 ont été :
 - la constitution d'une base de données formalisée à l'échelle de la CCT ;
 - le développement du Système d'Information Géographique (SIG) par Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU) ;
 - la parution de la 2^{ème} lettre de l'observatoire en décembre 2015, disponible et téléchargeable sur le site internet de la CCT.



→ Réunion sur le logement communal - 1^{er} juin 2015

PERSPECTIVES 2016

- Création du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur de logement social et mise en place de la conférence intercommunale sur le logement (article 97 de la loi ALUR)
- Préparation du rattachement de Toul-Habitat à l'EPCI (article 114 de la loi ALUR)
- Poursuite de l'OPAH : aides financières, communication, désignation de référents communaux en lien avec des dispositifs idoines innovants tels que la plate-forme de rénovation énergétique



→ Fête de l'Energie à Toul - 10 octobre 2015



→ Plaquette d'information OPAH, concernant les aides aux particuliers, (opérateur CAMEL)

Aire d'accueil des gens du voyage



Évolution du mode de gestion et du règlement

Compte-tenu de la procédure de DSP initiée en 2013, de l'impossibilité de contracter avec un prestataire et du coût induit, qui apparaît prohibitif, les élus communautaires ont opté pour la gestion en régie, dès le 1^{er} janvier 2015.

En juin 2014, le groupe de travail, avait noté que le règlement devait être assoupli tout en restant rigoureux, ce qui conduisait à des tarifs simplifiés et harmonisés à l'échelle d'un vaste territoire. Les cycles de séjours ont évolué (durée des séjours, périodicité, coupures entre les séjours), approche socio-éducative de la gestion (proximité des écoles de Toul et de différents services), pour permettre une meilleure gestion et une fréquentation plus poussée, tout en respectant, une ouverture 24h/24, 7 jours/7.

Le règlement intérieur adopté tient compte de toutes ces observations. Il inclut de plus, des tarifs spécifiques pour les fax, copies, et appels téléphoniques consentis aux voyageurs, validés en conseil communautaire.

Le personnel a été intégré à celui de la CCT, conformément à la réglementation. Cependant, les agents ont bénéficié de contrats de non titulaires de droit public, leur salaire est identique, pour un contrat identique.

L'économie la plus importante réside dans les frais de gestion estimés à 6 000 €, pour les différents agents CCT (comptabilité, RH, ST2I, direction), alors que les frais de GDV étaient de 60 000 €.

En ce qui concerne les fluides utilisés par les voyageurs, ils sont intégralement remboursés, sur la base des tarifs des prestataires.

Enfin, le coût de location des bungalows (24 901 €), n'est plus une charge pour la CCT, puisque le logement est opérationnel.

3 nouveaux agents



Marc MORVAN, gestionnaire
André LE DILLY, agent d'entretien
Lucien LAFLEUR, gardien

↓ OCCUPATION

19,39 % d'occupation de l'aire
+ 4,5 % / 2014

2549 journées-caravanes
+ 26 % / 2014 de sur l'année

79 % de nouvelles familles
77 familles entrantes
134 adultes et 97 enfants (0-17 ans)

28,97 jours (temps de séjour moyen)
+ 50,80 % / 2014

diminution des mouvements de caravanes
(167 en 2015 contre 210 en 2014)
parmi les ménages accueillis en 2015,
78,70 % y ont effectué 1 séjour, 16,40 %
y ont effectué 2 séjours et 4,90 % y ont
effectué 3 séjours
25 % de couples

49 % de couples avec enfants (s)
26 % de personnes isolées avec ou sans
enfants

43 % des séjours durent entre 1 et 15 jours

**12 355,82 € de participation
financière des familles**
7 172 € de redevance de l'emplacement
5 183,82 € pour les fluides
37 enfants scolarisés (maternelle et
primaire) et 17 inscrits auprès du CNED

Prévention



Auprès des services techniques :

- réalisation des accueils sécurité formalisés
- formation en intra d'agents à l'autorisation de conduite R389 Cat.3
- remplacement et/ou complément des EPI des agents
- mise en place d'une nouvelle alarme incendie, d'une signalétique adaptée (limitation de hauteur et de largeur des portes du hangar), d'un cahier de maintenance pour les véhicules de service
- acquisition d'un nouveau tracteur (mise en place de la signalétique véhicule (tri-flash, gyrophare), mise en place des autorisations de conduite pour tous les agents techniques (tondeuse autoportée ; chariot élévateur ; tracteur > 50CV)
- installation de matériel de protection collective à l'atelier (rideaux de soudure, ventilation mécanique, consignes de sécurité pour souder à l'arc ou souder au chalumeau, mise à disposition de fiches techniques et fiches de données de sécurité), de l'armoire de stockage des produits phytopharmaceutiques, mise en sécurité des haubanages des chapiteaux sur palettes métalliques avec montants antichute
- proposition de vaccination contre la leptospirose à certains agents (collecte des ordures ménagères et assainissement)

Construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'accueil des gens du voyage :

- mise en place des registres règlementaires liés à la santé et sécurité, des équipements de lutte contre l'incendie, (détecteur autonome avertisseur de fumée, puisque le gardien est logé dans le bâtiment)
- mise à disposition d'une trousse de secours et intégration des 3 agents dans les effectifs de la CC Tulois

Auprès du pôle environnement :

- acquisition d'un nouveau véhicule avec mise en place de la signalétique et aménagement intérieur pour le rangement du matériel en sécurité
- mise à disposition des fiches techniques et des fiches de données de sécurité des produits utilisées
- consultation du dossier de travaux pour l'amélioration de la déchèterie

Auprès du pôle sportif :

- réflexion concernant les améliorations réalisables sur les postes d'accueil (le matériel, l'ambiance thermique, les risques psychosociaux, l'éclairage)

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est mis à jour annuellement par l'assistante de prévention et intègre l'acquisition de nouveaux matériels, de nouveaux bâtiments, de nouveaux agents et diverses améliorations.

Depuis 2012, près de 150 000 € ont été investis en mises aux normes, travaux qualitatifs, acquisitions de matériels et EPI.

La mission de prévention consiste également dans le suivi des vérifications générales périodiques des bâtiments, (alarme, Baes, ascenseur, installations électriques, désenfumage), le suivi médical (bulletin de communication), des trousse de secours, le suivi des échelles, échafaudages et escabeaux, des VGP concernant les matériels (racks, appareils de levage, tracteurs, chapiteaux etc), des formations (recyclages), des permis (validité), des FDS, la mise en place de formations en intra (PRAP ; signalisation temporaire de chantier et manipulation des extincteurs).

- mise en place d'une consigne d'utilisation en sécurité pour le robot nettoyeur

Auprès des services administratifs :

- Mise à disposition de lampes de bureau
- mise en place du CHSCT et de la formation obligatoire des membres du CHSCT

Plan de formation

L'instauration d'un plan de formation est une obligation juridique pour les collectivités territoriales.

Le plan de formation est un recueil des besoins collectifs en formation qui permet de planifier, quantifier, chiffrer, contrôler les formations des agents, il n'est pas figé et peut être modifié.

Le CNFPT a aidé la collectivité dans la mise en place du plan de formation. En fonction des besoins de la celle-ci, le CNFPT est saisi afin de mettre en place les formations nécessaires : technique, santé et prévention, administratif...

Cela permet d'engager les crédits budgétaires nécessaires, mais aussi de délocaliser les formations au sein des services de la CCT. Nombre d'agents hésitent à suivre des formations décentralisées vers les lieux habituels de formation (Nancy, Epinal), car, souvent, les déplacements induits nuisent au fonctionnement des services.

Le service Ressources Humaines est en charge de l'établissement et du suivi du plan de formation. Il recueille auprès de chaque pôle les besoins des agents en formation et complète le plan de formation.

Avec la mise en place du schéma de mutualisation, l'intégration des formations dans le plan pourra se faire à plus grande échelle. Cette mise en place présente toutefois quelques difficultés, notamment sur l'accord des communes, le recueil de leurs besoins et leur réponse qui tarde quelquefois à être rendue.

Schéma de mutualisation des services



Le rapport/projet de schéma relatif aux mutualisations de services a été transmis aux communes membres le 28 septembre 2015. Il est le fruit de toutes les rencontres initiées dans les communes et des réunions du Groupe de Travail « schéma de mutualisation » et des Commissions des Maires, de novembre 2014 à fin septembre 2015. Il a été présenté en Conseil Communautaire le 16 décembre 2015 après avis consultatif des communes. Ce document est évolutif et peut être affiné chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire et du vote des budgets.

La mutualisation apparaît comme un levier pour :

- Renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique au service des usagers à l'échelle du territoire et dans l'esprit du projet de territoire
- Renforcer l'intégration intercommunale tout en garantissant aux communes leur rôle d'acteurs de proximité
- Conforter le couple communes/EPCI au regard des enjeux de recomposition des territoires dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale et du développement de futurs partenariats

Le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Tolois s'inscrit dans un processus de rationalisation des besoins et des ressources et fait partie intégrante de la démarche de projet de territoire entamée mi-2015. Il fait l'objet d'une attention particulière dans sa mise en œuvre (réunions du groupe de travail dédié).

Le schéma de mutualisation fera l'objet d'une montée en puissance progressive. Il permettra des expérimentations et fera l'objet d'une évaluation annuelle en période de DOB, afin de mesurer son avancée, d'inventorier les points positifs et négatifs rencontrés et recadrer les objectifs au besoin.

Le schéma devra ensuite être présenté aux élus pour approbation chaque année suivant les élections municipales ou renouvellement de l'assemblée (exemple : fusion).

Le schéma de mutualisation sera affiné pour :

- Préciser les différentes mutualisations de service envisagées et leurs spécificités (types de mutualisations possibles, type de contrat à établir),
- Développer un calendrier détaillant le plan d'actions développé tout au long du mandat,
- Elaborer un plan d'anticipation des conséquences pour les personnels impliqués et les dépenses de fonctionnement.

La problématique de la mutualisation va donc durablement se trouver au cœur des stratégies de développement des collectivités, par la mise en commun de moyens, d'équipements et/ou de personnels.

Objectifs

- Rationaliser les coûts de personnel dans les communes et au niveau intercommunal
- Partager et valoriser les compétences et savoir-faire des agents
- Harmoniser et sécuriser les procédures et modes de gestion
- Renforcer le lien et la solidarité communes/communauté
- Supprimer à terme les doublons dans le personnel et maîtriser les coûts
- Rationaliser les dépenses publiques en cherchant à mutualiser les activités effectuées par chacun et renforcer la solidarité entre les territoires



Service technique intercommunal et d'insertion

18 360 h réalisées
par le personnel en insertion

25 communes et le SMGT
ont sollicité les services du ST21

7 805 h de travaux aux communes
et associations du territoire

10 606 h
de travaux en régie pour la CCT



Le service technique

Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, assisté d'un responsable du service, le Service Technique Intercommunal et d'Insertion (ST21) est chargé d'exécuter des travaux pour le compte des services de la CCT.

Par ailleurs, il intervient pour le compte des communes membres de la CCT dans tous les domaines pour lesquels il est possible de répondre aux attentes des élus, tout en veillant à ne pas entrer en concurrence avec les entreprises :

- contrôle et entretien des équipements, entretien et maintenance du patrimoine, des zones industrielles et commerciales, des espaces protégés, de l'aire des gens du voyage, de l'abord des cours d'eau ;
- appui technique pour les différents pôles, chantiers d'espaces verts (fleurissement, arrosage, désherbage, entretien des cimetières et communes,...) ;
- transport et montage de matériel à destination de différentes manifestations, travaux de second œuvre (maçonnerie, peinture,...) ;
- réalisation de projets en tant que maître d'œuvre (massifs arborés, sentier pédagogique...)
- fabrication en régie de divers matériels ;
- mise en conformité réglementaire et gestion de l'ensemble immobilier, en collaboration avec l'assistante de prévention ;
- gestion en régie du parc de véhicules et matériels (contrôle, entretien, réparation...).

L'insertion pour retrouver du travail

Les personnes en parcours d'insertion professionnelle accueillies par la CCT, sont orientées vers notre structure par les services de l'emploi et les organismes partenaires de l'insertion (Pôle Emploi, Mission Locale...), et ce afin de leur permettre une mise ou une remise progressive en situation de travail. L'objectif étant de les remobiliser vers l'emploi ou la formation professionnelle.

En 2015, la collectivité a été conventionnée pour 10,2 équivalent temps plein (ETP) par les services de l'Etat afin d'accueillir 15 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDi de 6 à 24 mois). Cette convention a donné lieu à une aide aux postes de 19 354 e / ETP / an.

Une main tendue

- Occuper un emploi et travailler est un facteur essentiel d'insertion sociale
- Outil de socialisation et de pédagogie pour la construction du parcours d'insertion des personnes
- Séances collectives et individuelles
- Entretien individuel à leur demande ou à la demande du conseiller socioprofessionnel
- Temps dédiés à la coordination, le suivi et l'évaluation des personnes dans l'activité par les encadrants et le conseiller socioprofessionnel
- Accompagnement pluriel « de type couteau suisse » avec accompagnement individuel et collectif

25 personnes accompagnées
21 hommes et 4 femmes

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

32% - 8 personnes
domiciliées dans les
villages de la CCT



68% - 17 personnes
domiciliées à Toul

ÂGE

16% - 4 personnes
de - de 26 ans



32% - 8 personnes
de + de 50 ans

52% - 13 personnes
de 27 à 49 ans

10 personnes sorties du dispositif

8 hommes et 2 femmes

3 emplois durables / 1 emploi de transition / 4 sorties positives / 2 sans solution

Soutien au milieu associatif

PROJETS CULTURELS
20 050 € - 8 projets

PROJETS SPORTIFS
9 600 € - 8 projets

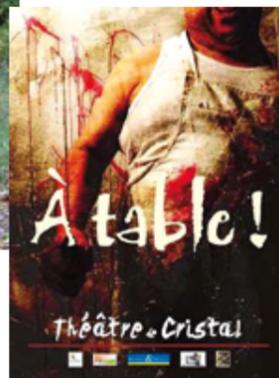
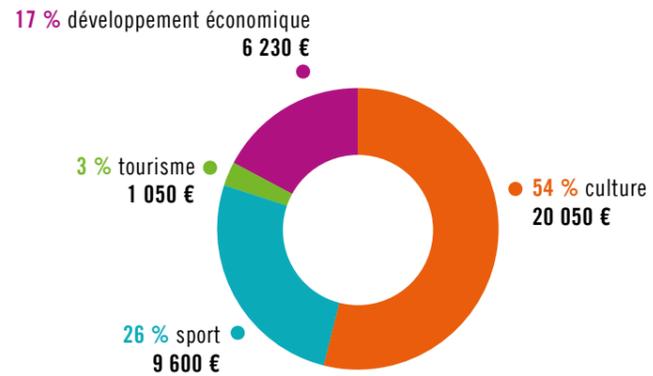
PROJETS TOURISTIQUES
1 050 € - 2 projets

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
6 230 € - 7 projets

TOTAL DES SUBVENTIONS
36 930 € - 19 associations soutenues



RÉPARTITION



Ressources

FINANCES_ 70

COMMUNICATION_ 78

RESSOURCES HUMAINES_ 80

Finances



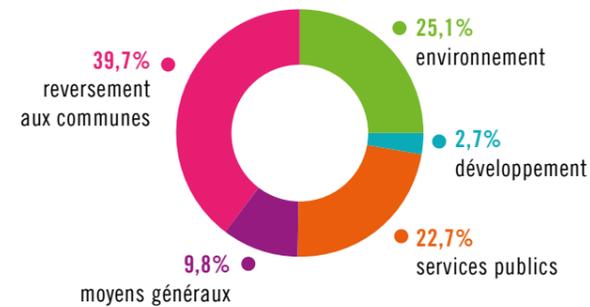
Missions du service

- En 2015, le pôle finances et commande publique a :
- assuré la préparation du budget principal et des 4 budgets annexes ;
 - émis environ 3 200 mouvements en dépenses et 1 400 en recettes ;
 - préparé la délibération relative aux exonérations de TEOMi (taxe d'enlèvement des ordures ménagères comprenant une part incitative) ;
 - produit la facturation de l'assainissement des communes en régie, des utilisateurs récurrents du centre aquatique Ovide, de la redevance spéciale des ordures ménagères et de la REOM applicable pour la dernière année aux communes issues des Côtes en Haye ;
 - assuré le suivi des dotations et subventions ;
 - permis la passation et la signature de 41 marchés publics supérieurs à 25 000€ HT ;
 - préparé l'ensemble des bons de commande nécessaires à l'exécution du budget ;
 - réalisé des études spécifiques (exemples : modification du régime d'exonérations fiscales facultatives, travail préparatoire pour la part incitative de la TEOM, révision du programme pluriannuel d'investissement du service de l'assainissement et des tarifs afférents, financement du service pluvial...);
 - travaillé à la préparation de l'ensemble des rapports à caractère financier présentés au Conseil Communautaire ;
 - assuré le suivi du patrimoine et des amortissements comptables correspondants ;
 - préparé l'adoption des comptes administratifs 2014.

Comptes administratifs

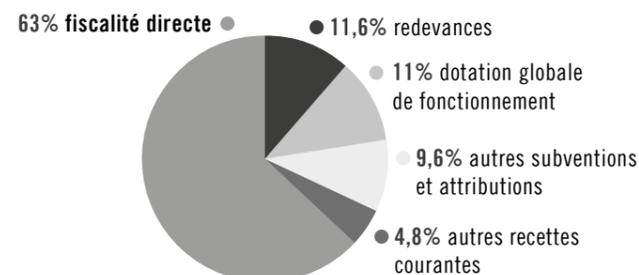
Dépenses de fonctionnement par thématiques

Dépenses de fonctionnement réalisées 2015 consolidées



Ressources de fonctionnement

Recettes de fonctionnement réalisées 2015 consolidées



Budget principal

Fonctionnement



Résultat de l'exercice
459 424,63 €

Résultat antérieur reporté
1 625 861,69 €

* Montants hors résultat antérieur reporté

Investissement



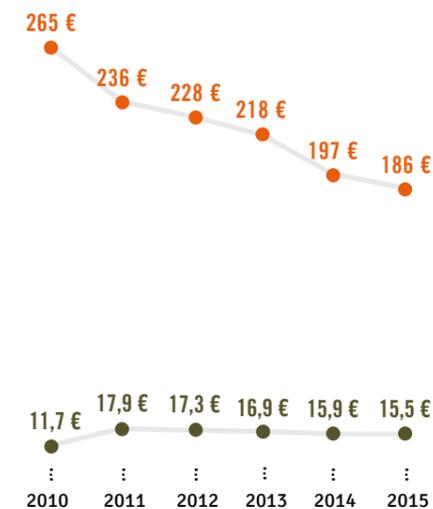
Résultat de l'exercice
- 536 597,68 €

Résultat antérieur reporté
844 834,25 €

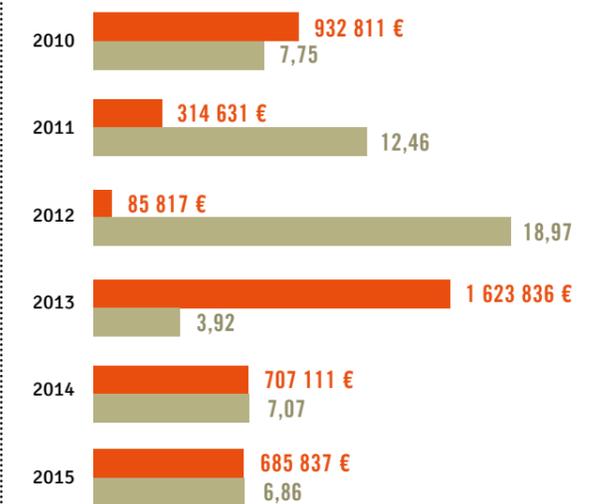
Restes à réaliser en N+1
- 208 075,28 €

État de la dette

Encours de dette par habitant au 31/12/2015
Annuité par habitant



Épargne & capacité de désendettement



Épargne nette
Capacité de désendettement en années

Compte administratif détaillé

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	1 377 089,17	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 625 861,69
012	Charges de personnel	3 022 663,94	013	Atténuation de charges	73 939,47
014	Atténuation de produits	7 914 022,19	70	Produits du domaine et ventes diverses	1 811 287,63
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	11 075 432,19
65	Autres charges de gestion courantes	2 360 587,09	74	Dotations et participations	3 144 514,80
66	Charges financières	239 171,95	75	Autres produits de gestion courante	42 692,52
67	Charges exceptionnelles	479,00	77	Produits exceptionnels	6 127,33
68	Dotations aux provisions	400 000,00	78	Reprises sur provisions	197 878,00
	Dépenses réelles	15 314 013,34		Recettes réelles	17 977 733,63
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 509,42
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	772 943,39		Recettes d'ordre	194 509,42
	Dépenses d'ordre	772 943,39			
	Total dépenses de fonctionnement	16 086 956,73		Total recettes de fonctionnement	18 172 243,05

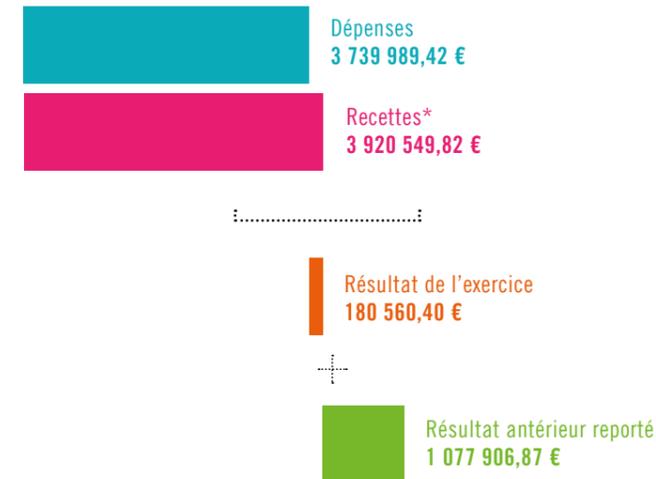
INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution reporté	0,00	001	Solde d'exécution reporté	844 834,25
020	Dépenses imprévues	0,00	024	Produits des cessions	0,00
13	Reprise sur subventions d'équipement	0,00	10	Reprise sur apports, dotations et réserves	130 456,70
16	Emprunt et dettes assimilées	352 021,11	13	Subventions d'investissement reçues	352 142,84
20	Immobilisations incorporelles	46 928,72	16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
204	Subventions d'équipement versées	287 814,80	27	Autres immobilisations financières	0,00
21	Immobilisations corporelles	260 823,88	45	Comptabilité distincte rattachée	267 950,00
23	Immobilisations corporelles en cours	51 908,84		Recettes réelles	1 595 383,79
27	Autres immobilisations financières	417 115,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	267 950,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	772 943,39
703	Eaux pluviales	21 769,42	041	Opérations patrimoniales	100 000,00
850	Pôle Industriel Toul Europe (AP)	7 603,02		Recettes d'ordre	872 943,39
1301	Fisac II investissement (AP)	62 553,00			
1302	Réhabilitation du bâtiment 001 (AP)	83 600,40			
1401	Bâtiments tertiaires Kléber (AP)	5 493,00			
	Dépenses réelles	1 865 581,19			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	194 509,42			
041	Opérations patrimoniales	100 000,00			
	Dépenses d'ordre	294 509,42			
	Total dépenses d'investissement	2 160 090,61		Total recettes d'investissement	2 468 327,18

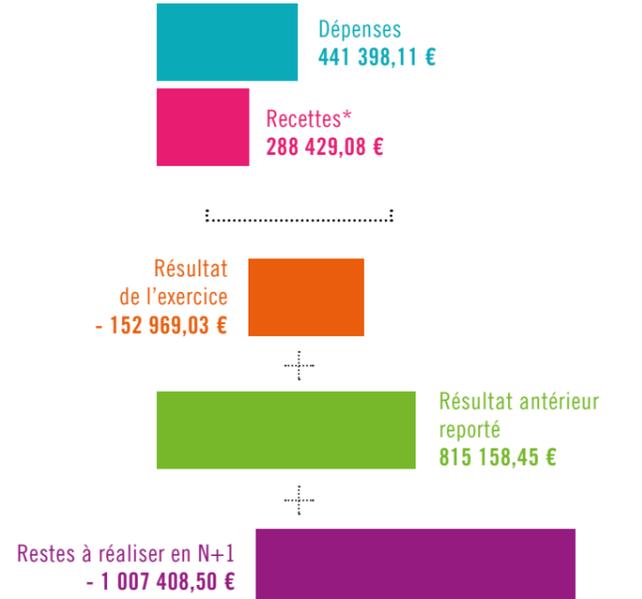
Budget annexe

Ordures ménagères

Fonctionnement

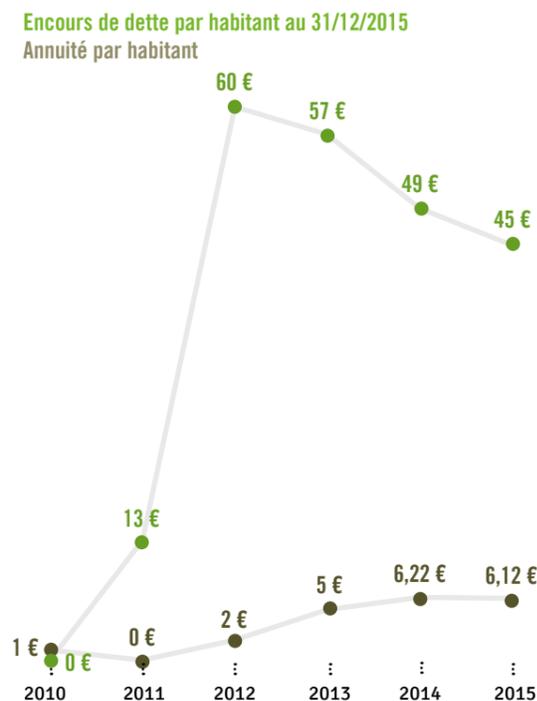


Investissement

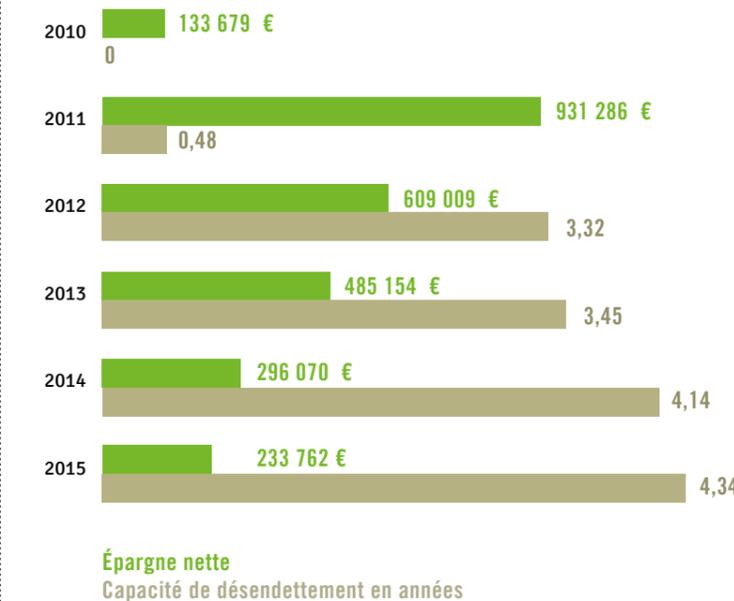


* Montants hors résultat antérieur reporté

État de la dette



Épargne & capacité de désendettement



Compte administratif détaillé

À noter : suite à la fusion avec la CC des Côtes en Haye, un budget REOM transitoire a été créé, présentant un solde positif de 9 615,64 €.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	2 907 913,74	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 077 906,87
012	Charges de personnel	468 987,61	013	Atténuation de charges	0,00
014	Atténuation de produits	4 777,00	70	Produits du domaine et ventes diverses	719 927,61
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	2 648 496,00
65	Autres charges de gestion courantes	7 477,75	74	Dotations et participations	495 052,90
66	Charges financières	72 525,78	75	Autres produits de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 622,60	77	Produits exceptionnels	7 583,51
68	Dotations aux provisions	11 783,00	78	Reprises sur provisions	0,00
	Dépenses réelles	3 476 087,48		Recettes réelles	4 948 966,89
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 489,80
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	263 901,94		Recettes d'ordre	49 489,80
	Dépenses d'ordre	263 901,94			
	Total dépenses de fonctionnement	3 739 989,42		Total recettes de fonctionnement	4 998 456,69

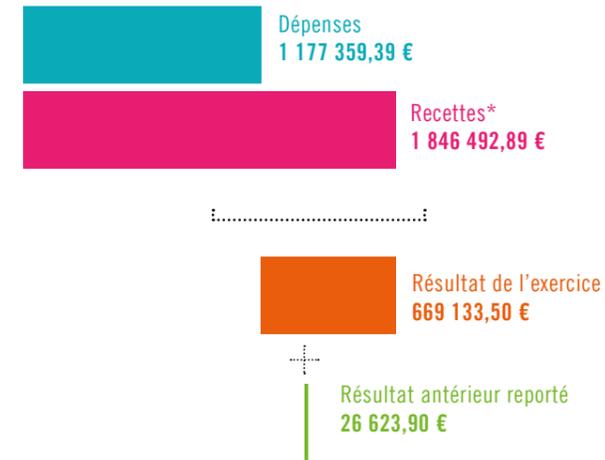
INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT			
020	Dépenses imprévues	0,00	001	Solde d'exécution reporté	815 158,45
16	Emprunt et dettes assimilées	161 211,26	024	Produits des cessions	0,00
20	Immobilisations incorporelles	420,00	10	Reprise sur apports, dotations et réserves	19 067,14
21	Immobilisations corporelles	66 739,67	13	Subventions d'investissement reçues	5 460,00
11001	PAV Toul et habitat vertical	21 676,28	16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
11002	Déchetterie	141 861,10		Recettes réelles	839 685,59
	Dépenses réelles	391 908,31	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	49 489,80	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	263 901,94
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	Dépenses d'ordre	49 489,80		Recettes d'ordre	263 901,94
	Total dépenses de fonctionnement	441 398,11		Total recettes d'investissement	1 103 587,53

Budget annexe

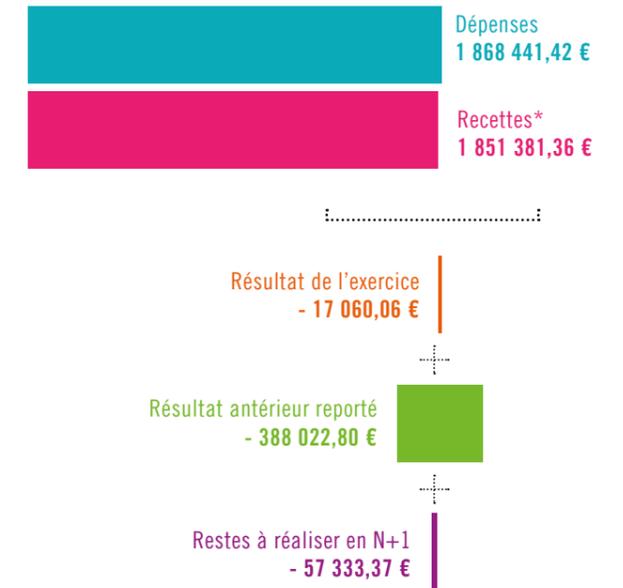
Assainissement

Fonctionnement



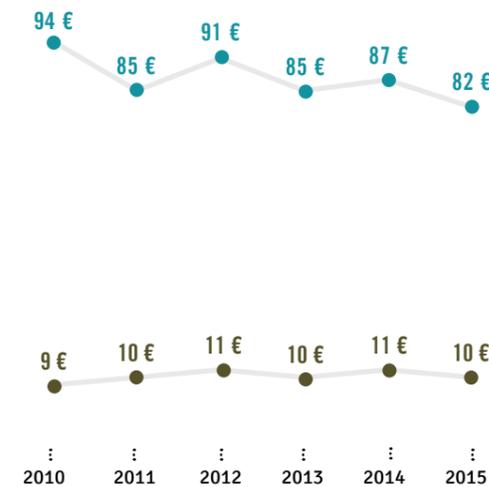
* Montants hors résultat antérieur reporté

Investissement

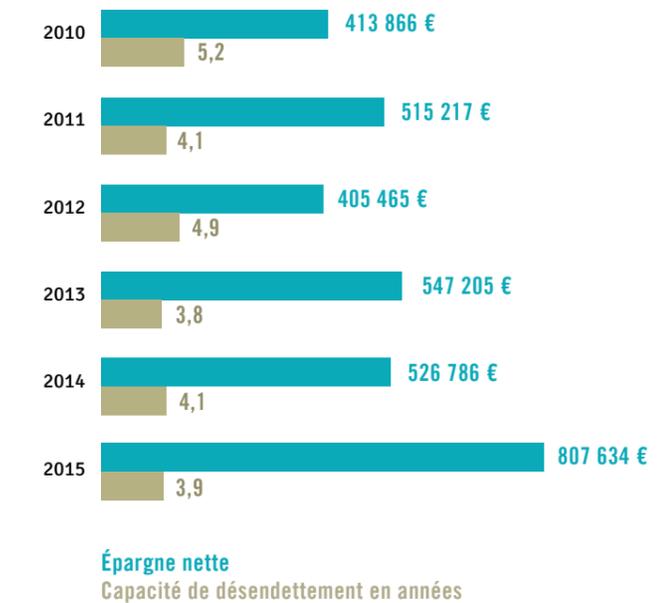


État de la dette

Encours de dette par habitant au 31/12/2015
Annuité par habitant



Épargne & capacité de désendettement



Compte administratif détaillé

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	211 034,46	002	Résultat de fonctionnement reporté	26 623,90
012	Charges de personnel	222 621,00	013	Atténuation de charges (remises...)	0,00
014	Atténuation de produits	71 948,00	70	Produits du domaine et ventes diverses	482 939,05
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	5 502,51	74	Dotations et participations	150 808,00
66	Charges financières	120 973,78	75	Autres produits de gestion courante	924 547,52
67	Charges exceptionnelles	12 605,99	77	Produits exceptionnels	146 594,26
68	Dot. aux provisions pour risques et charges	0,00	78	Reprises sur provisions	6 240,00
	Dépenses réelles	644 685,74		Recettes réelles	1 737 752,73
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 364,06
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	532 673,65		Recettes d'ordre	135 364,06
	Dépenses d'ordre	532 673,65			
	Total dépenses de fonctionnement	1 177 359,39		Total recettes de fonctionnement	1 873 116,79

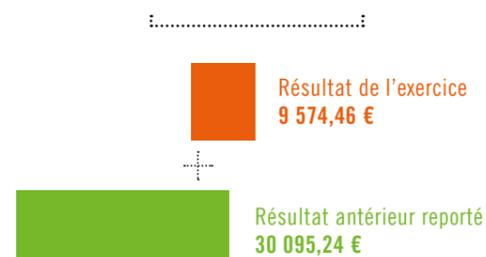
INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution reporté	388 022,80	10	Reprise sur apports, dotations et réserves	609 876,29
020	Dépenses imprévues	0,00	13	Subventions d'investissement reçues	501 152,45
16	Emprunt et dettes assimilées	258 809,40	16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
21	Immobilisations corporelles	279 460,87	27	Autres immobilisations financières	89 020,44
	Total opérations d'équipement	1 076 148,56		Recettes réelles	1 200 049,18
	Dépenses réelles	2 002 441,63	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	135 364,06	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	532 673,65
041	Opérations patrimoniales	118 658,53	041	Opérations patrimoniales	118 658,53
	Dépenses d'ordre	254 022,59		Recettes d'ordre	651 332,18
	Total dépenses d'investissement	2 256 464,22		Total recettes d'investissement	1 851 381,36

Budget annexe

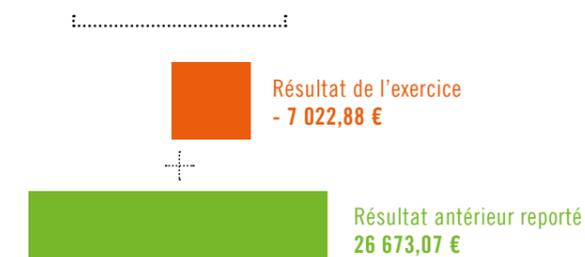
Zone artisanale de Noviant-aux-Prés

Fonctionnement



* Montants hors résultat antérieur reporté

Investissement



Restes à réaliser en N+1
- 3 000 €

État de la dette

Annuité par habitant : 0,60 €

Compte administratif bâtiments tertiaires Kléber

Investissement



* Montants hors résultat antérieur reporté

Communication

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Dossier
Un tissu économique bien animé

Habitat
3 ans de Programme Local de l'Habitat

Déchets ménagers
Tarification incitative : Tarifs 2015

Énergies communautaires n° 24 juin 2015
Le magazine de la communauté de communes du Toulouais

Zones d'activité : Kléber en pleine mutation
Article page 55

www.cctoulois.com

Dans un contexte en mouvement

énergie services
mobilité
cadre de vie
emploi
mutualisation

Ensemble 34 communes tracent la route du Toulouais

nouveaux territoires
nouveaux challenges
nouvelles équipes

2014
2015

Le Toulouais COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Magazine communautaire - juin 2015
Voeux - janvier 2015

COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE

La CCT vous ouvre ses portes

SOIRÉE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

jeudi 21 mai 2015
rendez-vous à partir de 18h à la CCT

Ensemble 34 communes tracent la route du Toulouais

SÉMINAIRE TERRITOIRE

12 septembre 2015 - 9h-13h

Soirée des conseillers communautaires - 21 mai 2015
Semaine Européenne du Développement Durable - du 30 mai au 6 juin 2015
Nocturne festive à Ovine - 28 août 2015
Séminaire territoire - 12 septembre 2015

Fête DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

édition 2015
Samedi 6 juin
10h - 16h au fort de Villey-le-Sec

Balade à dos d'âne, marché de plantes potagères et de fleurs, conseils en jardinage et compostage, distribution de compost, ateliers de création en matériaux de récupération, animation théâtrale, découverte des stations du fort, inauguration du nouveau train touristique du fort...

Animations gratuites, bovettes, petits lots à gagner

Réservez tout le programme en ligne sur www.cctoulois.com - t. 03 83 42 22 76

Nocturne festive

28 août 21h > minuit

3 € l'entrée*

Soirée animée par DJ AM

*Tarif d'entrée unique
Les cartes 50 entrées ou 20h sont acceptées.
* le 28 août : évacuation des déchets : à 20h30 - réouverture du CAQ à 21h
* entrée réservée aux enfants de plus de 4 ans

www.cctoulois.com

COMMUNICATION THÉMATIQUE

POLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

côte à côte Vignoble 2020

À LA RECONQUÊTE DU FONCIER SUR LA ZONE AOC CÔTES DE TOUL

Depuis 2010, les Communautés de Communes du Toulouais, du Pays de Colombey, les 8 communes de l'AOC, l'Organisme de Gestion et de Défense de l'AOC, la SAFER Lorraine et la Chambre d'Agriculture se sont engagés dans une ambitieuse opération de reconquête du foncier sur la zone AOC Côtes de Toul.

Un constat : des parcelles morcelées
Le morcellement du parcellaire (parcelles de 5 ares en moyenne) freine le développement du vignoble AOC, alors que les vins de l'appellation sont de plus en plus demandés.

Des objectifs partagés
• 40 ha à reconquérir pour des projets agricoles
• 7 ha réservés pour l'installation de jeunes viticulteurs
• Qualité et transparence des procédures foncières

2014-2017 : la phase opérationnelle
Elle consiste à :
• mettre en réserve des parcelles grâce au préfinancement des communautés de communes et d'une convention avec la SAFER
• mobiliser les biens vacants et sans maître via une procédure menée par les communes
• reconstituer des îlots suffisamment grands pour être exploités et les rétrocéder à des viticulteurs en priorité

Vous voulez vendre vos parcelles en zone AOC ?
Appelez la SAFER au 03 83 95 46 00

Les 1^{ers} résultats
• 21,5 ha mis en réserve sur les 8 communes
• 2 jeunes futurs viticulteurs avec un projet avancé d'installation sur le Toulouais
• Un Groupement Foncier Agricole mutuel et ouvert à tous, en cours de montage pour faciliter l'installation des 2 jeunes viticulteurs.
+ d'infos : Chambre d'Agriculture 54 03 83 93 34 90

Chez nous, venez faire les choses en grand...

Le Toulouais COMMUNAUTÉ DE COMMUNES on y voit grand par nature...

Des espaces économiques adaptés et performants pour accueillir votre entreprise et développer vos activités

Pôle Développement
Rue du Maréchal de Gênie
CS 40320 Ecrouves - 54 201 Toul cedex
03 83 42 22 76 - www.cctoulois.com

OBSERVATOIRE DE l'habitat & DU FONCIER

la lettre n°2

Toute notre énergie dans vos logements

Offrir à tous ses habitants des conditions de logement dignes est une priorité pour l'ensemble des élus de la Communauté de Communes du Toulouais. Face à cet enjeu, la CCT s'engage dans une politique volontariste de l'habitat. Cette ambition, concrétisée sur le terrain par le Programme Local de l'Habitat (PLH), se traduit aujourd'hui par une action importante visant l'amélioration du logement privé. Une Grande Programme d'Amélioration de l'Habitat (GPAH) intercommunale est lancée avec comme priorité la rénovation thermique, la réhabilitation des logements dégradés, mais aussi l'adaptation des logements pour les personnes âgées et handicapées. Une enveloppe comprise de 1,5 et de 2 millions d'euros est allouée à l'Agence Nationale d'Observation de l'Habitat de 2 millions d'euros est prévue pour notre territoire. La Communauté de Communes et la Région Lorraine abondent ces aides à hauteur de plus de 300 000 euros.

Notre objectif est de vous accompagner dans un projet de rénovation durable de votre logement, afin de concilier économies financières, protection de la santé, lutte contre la précarité et préservation de notre environnement. L'amélioration de l'habitat est un enjeu déterminant pour l'avenir.

Ce deuxième numéro de « La lettre de l'observatoire » précise les aides mobilisables et les partenaires pouvant vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches. Ensemble, améliorons l'ensemble écologique du Toulouais, améliorons nos conditions de vie et créons de l'emploi pour les entreprises locales.

La CCT en chiffres

16 600 logements
60% construits avant 1975
en 2012, + de 20% des résidences principales équipées d'un chauffage individuel
31,3% des copropriétés sont dégradées
+ de 200 logements privés recensés comme potentiellement indigents
76 subventions

SOUS-LETTRE : Les élus et l'observatoire de l'habitat et du foncier

Programme Côte à côte vignoble 2020 - création d'une bache
Développement économique - encart publicitaire dans les Tablettes Lorraines - juin 2015
Observatoire de l'Habitat - 2^{ème} lettre
Sentier pédagogique - espace du Génie à Ecrouves - préparation technique des panneaux

POLE ENVIRONNEMENT

Les déchets dangereux
à la maison, au jardin. Ne pas les utiliser dans votre vie quotidienne.

LES DÉCHETS DANGEREUX :
- Liquides inflammables, corrosifs, toxiques
- Produits explosifs
- Produits irritants
- Produits nocifs pour l'environnement
- Produits toxiques pour l'environnement
- Produits corrosifs pour l'environnement
- Produits inflammables pour l'environnement
- Produits nocifs pour l'environnement

Que deviennent les déchets dangereux ?
- Apport des déchets dangereux à la déchèterie
- Stockage
- Traitement

Les gestes pour limiter pollution et dangers
- Pour le jardinage, évitez d'utiliser des produits phytosanitaires et pesticides.
- Choisissez des produits durables.
- Réparez, réutilisez, recyclez.
- Pour plus d'informations sur les gestes de prévention, contactez le service environnement de la CCT au 03 83 42 22 76.

Les déchets doivent être rapportés dans leur contenant et sont collectés en libre accès. Pour plus d'informations : www.cctoulois.com

Les DEEE
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

À collecter :
- Téléviseurs
- Réfrigérateurs
- Machines à laver
- Sécheuses
- Boîtiers informatiques
- Appareils électroménagers
- Appareils électroportatifs
- Batteries
- Déchets divers

À éviter :
- Les déchets dangereux
- Les déchets dangereux
- Les déchets dangereux

En 2014
190 T de DEEE collectés à la déchèterie intercommunale

Unité Territoriale envie
- Sur le Toulouais, c'est le Réseau Envie qui se charge de la collecte et du traitement de vos déchets.
- Pour en savoir plus sur le Réseau Envie Lorraine, rendez-vous sur le site internet : www.envie-lorraine.fr dans la rubrique « Qui sommes-nous ? »

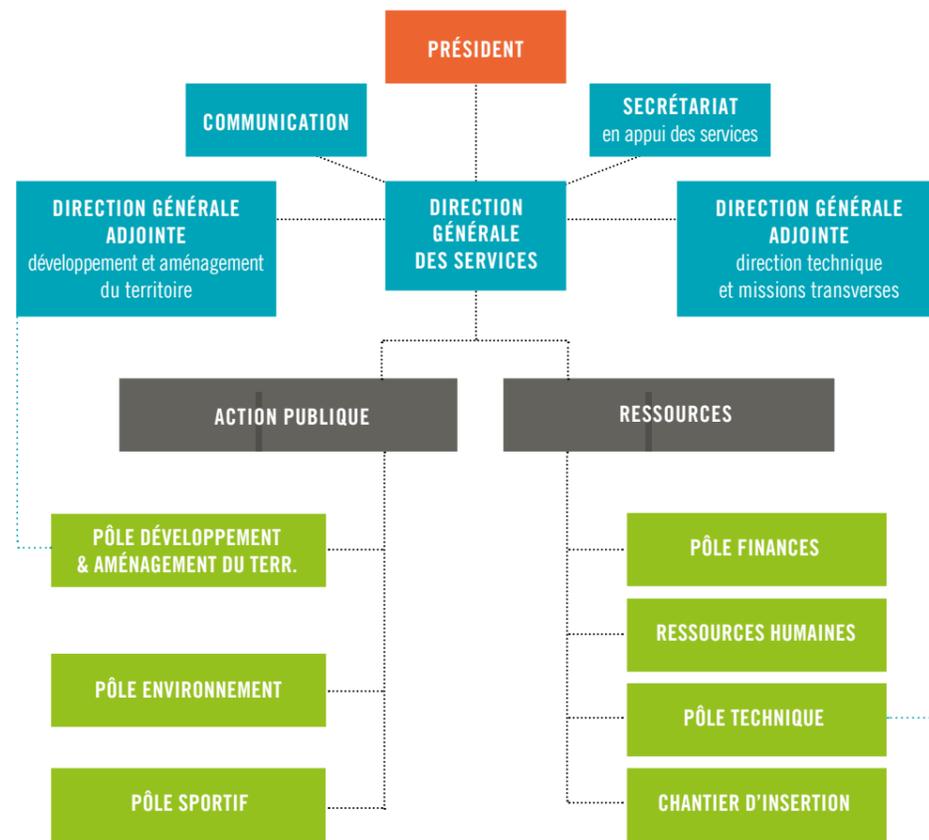
Les myriapodes
RÉSEAU DES GUIDES COMPOSTEURS DU TOULOIS

myriapodes.toulois@gmail.com
www.guidescomposteurslorraine.fr-CC-du-Toulouais.html

Fiches thématiques refus de tri
Logo des guides composteurs mais aussi :
Communication programme éco-mobilier
Communication TEOMi
Réédition du guide de tri

Ressources humaines

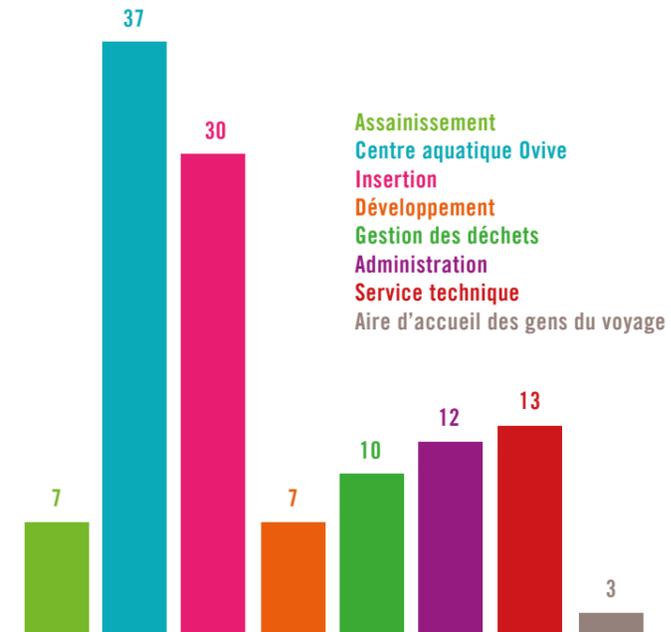
ORGANISATION



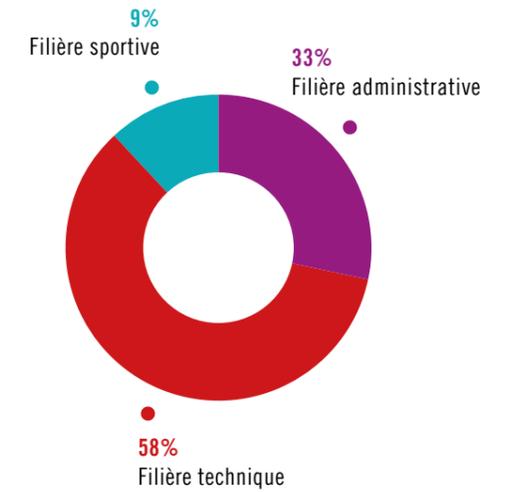
Répartition de l'effectif

En décembre 2015, la CCT comptait 119 agents.

par service



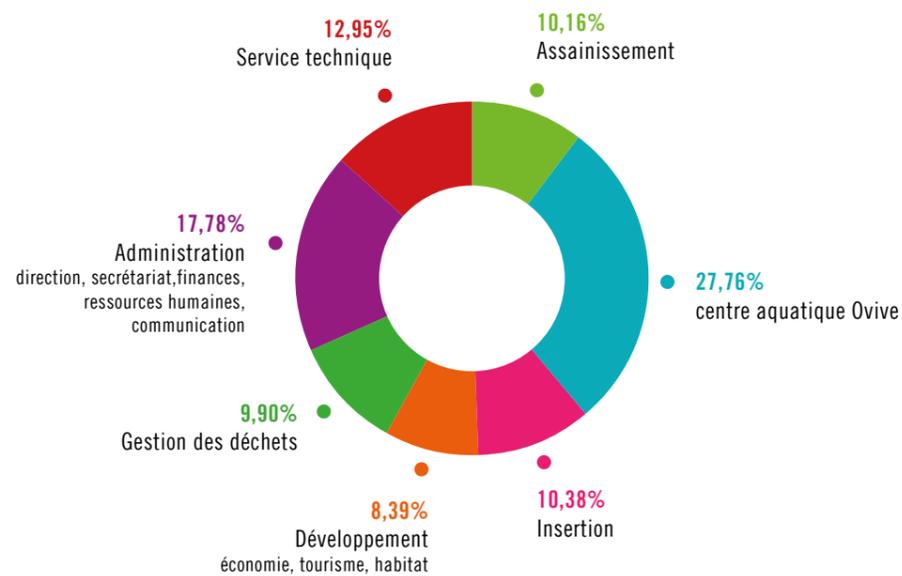
par filières



EFFECTIFS 2015

Masse salariale

Masse salariale totale en 2015 : 3 022 664 €, soit 19,74 % des dépenses de fonctionnement



Pyramide des âges

44 femmes & 75 hommes





Le Toulois
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Communauté de Communes du Toulois

rue du Mémorial du Génie - CS 40 325 Ecrouves - 54 201 Toul cedex
03 83 43 23 76 - contact @cctoulois.com - www.cctoulois.com